

A close-up portrait of a man with dark hair and a slight smile, wearing a dark suit jacket over a light blue shirt. He is leaning forward with his arms crossed, resting on what appears to be a green surface. The background is blurred with autumn foliage.

JEAN-MARC NOLLET

9^e green deal

Proposition pour une sortie de crises

LE CRI

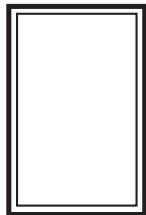
Le « Green Deal »

Le « Green Deal »

Proposition pour une sortie de crises

JEAN-MARC NOLLET

LE CRI



EDITION



Distributions exclusives :

France

Daudin distribution
1, Rue Guynemer
F-78771 Magny Les Hameaux Cedex
Tél. : 01 30 48 74 74
Fax : 01 34 98 02 44

Belgique

Interforum Benelux
Fond Jean-Pâques, 6b
B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010/42 03 20
Fax : 010/41 20 24

Diffusion C.E.D. France

73, Quai Deshayes
F-94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 46 58 38 40
Fax : 46 71 25 59

Autres : Le Cri

Rue Victor Greyson, 1
B-1050 Bruxelles
Tél. : 32 (0) 2/646 65 33
Fax : 32 (0) 2/646 66 07

R. D. Congo

Afrique Édition
Avenue du Livre 51
Kinshasa - Gombe
Tél. : 43 202 – BP 9986

Catalogue sur simple demande.

lecri@skynet.be

www.lecri.be

ISBN 978-2-8710-6494-7

© Le Cri édition,
rue Victor Greyson, 1
B-1050 Bruxelles

Imprimé en Belgique
D/2008/3257/35

En couverture : Photo © Alain Dewez

Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays.

REMERCIEMENTS

Merci à Benoît Lechat pour son regard critique et sa relecture aussi attentive que participative.

Merci à Jean-Luc Bastin pour sa disponibilité et sa tête chercheuse.

Merci à Eric Luyckx pour sa composition et son professionnalisme.

Merci à Nicolas Bednar et Olivier Hubert pour leurs impulsions, suggestions et propositions.

Merci à Annie Pierret pour ses corrections orthographique.

Merci aussi à Christophe Derenne pour tout ce chemin déjà fait ensemble et tout ce qu'il nous reste à faire.

Merci enfin et surtout à tous ceux qui, à quelque niveau que ce soit, m'ont fait et me font confiance. Sans eux, ce livre n'aurait jamais pu exister.



etopia_

centre d'animation
et de recherche
en écologie politique

Espace Kegeljan
av. de Marlagne 52
5000 Namur

info@etopia.be
www.etopia.be

Table des matières

Préface de Christophe Derenne, directeur d'étopia	3
Introduction	9
PREMIÈRE PARTIE :	
Dix questions pour comprendre les enjeux de la crise systémique	17
Question 1 : Comment la financiarisation de l'économie empêche-t-elle le développement durable ?	18
Les impasses économiques de la financiarisation	19
Les impasses sociales de la financiarisation	34
Les impasses environnementales de la financiarisation	36
Question 2 : Pourquoi remettre en question l'utilisation politique de la théorie économique néoclassique ?	38
1ère erreur : réduire l'individu à une machine à calculer	38
2e erreur : croire que nous bénéficions toujours d'une information parfaite	39
3e erreur : nier le caractère limité des ressources, minimiser le long terme	40
4e erreur : penser l'individu sans la société	41
Question 3 : Qu'est-ce que le PIB et quels problèmes pose-t-il ?	42
Question 4 : Quelle est l'alternative économique des écologistes ?	45
Question 5 : Quel(s) indicateur(s) alternatif(s) pour le projet d'économie écologique ?	48
La piste de l'Indice de Développement Humain	49
L'empreinte écologique, la mesure des générations futures	50
Croiser l'empreinte écologique et l'IDH	51
Comment la Belgique continue de grandir	53
Question 6 : Et si on échangeait la dette financière et la dette écologique ?	56
Application équatorienne	57
Question 7 : L'environnement est-il toujours un atout économique ?	60
Question 8 : Qu'est-ce qu'une « économie positive » ?	67
Eviter l'emballage climatique	67
Renouveler les ressources	69
Recréer de la diversité	70
Redonner du sens	71
Question 9 : Qu'est-ce que l'effet rebond ?	76
Question 10 : Le <i>Green Deal</i> , ou comment combiner relance économique, réduction de l'empreinte écologique et progrès social partagé ?	78

DEUXIÈME PARTIE

Les dix propositions du « Green Deal »	85
1. Lancer un plan de travaux dans les secteurs verts	86
L'isolation des maisons	87
La recherche dans les Nouvelles Technologies Vertes	88
Les transports en commun	92
2. Etablir le coût-vérité des pollutions	94
3. Libérer l'économie de la dictature de la finance	98
Renforcer la régulation économique et financière	99
Faire atterrir les dirigeants des entreprises cotées en Bourse	101
Prendre des mesures pour casser l'économie-casino	103
Baliser plus strictement le système bancaire	104
4. Orienter les placements vers le développement durable	106
5. Créer une inspection du développement durable	109
6. Construire une alliance avec le secteur de l'assurance	112
7. Tirer parti de l'écologie industrielle	115
8. Réorienter la fiscalité pour soutenir la transition écologique et sociale	119
Faire converger les fiscalités européennes	122
en matière d'impôt des sociétés	124
Lutter réellement contre la fraude fiscale	124
Faire contribuer les revenus du capital à due proportion	125
Revoir le mécanisme des intérêts notionnels	126
Renforcer progressivement la fiscalité sur les pollutions	129
9. Répondre à l'urgence sociale	133
Faciliter le passage à l'emploi	133
Augmenter les allocations sociales	134
Renforcer la concurrence et le contrôle des prix	135
Instaurer une facture énergétique progressive	136
Instaurer un partenariat public-ménages énergétique	137
10. Refaire de la sécurité sociale un véritable tremplin	140

TROISIÈME PARTIE

Révolution évolution ou transition ?	145
--------------------------------------	-----

Préface de Christophe Derenne, directeur d'étopia

« *L'homme a été créé pour que du nouveau puisse entrer dans le monde* »,
Hannah Arendt

C'est par un beau jour de 1988 que nous avons été projetés, Jean-Marc et moi, dans le tourbillon du mouvement étudiant, à l'occasion de l'occupation du rectorat de notre université. Sans le savoir, nous commençons un parcours commun qui, rapidement, trouvera dans l'écologie politique un réseau d'action et un système d'idées d'une ouverture et d'une pertinence qui nous étonnent encore aujourd'hui.

Chacun doit trouver sa place dans les organisations politiques, comme dans la vie. Jean-Marc a toujours eu celle du négociateur et de la première ligne, s'exposant en front de banderilles - du Conseil d'administration de la RTBF à la tribune du Parlement - à la critique et aux risques de l'action¹.

Pourquoi donc, 20 ans après, nous retrouvons-nous autour d'un tel ouvrage ? Au-delà des amitiés qui se sont forgées au travers de nos combats, qu'y a-t-il de commun dans ce parcours qui nous a menés du mouvement étudiant à l'engagement écologiste, puis aux propos développés tout au long de ces pages ?

La marque du *premier trait commun* se situe dans la première partie de ce livre : la critique des théories économiques dominantes et la recherche de « nouvelles lunettes » pour penser les solutions adaptées aux crises d'aujourd'hui : l'économie écologiste.

Cette attention particulière à ce volet épistémologique plonge ses racines dans une étape fondamentale de notre parcours étudiant : les

« Cours Méta ». Tout a commencé en 1990, au local N58 du bâtiment Dupriez à Louvain-la-Neuve, où quelques étudiants de l'Assemblée Générale des Etudiants de Louvain et des jeunes chercheurs se réunissaient autour de deux mots magiques : l'interdisciplinarité, parce que personne n'y arrivait, et l'épistémologie comparée, parce que trop peu la pratiquaient. Comme l'écriront plus tard quelques-uns de ces aventuriers, « *on se disait qu'il devait y avoir quelque chose qui permettait de faire des ponts entre les sciences, qui était la force de l'analogie, de la métaphore, de la résonance, de la pluralité. On se disait aussi que tout savoir, aussi blindé soit-il, repose sur un fondement intuitif quasi injustifiable, que les gens choisissent de partager ou non. Derrière tout savoir, il y a une tache aveugle et les taches aveugles ont des gardiens qui sont les pratiquants eux-mêmes de la discipline. Il y avait là la prise de conscience d'un levier idéologique énorme* »².

C'est tout naturellement que nous nous sommes donc ensuite retrouvés dans l'écologie politique car elle tire précisément la force de sa pensée globale et ouverte d'une réflexion épistémologique. En portant son regard sur les interdépendances entre l'homme et son milieu, et entre les différents composants du système social, elle permet de comprendre plus efficacement les crises, ou plutôt l'incapacité des mécanismes politiques et économiques actuels à assurer la stabilité et l'adaptation des (éco)systèmes à travers le temps. Elle permet également d'identifier de nouvelles potentialités de régulations, comme nous le verrons dans cet ouvrage. Cette attention aux interdépendances entre les systèmes et leurs environnements « justifie simultanément une critique de la foi dans l'autorégulation du capitalisme - il n'y a aucune raison de croire a priori qu'il se réformerait 'naturellement' vers un mode de fonctionnement durable - et une critique de l'approche technocratique qui vise à séparer les problèmes et à apporter une réponse ad hoc à chacun d'entre eux, toutes choses restant égales par ailleurs »³.

Cette perspective écologiste, lorsqu'elle est appliquée à l'économie, s'inscrit tout naturellement dans l'approche de l'économie écologique (en anglais : « ecological economics »). Elle ouvre un champ nouveau

que ce livre tente précisément d'alimenter, à rebours du discours économique dominant. Celui-ci confond l'économie avec une sorte de processus naturel dans lequel l'homme – machine à optimiser – n'aurait guère de responsabilité et où, par conséquent, les gouvernements auraient à s'en mêler le moins possible, à quelques corrections de « défaillances de marché » près. L'économie écologique critique à la fois cette « naturalité » du modèle du marché - le marché est une construction sociale - et son oubli de la limite que constitue, pour l'activité humaine, la nature et les irréversibilités dont elle est le siège.

On le voit : non seulement, l'écologie remet l'homme à sa juste place (c'est-à-dire comme faisant partie de la nature et non pas coupé de celle-ci) et élargit la notion de justice dans le temps - aux générations futures – et dans l'espace – aux populations du reste de la planète - mais elle contribue aussi à redonner du sens à l'économie, à y remettre une valeur d'usage (à quoi ça sert ?) qui ne soit pas seulement une valeur d'échange (combien tu l'achètes ?).

Dans sa première partie, ce livre a donc vocation à vulgariser de nouvelles voies qui peuvent nous aider à *penser* différemment les défis du XXI^e siècle.

La marque du *second trait commun* se trouve dans la seconde partie : un bouquet cohérent de propositions politiques, à la portée de tous et de tous les pouvoirs publics, quelles que soient leur taille et leur place.

Dès l'époque étudiantine, notre génération politique a été, de façon systématique, tournée vers l'action, la participation, l'innovation et la formulation inlassable de propositions de réformes⁴. Ainsi, l'expérience la plus incroyable qu'il nous ait été donné de vivre et de produire ensemble, reste sans doute les Assises de l'Enseignement, organisée sur base de centaines d'*agoras* dans les écoles⁵. Le droit d'organiser ces Assises fut arraché de haute lutte au Gouvernement⁶ en place par les étudiants francophones dans la rue, en 1994. Elles nous ont permis de voir comment une simple consigne de participation - « il y a des Assises officielles, vous avez la possibilité de les alimenter

en propositions en organisant dans vos établissements scolaires des débats ouverts et accessibles à toutes les parties en présence ; profitez-en pour lancer des initiatives et des processus de réforme à votre niveau » - peut libérer les énergies collectives, mettre les gens dans une position instituante (c'est-à-dire créatrice de nouvelles manières de vivre en commun) et faire vaciller les pouvoirs institués.

Cette culture politique témoigne à la fois d'un volontarisme radical (« radical dans les objectifs, pragmatique dans les moyens » disait Jacky Morael) et d'un désir optimiste de transformation. Cette conception de l'action politique s'alimente de l'*Amor Mundi* - l'amour du monde - et non de sa détestation. Elle valorise l'*action* non seulement pour les objectifs qu'elle permet d'atteindre, mais également pour elle-même, en tant qu'*exercice collectif de la liberté*⁷. C'est cette évidence qu'il y a du sens et du plaisir à exercer cette liberté en commun toujours et en tous lieux, qui nous donne le sentiment qu'il y a partout des marges de manœuvre possibles, y compris dans les plus petits interstices. Les plus petites fêlures sont aussi celles qui laissent passer la plus belle lumière.

Cette propension au réformisme est parfaitement adaptée à l'affrontement des défis écologiques et sociaux du XXI^e siècle. En effet, comme l'explique si bien Bruno Latour, jusqu'ici, la radicalité en politique voulait dire « *qu'on allait 'révolutionner', 'renverser' le système économique* ». Ce que nous avons à mettre en œuvre est d'un tout autre ordre. Comme nous le dit encore Latour, « *la crise écologique nous oblige à une transformation si profonde qu'elle fait pâlir par comparaison tous les rêves de 'changer de société'. La prise du pouvoir est une floriture à côté de la modification radicale de notre 'train de vie'. Que peut vouloir dire aujourd'hui 'l'appropriation collective des moyens de production' quand il s'agit de modifier tous les moyens de production de tous les ingrédients de notre existence terrestre ? D'autant qu'il ne s'agit pas de les changer 'en gros', 'd'un coup', 'totalement', mais justement en détail par une transformation minutieuse de chaque mode de vie, chaque culture, chaque plante, chaque animal, chaque*

rivièr, chaque maison, chaque moyen de transport, chaque produit, chaque entreprise, chaque marché, chaque geste »⁸.

Il ne s'agit donc pas d'un réformisme timide ! Pour arriver à relever un tel défi, qui demande une mobilisation sociale sans précédent, il nous faut construire un cadre global, une politique qualitative autant que quantitative qui anticipe les évolutions à long terme et intègre les aspects économiques, notamment budgétaires, à un projet d'avenir dynamique. Cette vision politique globale doit comporter des pistes d'action à disposition du plus grand nombre. Chacun, chaque acteur social et économique, chaque pouvoir public, quelque soit son niveau, doit pouvoir s'y investir.

Une ébauche de cette politique globale avait été réalisée en 2004 par Ecolo : « Investir dans l'avenir - Un Contrat pour les générations futures »⁹. En 2007, Ecolo a proposé un plan d'actions encore plus ambitieux, porté par Jean-Michel Javaux : l'Union Nationale pour le Climat, présentée dans le livre *Merci pour vos enfants. Réussir la transition écologique*¹⁰. En 2008, c'est au tour du volet économique à être approfondi. Et c'est la vocation de ce livre de le proposer au débat démocratique.

Schaerbeek, le 28 octobre 2008

-
- 1 L'Assemblée générale des étudiants de Louvain (AGL), fut le lieu, au tournant des années '90, d'une de nos expériences fondatrices. C'est elle qui a nous a permis à chacun de trouver notre place : l'un à la présidence pour l'animation générale du mouvement, l'autre au bûchage des dossiers et à la négociation institutionnelle avec les autorités académiques.
 - 2 « Cours métis et cours métis : une démarche plurielle », H. Capart, T. Dedeurwaerdere, I. Yepez, in Réseaux métis et université, AGL-Approche, 1995.
 - 3 La régulation du capitalisme vue par l'écologie politique : qu'est-ce qu'une économie « verte »?, Bernard Swartenbroekx, revue Etopia n°4.
 - 4 Ainsi, « Plus de questions, plus d'université. Comment former des intellectuels universitaires ? », édité par la FEF en 1992, et qui marque le début de cette démarche systématique. La seconde partie de ce livre est, en effet, un bouquet semblable de propositions.
 - 5 « À la recherche de nouvelles formes de citoyenneté », Olivier Petit et Christophe Derenne, in Revue du MAUSS n°6, 1995.
 - 6 De la Communauté française de Belgique.
 - 7 Hannah Arendt, Condition de l'homme moderne, 1961.
 - 8 Dans « L'avenir de la Terre impose un changement radical des mentalités », Le Monde, 4 mai 2007.
 - 9 Mai 2004, par Olivier Petit, Christophe Derenne et Nicolas Bednar.
 - 10 Préface de Jacky Morael, Editions Luc Pire, 2007.

Introduction

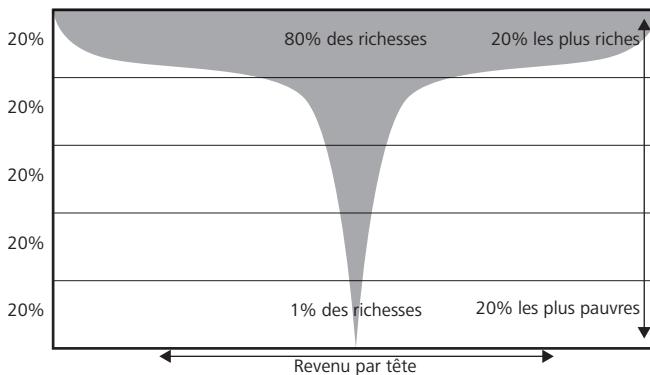
Il n'y a guère de risque à parier que dans les prochaines décennies, les historiens retiendront l'année 2008 comme une charnière dans l'évolution des sociétés humaines, au même titre que 1929 et 1973. Tout dans les événements auxquels nous assistons, nous y invite. Leur rapidité, leur amplitude et leur gravité ne laissent pas de surprendre ceux qui ont été confortablement assoupis dans leurs certitudes sur les perspectives de croissance illimitée d'un capitalisme financier auquel il importait surtout de lâcher la bride. Pour d'autres, en revanche, l'explosion des bulles financières, la flambée des cours des matières premières, l'aggravation de la crise écologique, les débuts de récession économique et sociale ne sont que les conséquences prévisibles d'un modèle qui est tout à la fois injuste, intenable et insoutenable. Toutefois, la différence essentielle, et pour cause, entre 1929, 1973 et 2008, c'est que la suite de l'histoire reste ouverte. Il nous est encore possible de l'écrire en fonction de notre projet de société, de nos convictions et de nos priorités. Mais cela implique à la fois de poser un diagnostic aussi précis et pertinent que possible sur la situation à laquelle nous sommes confrontés et de proposer un ensemble de solutions pour réorienter aussi rapidement que progressivement notre économie.

La première erreur à ne pas commettre serait de nous en tenir aux explications traditionnelles de la crise et de confier aux modèles qui dominent encore actuellement la science économique le soin de nous expliquer comment sortir des impasses où ils nous ont conduits.

Affirmons-le une fois pour toutes : ce ne sont pas les dysfonctionnements du système qui posent problème, c'est son fonctionnement. Pour comprendre la nouvelle réalité qui est en train de prendre forme, nous avons besoin de nouvelles lunettes, autrement dit, nous devons forger de nouveaux outils d'analyse.

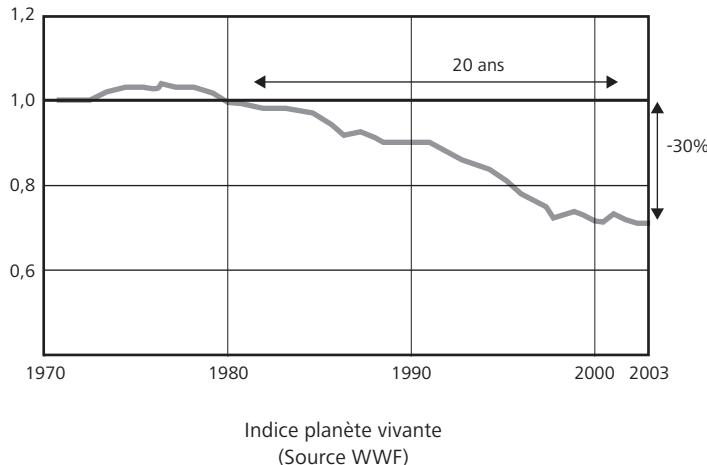
La seconde erreur serait de vouloir appliquer une nouvelle fois les solutions qui ont été apportées aux crises économiques et financières de ces 35 dernières années. La Planète porte encore la trace indélébile des échecs des sorties de crise, et singulièrement ceux qui ont suivi le premier grand choc pétrolier en 1973. Loin d'apporter des réponses réellement satisfaisantes, ces tentatives à la fois social-démocrates et néo-libérales ont contribué à renforcer radicalement les grands déséquilibres sociaux et environnementaux qui écartèlent aujourd'hui nos sociétés.

Quelques chiffres et graphiques permettent d'en prendre la mesure. Le déséquilibre social se mesure notamment au fait que 20% des habitants de la planète concentrent environ 80% des richesses tandis qu'en Belgique, pays dit « développé », plus d'1.500.000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté.



Recettes mondiales réparties par centiles de la population, 2000
(Source : Dikhanov, 2005)

Quant au déséquilibre environnemental, il a pour résultat que pas moins de 150 types d'organismes uniques s'éteignent chaque jour, alors que dans le même temps les symptômes de la crise climatique se multiplient, jusque dans notre pays.



Indice planète vivante
(Source WWF)

Depuis le premier choc pétrolier en 1973, ces deux déséquilibres n'ont cessé de croître et de se renforcer l'un l'autre sous l'influence d'un capitalisme financier de plus en plus débridé : la surexploitation de la Terre profite disproportionnellement aux plus riches tandis que les coûts des dégâts environnementaux seront principalement portés par les plus pauvres, qu'il s'agisse des conséquences de la montée des eaux, de la désertification ou de l'explosion du coût des denrées alimentaires de base.

2008 a marqué un renforcement radical de ces tendances aussi antisociales qu'anti-écologiques. Nous vivons un moment charnière de l'histoire de l'humanité. Nous nous trouvons au carrefour de toutes les crises : énergétique, sociale, alimentaire, financière, environnementale, économique et politique. La globalisation les relie avec la vitesse de l'éclair, celle d'une connexion informatique dans les salles d'arbitrage. Ce que nous vivons c'est une crise globale, qui est aussi une crise

morale qui appelle une nouvelle vision, la définition d'un nouvel horizon et d'un autre projet de société.

En guise d'entrée en matière, faisons sommairement le tour et établissons quelques liens, parfois méconnus.

On l'a par exemple fort peu relevé en dehors des milieux écologistes, mais la bulle financière qui a commencé à éclater à la fin de 2007 a été alimentée autant par l'endettement record des consommateurs américains que par un pétrole bon marché qui a fait croire à des millions de ménages que leur rêve de devenir propriétaire d'une maison était à leur portée, même s'il fallait faire des dizaines de kilomètres en voiture pour l'atteindre.

La flambée des cours du baril a été initialement provoquée par la raison toute simple que l'offre de pétrole parvient de plus en plus difficilement à répondre à la demande. La demande journalière mondiale est de 83,6 millions de barils mais la production n'est que de 81,6 millions de barils¹, ce qui veut dire que le pétrole commence à s'épuiser. Cette flambée des prix a amplifié la difficulté des ménages à faire face aux hausses brutales des taux d'intérêt, d'autant plus durement qu'aux USA les taxes sur les carburants sont très faibles et ne jouent donc pas leur rôle d'amortisseur des hausses des cours². Simultanément, dans une infernale rétroaction qui a dominé toute la première partie de 2008, les investisseurs échaudés par les faillites bancaires se sont précipités sur les matières premières, portant les cours du baril tout juste sous la barre des 150 \$. Dans le même temps, des émeutes de la faim éclataient dans les pays qui ne sont ni producteurs de pétrole, ni producteurs de céréales, parce que le prix du maïs ou du blé les rendait tout simplement inaccessibles. Le marché des agro-carburants – fusionné avec celui du pétrole depuis que les USA et l'Europe s'y sont lancés sans discernement – faisait ses premières victimes. Enfin, à partir de septembre 2008, la méfiance s'emparait de l'ensemble du secteur de la finance mondiale, la contagion par les crédits et les titres pourris se combinant avec la crainte d'une récession de l'économie mondiale

pour asphyxier le marché des prêts interbancaires et par ricochet, celui du crédit aux particuliers et aux entreprises.

Ce raccourci provisoire de la crise globale (toutes les leçons ne seront pas connues avant longtemps) exprime mal l'ampleur des drames humains qui s'y vivent. Mais il donne une mesure de la globalité des remèdes qui s'imposent.

Le système financier est évidemment le premier appelé à la barre des accusés. Mais il ne devrait pas être le seul. Il est utile, du moins tant qu'il se contente de mettre des personnes disposant de moyens financiers dont ils n'ont pas l'usage en relation avec d'autres qui ne disposent pas des moyens de mettre leurs projets en œuvre. Cependant, il devient destructeur lorsqu'il fonctionne de manière autonome, avec pour seul objectif d'accaparer une partie toujours plus importante des revenus monétaires, des fruits du travail et des richesses naturelles.

L'autre protagoniste du drame en cours, c'est la logique de l'accaparement et du « toujours plus » : plus riche, plus grand, plus vite. Cet appétit illimité et le « court-termisme » qui en résulte se retrouvent à la base des déséquilibres social et environnemental qui ne cessent de s'amplifier. Il est totalement incompatible avec le développement d'un système économique au service de l'homme et de son environnement.

Il nous mène à une série d'impasses :

- une impasse économique caractérisée par l'absence de projet industriel de long terme, une croissance de court terme portée par la consommation, la création de bulles qui provoquent et renforcent la récession quand elles explosent ;
- une impasse sociale où, pour augmenter la part de richesse dévolue au capital, on pousse à la surconsommation et à l'endettement tandis que les salaires et les conditions de travail sont mis sous pression ;

- une impasse environnementale : la dictature du court terme s'exerce par le pillage intensif des ressources naturelles et la non-application du principe du pollueur-payeur. Une consommation effrénée soutient une production effrénée qui détruit la base de nos vies.

La combinaison de ces trois impasses engendre des risques systémiques qui se révèlent aujourd'hui dans la brutalité, l'ampleur et la rapidité de la crise financière, et, si rien n'est fait, demain dans la crise climatique avec des dégâts plus importants encore.

Pour sortir de ces impasses, il faut commencer par en rechercher les causes fondamentales. La première étape que je propose de franchir est celle d'un examen critique du cadre théorique sur lequel les décideurs économiques et politiques font leurs choix depuis plusieurs décennies. Dans la première partie de cette contribution, j'essayerai de montrer en quoi ces choix ont été posés sur la base d'un cadre inadapté à la réalité humaine et écologique : la théorie néoclassique, qui domine actuellement les sciences économiques (question n°2), et qui a tendance à n'évaluer l'efficacité des politiques qu'à la seule mesure de la croissance du PIB (question n°3), cette croissance n'étant que la contrepartie nécessaire à un système construit sur l'endettement généralisé.

Bien au contraire, si nous voulons une vision de l'économie qui soit à la hauteur des défis globaux auxquels nous sommes confrontés, nous devons intégrer les apports d'autres théories économiques, notamment celles de l'économie écologique, et les croiser avec d'autres disciplines analysant la société humaine sous ses différents aspects, comme la sociologie, la psychologie, l'histoire et les sciences du vivant en général. C'est le but que je poursuivrai en essayant de répondre aux questions n°4, 7 et 8 relatives au projet économique alternatif des écologistes et à ce qu'on appelle l'économie positive. Nous devons en particulier changer d'instruments de mesures et développer le recours systématique à des indicateurs alternatifs au PIB (voir la question n°5 sur l'empreinte écologique et l'Indice de Développement Humain), du moins si nous voulons vraiment prendre conscience de l'impact réel de nos économies.

Sans quoi, celles-ci seront littéralement privées d'avenir parce que les conditions écologiques minimales leur feront défaut.

Cette nouvelle manière de penser, développée par de plus en plus de théoriciens, je veux la mettre au service de l'économie de projets à laquelle j'entends contribuer avec ECOLO. Dans cette perspective, les propositions que je développe dans la seconde partie de cet opuscule ont pour objectifs de remettre la finance à sa juste place et de la réorienter vers le développement durable. Il s'agit de combiner sa stricte régulation avec la mise en œuvre d'un plan d'investissements verts et la reconversion progressive de notre industrie, prenant appui notamment sur l'écologie industrielle et l'internalisation des coûts externes.

Mais cette transition écologique, qui se mesurera à notre capacité à réduire progressivement notre empreinte écologique globale, ne se fera que si nous menons simultanément à bien une transition sociale, c'est-à-dire si nous parvenons à refaire pencher la balance en faveur des bas salaires et à répondre à l'urgence sociale posée par l'explosion de la pauvreté, singulièrement sur le plan énergétique.

Il y a 75 ans, Franklin D. Roosevelt lançait son « *New Deal* » pour sortir les USA de la crise profonde causée par la Grande Dépression de 1929. La comparaison entre la situation actuelle et celle des années 30 n'est pas sans intérêt tant les similarités sont nombreuses. Le « *New Deal* » (à la fois une « nouvelle donne » et un « nouvel accord » en français) avait pour objectif d'apporter une relance économique combinant un contrôle plus strict des marchés financiers, d'importants programmes de travaux publics³ et un vaste plan de redistribution sociale dont le *Social Security Act* approuvé le 14 août 1935 qui établit un système ambitieux de protection au niveau fédéral.

Roosevelt était persuadé que pour surmonter la crise créée par le krach boursier, il était nécessaire de mener une politique audacieuse et novatrice. C'est à un tel type d'approche, sortant des sentiers trop battus, que je souhaite contribuer de manière modeste avec ECOLO et toute la famille verte européenne, en y adjoignant la dimension

fondamentale de l'écologie qui a été trop longtemps niée par Roosevelt, ses héritiers et ceux du courant keynésien en général.

Comme vous aurez l'occasion de le découvrir, le «*Green Deal*» allie et relie combats sociaux et combats environnementaux parce que *in fine* ils sont les mêmes : la lutte contre l'exploitation de l'homme passe par la lutte contre l'exploitation de la nature, et réciproquement. L'un ne va plus sans l'autre. Ici, au cœur de l'Europe, comme au sud de la planète.

Mon souhait et mon projet est que nous profitions de notre position – au carrefour de toutes les crises – pour changer de modèle, quitter le néolibéral « *toujours plus* » pour désormais chercher partout et en tous temps l'horizon d'un « *toujours mieux* ». Voilà le cœur du « *Green Deal* » : la vraie rupture, la seule qui nous mettra en position de relever simultanément les défis majeurs aujourd'hui identifiés.

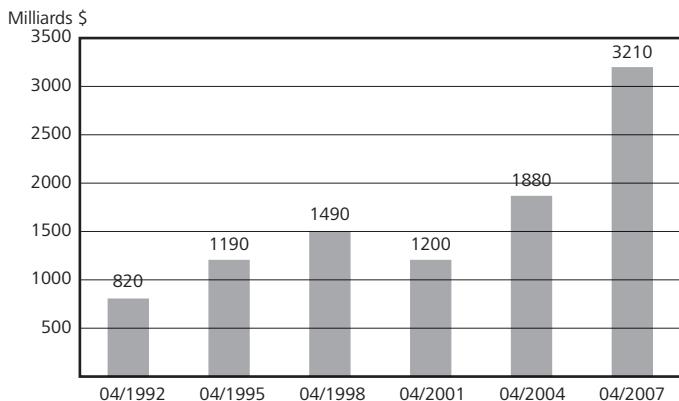
L'objectif ne peut pas être de clore la discussion en affichant un ensemble de mesures à prendre ou à laisser. Je veux participer à la mobilisation citoyenne, sociale, politique, culturelle et intellectuelle qui s'engage pour changer le plus rapidement possible de modèle. Mon expérience au contact des citoyens, militants et entrepreneurs du Hainaut, de Wallonie et de toute la Belgique me convainc chaque jour davantage que le mouvement est déjà bien lancé.

Dix questions pour comprendre les enjeux de la crise systémique

Question 1 : Comment la financiarisation de l'économie empêche-t-elle le développement durable ?

Avant de répondre à la question, définissons d'abord ce que nous entendons par « financiarisation » de l'économie. Pour faire simple, cette notion renvoie au poids croissant qu'exercent depuis la fin des années 1970 les secteurs financiers (au sens large : banques, assurances, bourses, fonds de placement, contrats et produits dérivés, titrisation et autres vecteurs de plus en plus sophistiqués éloignant définitivement le banquier de l'emprunteur) sur l'économie.

L'évolution du volume traité sur le marché des changes est une belle illustration de ce phénomène. Comme le montre le graphique ci-dessous, entre 1992 et 2007, le montant des transactions quotidiennes sur ce marché a été multiplié par quatre, avec une explosion ces dernières années. Et comme l'explique la Banque des Règlements Internationaux (BRI)⁴, celle-ci tient moins à l'internationalisation de l'économie réelle (seules 17% des transactions sont réalisées pour répondre aux besoins des grandes firmes multinationales) qu'à leur utilisation par les fonds spéculatifs et les investisseurs institutionnels (les « zinzins », un surnom qui leur colle bien).



Transactions quotidiennes
(Source : Banque des Règlements Internationaux)

Le système financier se justifie lorsqu'il permet de mettre à la disposition des entrepreneurs des moyens financiers détenus par des personnes qui n'en ont pas immédiatement l'usage. Les problèmes apparaissent lorsque la sphère financière fonctionne de manière de plus en plus autonome, avec pour seul objectif d'accaparer une partie toujours plus importante des revenus monétaires, des fruits du travail et des richesses naturelles. Pour ce faire, elle met en œuvre des stratégies de court terme, incompatibles avec le développement d'un système économique au service de l'homme et de son environnement. Cette financiarisation mène à des impasses économiques, sociales et environnementales.

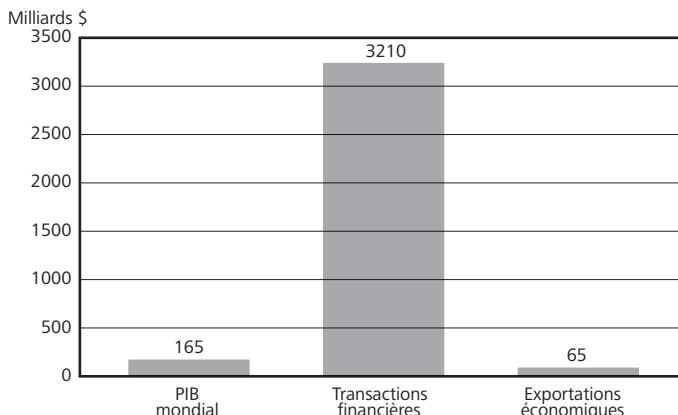
LES IMPASSES ÉCONOMIQUES DE LA FINANCIARISATION

La poursuite d'un objectif de rentabilité à court terme est incompatible avec des perspectives de croissance équilibrée. Elle empêche la définition d'une politique industrielle à long terme : on ne peut plus dire, comme le disait dans les années '80 le Chancelier allemand Helmut Schmidt, que « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Par ailleurs, elle encourage une hausse des profits portée par un surendettement qui ne peut être soutenu indéfiniment. Ce dernier crée des phénomènes de bulles qui non seulement brouillent le signal prix supposé permettre une prise de décision efficace dans un système d'économie de marché, mais peuvent également provoquer des récessions économiques, voire des dépressions, lorsqu'elles éclatent.

DÉCONNEXION ENTRE ÉCONOMIE RÉELLE ET ÉCONOMIE CASINO

Progressivement, la financiarisation se déconnecte de la réalité économique et sociale : l'investisseur financier en arrive à se désintéresser des fondements réels de la valeur de l'entreprise et plus encore des retombées en termes d'emplois des choix qu'il pose. Le système financier devient fou. En janvier 2008, avec l'affaire Kerviel (Société Générale), nous avons découvert qu'un seul homme pouvait

jongler avec 50 milliards d'euros et provoquer en quelques jours des pertes de 5 milliards d'euros, ce qui représente cinq fois le budget de la coopération au développement de la Belgique. Il est surtout totalement découplé de la réalité économique : chaque jour ce sont plus de 3.200 milliards de dollars qui font l'objet de transactions financières alors que sur ces mêmes 24 heures, le volume des exportations de par le monde ne dépasse que difficilement les 65 milliards de dollars et que le PIB mondial journalier n'est que de 165 milliards de dollars.



Comparaison des volumes quotidiens échangés (milliards \$)
 (Source : Alternatives Economiques, n°267, mars 2008)

Les transactions financières sont vingt fois plus importantes que l'accroissement du PIB mondial et cinquante fois plus importantes que les exportations. C'est cette déconnexion grandissante qui nous a fait entrer dans une « économie casino » où le rapport avec le réel n'existe plus qu'en surface. Seules comptent la spéculation sur ce réel et la spéculation... sur la spéculation. On est bien loin du rôle normal de la finance : être un facilitateur de l'économie. Pourtant, c'est l'économie qui crée de la richesse, pas la finance.

Comment voulez-vous qu'un entrepreneur puisse lancer ou développer un projet « durable » quand la durée moyenne de détention des actions

sur les cinq principales places boursières⁵ n'excède pas sept mois⁶? Les Hedge Funds et autres fonds d'investissements voraces sont de véritables sangsues qui entrent dans le capital d'une entreprise sans aucun projet industriel et sucent l'entièreté de la plus-value tout en se faisant rembourser leur achat d'actions par la société rachetée, via le versement de généreux dividendes... avant de revendre très vite ce qui peut encore être vendu.

Comme le dit le philosophe André Gorz dans son dernier texte, rédigé cinq jours avant sa mort : « *une industrie financière se constitue qui ne cesse d'affiner l'art de faire de l'argent en n'achetant et ne vendant rien d'autre que diverses formes d'argent* » (...) « *L'économie réelle devient un appendice des bulles spéculatives entretenues par l'industrie financière.* »⁷

Le court-termisme est également entré dans l'économie réelle au détour d'une modification des normes comptables faisant davantage évoluer le bilan des entreprises en fonction des cours de bourse au détriment des résultats de moyen et long termes. Certains patrons commencent d'ailleurs à se rebeller publiquement contre leurs principaux actionnaires, fonds de pension et autres fonds d'investissements. Le Business Roundtable Institute for Corporate Ethics a publié un rapport de 23 pages⁸ qui jette un pavé dans la mare financière. En recommandant d'abandonner l'unité classique de mesure du temps (le trimestre) et en refusant de se prêter désormais au « petit jeu » qui consiste à émettre des pronostics pour les trimestres futurs, jeu qui incite les prises de décision favorisant les gains spéculatifs à court terme au détriment de développements sur le long terme, ce rapport tend des perches qu'il serait stupide de ne pas saisir. Donner du temps aux entreprises de développer un projet industriel ne peut qu'avoir une influence positive sur la vie des entreprises et donc sur le rendement des investissements et, partant, sur l'emploi et le développement durable.

INEFFICACITÉS DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DOMINANT

La spéculation et le comportement moutonnier des agents économiques provoquent des phénomènes de bulles : les prix s'envolent par rapport à leur niveau normal. Or le bon fonctionnement d'une économie de marché repose sur « l'exactitude » de ces prix. C'est sur cette base que se prennent les décisions économiques fondamentales : production, consommation, épargne,... Ainsi des prix très élevés dans le secteur de l'immobilier envoient un signal positif au secteur de la construction l'enjoignant à produire davantage de logements. En outre, cette déconnexion entre prix, offre et demande dilue et dissémine les risques et les responsabilités. Ce faisant, elle rend le système totalement opaque mais aussi particulièrement parano en période de crise, ce qui aggrave encore la situation. Une autre caractéristique des marchés financiers, régi par l'exubérance et le mimétisme, est qu'ils sont « procycliques » : les fonds affluent, souvent de manière excessive, quand la croissance est là, mais ils refluent, de façon tout aussi excessive, dès que l'horizon se couvre. Enfin, la financialisation engendre et facilite des jeux spéculatifs qui, à leur tour, auront un impact néfaste important sur les secteurs économiques et sociaux mais aussi sur l'environnement.

La crise que nous traversons fragilise de nombreux établissements financiers qui deviennent alors la proie d'autres banques ou institutions avec le risque d'une concentration accrue dans le secteur. Ainsi, tout ne sera pas perdu pour tout le monde. Les banques qui auront échappé aux ravages pourront, après avoir pu racheter d'anciens concurrents pour presque rien - grâce entre autres à l'intervention de la puissance publique - dominer outrageusement le marché, ce qui n'est bon ni pour les futurs emprunteurs, ni pour l'économie en général.

La banque britannique Lloyd TSB a par exemple racheté HBOS, désormais détentrice de plus de 28% du marché des crédits immobiliers. En temps normal, une telle fusion bafouant à ce point les lois de la concurrence aurait été bannie par tous les tenants de l'économie de marché. Cette fois elle s'est faite avec la bénédiction du Premier ministre britannique qui a joué les entremetteurs et prévoit même

d'amender la législation afin d'autoriser certaines fusions au nom de « l'intérêt public ». Ce n'est donc pas la crise pour tout le monde, loin de là ! Pendant que certains se font plumer, d'autres jubilent. « Pour les spéculateurs, c'est une période magnifique », confie à la Libre Belgique du 24 septembre 2008 Jan Vansinte, fondateur de eFinances, une société de gestion basée en Suisse. *« Cette période turbulente est excellente pour nous car la volatilité est extrême, que ce soit sur le marché des actions, des 'futures', des matières premières ou des marchés des changes. Cela permet de capturer des mouvements importants et violents extrêmement rapidement et d'en sortir tout aussi rapidement (...) Pour les spéculateurs, c'est le bonheur total si on est dans le bon sens et qu'on est rapide. »*

DE LA CRISE FINANCIÈRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

La pression exercée par la financiarisation mène à court terme à des excès et des sous-évaluations de risque ou à des scandales à répétition⁹ et cela nourrit en fait un risque systémique latent à moyen terme. Chaque fonds, chaque banque étant persuadé, à titre individuel, de bien maîtriser ses risques. Jusqu'au jour où tout éclate, comme avec la crise des « *subprimes* » aux Etats-Unis, et ses retombées dans le système financier européen infecté par les créances pourries en provenances d'outre-Atlantique.

Les « *subprimes* » sont des crédits à risque accordés à des débiteurs peu solvables moyennant une majoration du taux d'intérêt (prime de risque) censée compenser les risques pris par le prêteur. On les désigne aussi sous l'appellation de « *prêts voraces* » parce qu'ils sont souvent assortis de taux d'intérêt bas et fixes pendant les deux premières années avant de s'ajuster aux taux du marché sur le reste de la période d'emprunt, provoquant ainsi des difficultés de remboursement pour les emprunteurs à faibles revenus dès l'instant où les taux d'intérêt à court terme commencent à remonter. Toute l'opération repose sur le pari que le prix de l'immobilier augmente encore longtemps. Mais c'est l'inverse qui s'est produit avec la baisse des valeurs immobilières qui est intervenue aux USA dès 2006 alors qu'en parallèle, les taux

d'intérêts remontaient. Ce double mouvement a provoqué la crise qui, au départ, n'était qu'une crise « hypothécaire ».

Pour se décharger partiellement et préventivement du risque de crédit, les établissements hypothécaires ont revendu une grande partie de ces prêts à des « hedge funds ». Ces derniers ont à leur tour utilisé au maximum le levier financier en empruntant des fonds auprès de banques américaines, européennes et asiatiques, afin de financer l'achat des « subprimes ». Le risque mal évalué s'est dilué par « titrisation » dans des produits structurés opaques (CDO, Collateralised Debt Obligations). L'interconnexion à outrance du système financier international couplée à la sophistication et à l'opacité la plus totale des instruments financiers a fait le reste : de proche en proche, le virus a été diffusé dans l'ensemble du secteur financier américain et mondial transformant ainsi dans ce second temps la crise « hypothécaire » en crise « boursière ».

Dès cet instant, la méfiance s'est généralisée. On ne sait plus qui détient des créances à risque et la panique s'empare du système. On entre dans le troisième temps, celui de la crise « financière » d'absence de liquidités : les banques cessent de se prêter mutuellement de l'argent, ce qui est pourtant vital pour le système financier mondial. Toutes les banques se soupçonnent l'une l'autre d'avoir des bombes à retardement dans leur bilan. Comme l'écrivit Pierre-Henri Thomas : « *quand la circulation de l'argent commence à geler, c'est tout le système économique qui claque des dents.* »¹⁰ Il faudra que les banques centrales interviennent, ouvrent très largement les robinets, renflouent le marché et mettent les banques sous perfusion pour rétablir un calme (très) précaire sur le marché financier.

Mais c'est aussi à ce moment que débute le quatrième temps de la crise, le plus long et le plus douloureux : celui de la crise économique et sociale, qui suit toujours les crises financières, avec à sa clé restructurations, fermetures et licenciements (plus de 150.000 déjà au 1er octobre 2008 depuis la fin de l'été dans le seul secteur de la finance américaine). Il faudra des mois, voire des années, pour juger des multiples dégâts « dans le réel » de ce qui au départ n'apparaissait que comme la crise d'un segment bien délimité du système mais qui,

par « effet dominos » s'est très rapidement propagé à l'ensemble du marché financier et, partant, à nombre d'entreprises, principalement des PME, qui se retrouvent dans l'impossibilité de renouveler leurs emprunts. Le Bureau International du Travail (BIT) a fait savoir le 20 octobre 2008 que selon ses calculs, la crise financière risque d'augmenter de 20 millions le nombre de chômeurs dans le monde qui pourrait de ce fait atteindre un bien triste record historique de 210 millions de personnes fin 2009, le BIT soulignant sans surprise que les personnes les plus affectées par la crise seraient les plus vulnérables.

En avril 2008, le FMI avait déjà chiffré (très provisoirement) le montant de la facture totale de la crise à 945 milliards de dollars. Paul Goldschmidt, ancien directeur à la Commission européenne, ancien administrateur de Goldman Sachs International, et chroniqueur attitré de la crise nous demande d'ailleurs de bannir du discours politique les affirmations selon lesquelles la situation des institutions financières belges et européennes est beaucoup plus solide qu'aux Etats-Unis. Même plus robuste, notre réglementation ne nous protège aucunement de l'effet dominos¹¹ dont l'origine peut être totalement hors de contrôle à la fois des institutions elles-mêmes et des régulateurs, tant les aspects irrationnels peuvent influencer le cours des choses.

Nombre d'épargnants belges ayant souscrit à différentes formules d'épargne-pension ont été touchés par les retombées indirectes des faillites américaines : Ethias, par exemple, a commercialisé deux fonds d'assurance de la branche 23 émis par Lehman Brothers : « Lift MultiSecurity 04/2008 et 07/2008 ». Fortis également via son assurance-vie : « *Top Protect Alpha Turbo* ». Une illustration de plus de la maxime selon laquelle « tout ce qui brille n'est pas d'or ». Citons encore « *Double opportunity* » commercialisé par Citibank ; « *Fonds de garantie* » par Swiss Life ; « *Double performance* » par Deutsche Bank ; « *Accelerator note* » ou mieux encore « *Top protect best profile* » par Fortis – tous liés de près ou de loin à Lehman Brothers. Autant de noms qui ne garantissent absolument rien en termes de

sécurité ou de protection. Ces étiquettes peuvent être trompeuses, et nombre d'épargnants le découvrent aujourd'hui à leurs dépens.

D'autres experts financiers vont plus loin encore en annonçant une seconde lame de fond à la crise car à côté des subprimes, une autre catégorie de crédits hypothécaires à risque menace d'exploser : il s'agit des ARM (Adjustable Rate Mortgage), des crédits hypothécaires flexibles qui permettent aux emprunteurs de ne rembourser qu'une petite partie des intérêts tout en autorisant la banque à revoir alors à la hausse les montants à rembourser. Le gros de ces révisions devrait intervenir en 2010 et 2011¹².

Une crise financière, localisée initialement aux USA, s'est ainsi répandue à travers le monde, affectant au passage la sphère bancaire en l'empêchant de mener à bien son rôle de base : assurer un financement au meilleur coût de projets d'investissements rentables.

ET LES BANQUES BELGES ?

Certaines grandes banques et institutions financières opérant en Belgique ont été ainsi frappées de plein fouet. Fortis, Dexia, KBC, ING ont ainsi acheté des titres « subprimes » qui ne valent actuellement plus grand-chose. Cette diminution des avoirs bancaires a mis en péril leur solvabilité et a nécessité une intervention des états belge, luxembourgeois, français et néerlandais dans leur capital.

Ces mêmes banques ont ensuite été confrontées à un problème de liquidité. Elles s'alimentent habituellement (les unes plus que les autres) sur le marché interbancaire pour obtenir, en cas de besoin, les moyens financiers nécessaires à leurs opérations courantes. Elles empruntent ainsi à très court terme auprès d'une autre banque qui dispose de moyens en suffisance. Or vu le climat de méfiance, les banques commerciales ont arrêté de se prêter de l'argent ou alors uniquement à un prix exorbitant. Dans l'ensemble du monde industrialisé, les états ont été amenés à intervenir afin de garantir (c'est-à-dire de couvrir le risque de défaillance d'une banque) les emprunts interbancaires ou d'ouvrir eux-mêmes des lignes de crédit.

DES CRISES À RÉPÉTITION

Soyons clair : un tel système n'est pas tenable, les crises vont continuer à se répéter. Le cours de la finance mondiale n'est qu'une longue succession de crises. Rien que sur les quinze dernières années, on peut en relever au moins douze : crise des subprimes (2007), faillite de Vivendi (2003), crise financière au Brésil (2002), crise financière en Argentine (2001), faillite d'Enron (2001), éclatement de la bulle Internet (2000), crise financière en Turquie (2000), crise financière au Brésil (1998), crise de la dette russe (1998), quasi faillite du fonds d'investissement LTCM (1998), crise financière en Asie (1997), faillite de la banque Barings (1995). Le système est presque devenu une « machine à bulles ».

L'amnésie est un autre trait caractéristique de ce système. À chaque fois, l'inefficacité des mécanismes de contrôle a été pointée du doigt et les « plus jamais ça » et autres promesses d'autorégulation ont été entendus. Mais dès la crise passée, c'est le retour du « business as usual » avec l'Etat (parfois en direct, parfois via les banques centrales) contraint de jouer le rôle du réassureur.

C'est exactement ce qui s'est produit avec le rachat par la Réserve fédérale américaine des créances douteuses pour un montant astronomique de 700 milliards de dollars. Le plan Paulson est en fait la répétition de ce qui avait été fait en 1989 pour sortir de la crise des caisses d'épargne qui s'étaient lancées dans des spéculations malheureuses. À cette époque, le gouvernement américain créa la *Resolution Trust Corporation* (société de gestion et de liquidation) qui racheta les créances douteuses pour 600 milliards de dollars mais ne put les revendre ultérieurement qu'à hauteur de 400 milliards, obligeant le contribuable à épouser la différence. C'est le même système, mais en plus modeste, qui a été mis en place en France en 1993 via la création d'un consortium de réalisation autour du Crédit Lyonnais, banque qui filait droit à la faillite sans la reprise de ses actifs douteux pour un montant de 30 milliards d'euros.

D'aucuns laissent entendre que jusque 2010/2015 au moins, le système pourrait faire « illusion » grâce aux apports massifs d'argent frais en provenance des fonds de pension. En effet, l'ensemble des fonds de pension américains qui, avec les compagnies d'assurances et les fonds d'investissement, contrôlent la moitié de toute l'épargne institutionnelle longue du monde, bénéficieront jusqu'à ce moment d'un apport net d'épargne, les cotisations des ménages et entreprises l'emportant sur les pensions complémentaires versées. Ils sont et demeurent donc des investisseurs nets en actions. De ce seul fait, la Bourse a tendance à progresser plus vite que le reste de l'économie¹³, ce qui explique que le taux apparent de rentabilité du capital financier puisse rester, dans une certaine durée, supérieur au taux de croissance et nourrir ainsi l'illusion d'un enrichissement sans bornes.

Mais avec le « papy boom », les fonds de pension vont peu à peu être mis sous pression : de nombreux salariés vont recevoir leur capital-pension ou commencer à toucher leur rente complémentaire pour la retraite. Cela implique que les gestionnaires de fonds de pension vont devoir, presque tous en même temps, vendre une part croissante de leurs actifs en portefeuille pour faire face à leurs obligations. Avec moins de personnes actives, donc moins d'épargnants (sauf à exporter ce système dans les pays émergents, ce qui ne ferait que retarder la crise de quelques années), les achats de titres vont se faire moins nombreux qu'auparavant. Cela signifie que les prix des actifs vont baisser et que les pensionnés vont se rendre compte qu'effectivement, comme doit le dire toute publicité en la matière, « *les rendements passés ne sont en rien une garantie pour les rendements futurs* ».

QUAND LE FONDS DE PENSION D'UNE INTERCOMMUNALE WALLONNE FAIT DES INVESTISSEMENTS ABSURDES

L'IOS (intercommunale des œuvres sociales) est une ancienne intercommunale de Charleroi, active dans le secteur de la santé. À une époque pas si lointaine, l'ensemble de ses responsables-décodeurs étaient socialistes. Cela ne les a pas empêchés de faire de

l'IOS une des seules structures publiques à créer un fonds de pension complémentaire.

Au-delà de ce fait déjà peu banal, je me suis intéressé de plus près aux investissements réalisés par ce fonds de pension. Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que ce fonds investissait dans le tabac (et plus particulièrement dans l'entreprise Philipp Morris) ou encore chez Boeing (le constructeur américain), oubliant sans doute la plus locale entreprise Sonaca qui travaille avec Airbus, concurrent direct de Boeing et vit de cette relation commerciale.

Dans ce genre de situation, l'argent des retraités carolos de demain est injecté de fait dans les actifs les moins efficaces pour préparer l'avenir de la région et même leur propre avenir. C'est le serpent qui se mord la queue : au même moment où l'on voyait des responsables politiques se lamenter des pertes d'emplois à la Sonaca, ces mêmes responsables investissaient, en tant que « patrons » de l'IOS l'argent de leurs travailleurs dans la concurrence... Absurde mais réel. Il est temps que les travailleurs soient informés de la nature des placements effectués par leurs fonds de pensions et que leurs représentants aient leur mot à dire sur les choix stratégiques.

Des fonds de pension et autres « hedge funds »¹⁴ ou certains « fonds souverains »¹⁵ vont tirer la corde jusqu'à ce qu'elle casse. Il sera alors trop tard pour éviter les dégâts et une fois de plus l'état sera appelé à jouer le rôle de réassureur, avec pour conséquence prévisible, de nouvelles coupes sombres dans les budgets sociaux.

À la question suivante « *Peut-on déduire que le contribuable américain risque de payer le sauvetage du système bancaire ?* », question qui lui était posée quelques mois avant la décision américaine de lancer un plan de sauvetage de 700 milliards de dollars, Bertrand Veraghaenne, analyste chez Petercam répondait : « *C'est en effet le stade ultime pour éviter un effondrement du système. Il faut savoir ce qui coûtera le moins cher : mutualiser les pertes ou avoir une crise aussi grave que 1929* »¹⁶. Paul De Grauwé, professeur d'économie à la KUL, mais aussi ancien sénateur VLD, était encore plus précis quand la question suivante lui était posée : « *In fine, ce sont les contribuables qui*

payeront la note ? ». Réponse : « *C'est inévitable. Laisser les banques se débrouiller ? Ce serait prendre le risque d'un effondrement du système bancaire, qui nous renverrait dans un scénario similaire à celui des années 30. Le prix à payer serait bien plus lourd.* »¹⁷

Leur « conseil » a été suivi (et même anticipé) : en un an, depuis l'été 2007, les pouvoirs publics US ont engagé plus de mille milliards de dollars (1.000.000.000.000 \$) dans la résolution de la crise, que ce soit pour sauver Bear Stearns, Freddie Mac, Fannie Mae, IAG ou tout simplement pour amener des liquidités sur le marché. Bien plus que ce qui est nécessaire si on décidait d'enfin relever rapidement le défi du réchauffement climatique, et dix fois le montant de l'aide publique mondiale au développement. À ce montant déjà abyssal, il faut désormais ajouter les 700 milliards de dollars envisagés en catastrophe lors de cette folle troisième semaine du mois de septembre 2008 par Henry Paulson, secrétaire d'Etat américain au Trésor¹⁸ dans le cadre de son plan de sauvetage du système bancaire US. 700 milliards de dollars mobilisés en quelques jours : plus de vingt fois ce qui est nécessaire en 2008 pour assurer la sécurité alimentaire et éradiquer la faim dans le monde !

D'un trait de plume et à coups de garanties publiques offertes pour plus de 6.000 milliards de dollars, le montant de la dette des USA a plus que doublé. Au point que, comme le raconte le *Guardian* dans une croustillante anecdote, l'immeuble de Time Square, qui, au cœur de Manhattan, affiche sur son fronton le montant de la dette publique américaine, n'avait plus de place pour loger la quantité astronomique de milliards de dollars (10.299.050.383 \$). Il a fallu éliminer le symbole « \$ » qui occupait la dernière case de l'affichage... C'est dire si l'impact sera immédiat et à long terme sur les finances publiques ; les marges de manœuvre (sociales) de l'état vont considérablement fondre, sans parler de l'effet inflationniste de telles mesures. Au bout du compte, c'est le citoyen lambda qui payera plusieurs fois la facture laissée par des actionnaires avides de gains immédiats et des banquiers sans scrupules. D'abord, il perd sa maison (5 millions d'Américains ont dû ou devront céder leur habitation) ou voit la valeur de celle-ci fondre

(14 millions d'Américains ont une hypothèque supérieure à la valeur actualisée de leur maison). Ensuite, il voit l'état distribuer l'argent du contribuable à ceux qui sont responsables du problème et ne plus en avoir pour assumer les dépenses publiques de santé, d'éducation, de justice et autres. Enfin, la valeur des pensions complémentaires espérées aura fondu : à la mi-octobre 2008, alors que l'épicentre n'était peut-être pas encore atteint, 9.300 euros avaient été perdus en épargne en moyenne par Belge à cause de la crise boursière et de la perte de valeur des placements.

Que ce soit précisément dans le pays qui se veut le chantre du libre marché que l'état doive intervenir avec de telles sommes d'argent est bien la preuve que c'est le modèle lui-même qui fait faillite.

DES BANQUIERS SANS SCRUPULES

Alors que la crise des subprimes battait son plein, plus de 60 milliards de dollars de primes auraient été accordés en 2007 par les cinq plus grandes banques américaines à leurs principaux collaborateurs. D'après l'Economic Policy Institute, la même année, le salaire des dirigeants des grandes sociétés américaines était 275 fois supérieur au salaire d'un travailleur moyen, alors qu'à la fin des années 70, ce rapport n'était que de 1 à 35. Cette absence de scrupules s'étale encore plus quand il s'agit de négocier les indemnités de départ : 160 millions de dollars ont été versés l'an dernier à Stan O'Neil, le patron de Merrill Lynch alors que ce dernier a failli précipiter sa banque dans le gouffre. Richard Fuld, PDG de la banque d'affaire Lehman Brothers, a perçu en 2007 22 millions de dollars, stock options comprises. L'ancien patron de l'assureur AIG, Martin Sullivan, évincé mi-juin 2008, avait reçu 14 millions d'indemnités de départ. Les PDG de Fannie Mae et Freddie Mac ont certes été privés de leurs parachutes dorés de 12,59 millions de dollars mais Daniel Mudd et Richard Syron ont tout de même empoché 9,43 millions de primes de départ... À côté de ces montants, les 5 millions d'euros obtenus par J-P. Votron et H. Vewilst, ex-patrons de Fortis, font presque pâle figure...

Profitant du laisser-faire, laisser-aller et cachant le risque systémique, les marchés financiers sont devenus le moteur de l'économie réelle. Dans la foulée, l'idéologie de la valeur actionnariale selon laquelle les entreprises doivent agir pour maximiser la rentabilité boursière de leur titre et donc réaliser des rendements financiers, s'est imposée comme la seule école économique officiellement « crédible ».

Mais, comme le dit René Passet, « *l'impératif d'un rendement de 15% des capitaux propres imposé par la finance aux entreprises, et les 'dix prochaines minutes' qui représentent le très long terme, contraignent la biosphère ; avec pour résultat la course productiviste, la surexploitation et la destruction des milieux naturels.* »¹⁹.

Pour relancer correctement l'économie, le politique doit impérativement et le plus rapidement possible introduire des éléments de régulation de la finance qui doit se remettre au service de l'économie. Ce constat, qui était déjà la conclusion que je tirais lors du Forum « Ecologie – Economie » qu'ECOLO a tenu à Bruxelles le 3 février 2007, est d'autant plus justifié dans le pays de l'Union Européenne qui occupe la première position en termes de détention par les particuliers d'actifs financiers nets (épargne)²⁰.

Il est temps de quitter la « doctrine Greenspan » (du nom du président de la Réserve fédérale américaine d'août 1987 à janvier 2006, celui-là même qui a piloté une forte baisse des taux directeurs US, de 6,5% à 1,75%, favorisant grandement les excès dont nous subissons aujourd'hui les effets) qui, comme le rappelle Paul De Grauwe, « *était convaincu que les marchés étaient capables de s'autoréguler ; que l'intervention du gouvernement ne pouvait que les rendre moins efficents. Il jugeait donc qu'il n'avait aucune raison pour intervenir. Au contraire, il admirait 'les petites abeilles de Wall Street qui assuraient la pollinisation de l'économie'. C'est cette attitude intellectuelle qui explique le laisser-faire des autorités de contrôle.* »²¹

Si l'ancien président de la Réserve fédérale savait manifestement abuser d'images bucoliques, Bruno Colmant, l'actuel patron d'Euronext Bruxelles est quant à lui plus terre à terre. Interrogé sur les folles journées boursières de la troisième semaine de septembre 2008 et sur les volumes inouïs des échanges boursiers (plus d'un milliard d'euros par séance à Bruxelles), l'ancien directeur de cabinet du ministre des Finances explique : « *Il y a eu visiblement beaucoup de trading informatique : ces robots réagissent à la présence dans les dépêches d'un ensemble de mots (par exemple 'Bernanke', 'inflation', 'pétrole'... et ils lancent un ordre d'achat sur une valeur pétrolière). Ces ordres algorithmiques, qui sont lancés par des fonds d'investissement, sont une bonne chose pour la Bourse, car ils donnent de la liquidité (...)* »²².

Voilà dévoilé crûment la manière dont les choses (dys-)fonctionnent dans un monde financiarisé à l'extrême : des robots donnent des ordres suivant des algorithmes sur base de mots qui défilent sur Internet ! Il y a de quoi être révolté. Mais surtout, ce qui est démontré à souhait, c'est l'aspect irrationnel et insensé du modèle « Wall Street » où, comme le dit Bernard Gazier, il était devenu fou d'être le sage parmi les fous « *je veux dire que lorsque vous êtes dans un système qui fonctionne comme il fonctionne, et que vous voyez des possibilités de gains rapides, cumulatifs, et que tout le monde le fait, si vous ne le faites pas, on vous le reproche. Il était donc, en quelque sorte rationnel d'être fou... dès lors, cela devenait le jeu de la 'poule mouillée' : on s'installe dans une voiture qu'on lance vers une falaise et il faut être le dernier à s'en extraire... C'est ce jeu parfaitement imbécile et criminel auquel se sont livrés tous ces opérateurs.* »²³

Chaque jour, ma conviction se renforce que sans affermissement radical de la régulation de la finance notre économie n'a pas d'avenir. Nous sommes de plus en plus nombreux à faire ce constat. Beaucoup dépendra cependant de ce que les politiques et les citoyens seront réellement décidés à faire une fois la Une de l'actualité occupée par d'autres thèmes.

LES IMPASSES SOCIALES DE LA FINANCIARISATION

On ne peut dissocier le rôle de la finance de celui du conflit entre capital et travail pour le partage de la valeur ajoutée. Pour accroître au maximum la rentabilité à court terme du capital, il a fallu exercer une pression maximale sur le travailleur et le consommateur.

Celle-ci se traduit dans la baisse continue de la part de la valeur ajoutée qui revient aux revenus du travail. La modération salariale est une exigence que le capital rencontre d'autant plus facilement que l'économie se globalise, permettant de faire appel le cas échéant à de la main-d'œuvre moins chère.

Cette pression s'exerce aussi sur les conditions de travail. Afin de minimiser les coûts, on travaille plus longtemps, dans des environnements moins sécurisés, on néglige la santé des travailleurs, etc.

Néanmoins, il ne servirait à rien d'accaparer une part toujours plus grande des revenus du travail si cela avait pour conséquence d'entraver la hausse de la consommation nécessaire pour rencontrer l'augmentation de la production porteuse de nouveaux profits. Qu'à cela ne tienne, il suffit de favoriser l'endettement de ces ménages afin de leur permettre de maintenir tant bien que mal leur niveau de vie... jusqu'à ce que le surendettement arrive, plongeant une part croissante de la population dans la misère. C'est aussi de cette manière qu'est née la crise des subprimes : via des prêts à des candidats acquéreurs d'immobilier que l'on savait peu solvables.

LES INÉGALITÉS ONT-ELLES UN BEL AVENIR ?

Dans les conclusions du dernier rapport du Bureau International du Travail (BIT) « Rapport sur le Travail dans le monde 2008 », on peut lire que :

- *Dans 51 des 73 pays pour lesquels des données sont disponibles, la part des salaires dans le revenu total a reculé au cours des vingt dernières années. Le plus fort déclin de la part des salaires dans le PIB s'est produit en Amérique latine et dans les Caraïbes (-13 points de*

(pourcentage), suivis par l'Asie et le Pacifique (-10 points de pourcentage) et les économies développées (-9 points de pourcentage).

- *Dans les pays où existent des innovations financières non réglementées, les travailleurs et leur famille se sont endettés davantage afin de financer leur logement et leur consommation. C'est ce qui, en période de forte modération salariale, a permis de soutenir la demande intérieure. Cependant, la crise a mis au jour les limites de ce modèle de croissance.*
 - *Entre 1990 et 2005, près des deux tiers des pays ont fait l'expérience d'une hausse des disparités de revenus. Le revenu total des ménages à hauts revenus s'est accru plus rapidement que celui des ménages à moyen et bas revenus.*
 - *Au cours de la même période également, l'écart de revenus entre les 10 % des salariés les mieux rémunérés et les 10 % les moins bien payés a augmenté dans 70 % des pays pour lesquels on dispose de données.*
 - *Les disparités de revenus s'accentuent aussi – à un rythme accéléré – entre cadres dirigeants et employés moyens. Ainsi, en 2007, les dirigeants des 15 plus grandes entreprises américaines gagnaient en moyenne 520 fois le salaire moyen d'un employé, contre 360 fois en 2003. Des tendances semblables, bien qu'à partir de niveaux de rémunération des dirigeants inférieurs, ont été enregistrées en Australie, Allemagne, Hong Kong (Chine), Pays-Bas et Afrique du Sud.*
-

Notant les prévisions de poursuite de la hausse des inégalités de revenus dans le contexte économique actuel, le rapport indique que des inégalités de revenus excessives pourraient être associées à des taux de criminalité accrues, une espérance de vie réduite et, dans le cas des pays pauvres, à la malnutrition et à une plus forte probabilité de voir les enfants privés d'école pour aller travailler.

L'impact de la financiarisation ne s'arrête pourtant pas là, mais déborde également sur l'évolution du coût de la vie et des prix de produits de première nécessité. En effet, les capitaux spéculatifs retirés à temps du secteur des subprimes (comme ils l'ont été à l'époque de la bulle Internet) viendront s'abreuver dans l'un ou l'autre segment où il y a un

fort potentiel de croissance. En 2008, l'énergie et l'alimentation en ont ainsi fait les frais. Le début de la flambée des cours du riz ou du blé et celui de la chute des valeurs boursières liée à la crise des subprimes ont quasiment coïncidé, avec toutes les conséquences que nous subissons encore aujourd'hui, en dépit des cris d'alarmes lancés partout sur la planète.

Alors que des millions de personnes souffrent de faim, les banques proposent aux épargnants des produits qui spéculent sur les denrées alimentaires. La KBC a été jusqu'à en faire de la publicité avec des slogans du genre « *il est possible de tirer avantage de la hausse du prix des denrées alimentaires* » ou « *les changements climatiques et la pénurie d'eau et de terres agricoles exploitables sont une opportunité* ». Quel cynisme ! Au même moment, la FAO annonce qu'à cause de la hausse des prix alimentaires, il y a 75 millions d'affamés en plus dans le monde, portant ainsi le nombre de Terriens sous-alimentés à un total effarant de 923 millions (alors que nous étions redescendus à 850 millions en 2005).

LES IMPASSES ENVIRONNEMENTALES DE LA FINANCIARISATION

La stratégie de profit à court terme portée par le monde financier rejaillit évidemment aussi sur l'état de l'environnement ; l'absence de vision à long terme empêchant d'intégrer cette dimension lors de la prise de décision.

L'environnement est alors considéré comme une ressource qu'il convient (comme d'autres ressources) d'exploiter au maximum et au moindre coût. Peu importe dès lors qu'elles ne soient pas inépuisables ou qu'on les consomme à un rythme supérieur à leur renouvellement. Le profit à court terme ne dépend par ailleurs pas des dégâts collatéraux à l'exploitation (pollution, extinction des ressources). Pourquoi dès lors s'en soucier ?

Le profit se nourrit aussi et surtout de la hausse constante de la consommation. Peu importe son contenu, que cela soit des biens de base ou des biens de luxe, des biens durables ou pas, il faut pousser à consommer. On comprend dès lors que la diminution de notre

empreinte écologique soit plus que secondaire quand l'horizon se limite à accroître au maximum son return.

On verra plus loin (question 5) comment, plus généralement, la croissance économique dans tous les pays industrialisés continue de se solder par une croissance ininterrompue de l'empreinte écologique globale de nos sociétés et comment à long, moyen et court terme, cela renforce l'injustice aussi bien sociale qu'environnementale.

Question 2 : Pourquoi remettre en question l'utilisation politique de la théorie économique néoclassique ?

Depuis une trentaine d'années, la science économique subit la domination quasiment incontestée de ce qu'on appelle le courant néoclassique. Celui-ci a le grand avantage de permettre une modélisation mathématique très fine. Les politiques aiment à s'appuyer sur lui, notamment pour établir leurs prévisions de croissance et donc pour calculer les moyens dont ils disposeront pour faire leurs budgets.

Le paradigme de base du courant néoclassique est celui de l'équilibre général. De son point de vue, dans l'économie de marché, en concurrence parfaite, l'équilibre est atteint automatiquement par ajustement des prix au niveau où se croisent l'offre et la demande, celle-ci étant la résultante des choix d'individus rationnels, disposant d'une information parfaite et l'utilisant pour maximiser leur profit.

Or, ce paradigme repose sur des hypothèses non rencontrées dans la réalité. De manière schématique, il commet quatre erreurs fondamentales et ne peut donc être transposé intégralement comme aide à la décision.

1ÈRE ERREUR : RÉDUIRE L'INDIVIDU À UNE MACHINE À CALCULER

Le point de départ de l'analyse économique néoclassique, c'est l'acteur rationnel qui prend ses décisions sans réellement tenir compte du contexte social et environnemental. Or, les neurosciences nous ont appris que le cerveau humain est une zone d'interaction où les fonctions instinctives sont en étroite relation avec les fonctions conscientes et délibérées qui sont profondément imprégnées par le contexte social dans lequel nous vivons. D'une part, nous pouvons exercer un certain contrôle sur nos automatismes et, d'autre part, nos habitudes, nos émotions et nos humeurs peuvent influencer substantiellement nos actions conscientes.

De très nombreuses études comportementales et psychologiques mettent en lumière de nombreux mobiles d'action dont le poids est sous-évalué par la théorie néoclassique. On retiendra par exemple, le poids des habitudes (nous préférons confirmer un choix antérieur plutôt que de le modifier alors qu'il serait parfois plus pertinent de changer), les comportements moutonniers (nous faisons comme les autres, sans trop réfléchir, en même temps que les autres), l'influence de l'entourage (nous sommes plus attirés par ce que nos proches nous recommandent que par ce qui pourrait être réellement utile mais qui n'est pas recommandé), les effets de possession (nous donnons une valeur supérieure aux objets que nous possédons); la dévalorisation « hyperbolique » (nous sommes plus attentifs au futur proche qu'au futur lointain), l'aversion à perdre (il nous est plus difficile d'accepter une perte que de nous réjouir d'un gain équivalent), le problème du tout/composant (nous donnons une valeur supérieure à la somme des différents composants d'un objet qu'à l'objet lui-même).

Le sociologue Paul-Marie Boulanger a montré à quel point les apports de la psychologie sociale éclairent les faiblesses de l'économie néoclassique en décrivant le phénomène de « l'escalade d'engagement » par lequel « *une fois que nous avons pris une décision, et d'autant plus que nous l'avons prise publiquement, nous avons tendance à nous y tenir, et cela, à la limite, que la décision soit bonne ou non, que ses conséquences soient favorables ou non* »²⁴. Les spécialistes du marketing connaissent d'ailleurs très bien ces phénomènes. Ils sont par exemple passés maîtres dans la technique du « pied dans la porte » qui consiste à demander peu pour obtenir beaucoup ou dans le développement des actions ciblées sur de petits groupes locaux (les *Community-Based Social Marketing, CBSM*).

2E ERREUR : CROIRE QUE NOUS BÉNÉFICIONS TOUJOURS D'UNE INFORMATION PARFAITE

Comme la crise des subprimes et la crise financière générale qui l'a suivie le démontrent à souhait, l'information des acteurs économiques n'est jamais parfaite. L'existence de quelques agences de notation

n'y change pas grand-chose, que du contraire, car les trois grosses agences qui se partagent le gâteau (Moody, Fitch et Standard&Poor's) sont rémunérées par ceux-là mêmes dont elles doivent évaluer la solidité financière. Elles sont donc bien souvent à la fois juge et partie. En économie financière, l'information est toujours partielle : il est impossible à quiconque de suivre ce qui se passe au même moment partout dans le monde. Elle est également asymétrique : l'acheteur possède bien moins d'informations utiles et justes que le vendeur. Et enfin, elle est surtout partielle : la publicité et le marketing ont une prépondérance sur les choix prétendument effectués « en pleine connaissance de cause ». Quels étaient les clients d'Ethias, de Fortis ou de Citibank qui savaient qu'en souscrivant à certains produits ils étaient en fait tombés sur un produit de Lehman Brothers ? Comme le dit Joseph Stiglitz, qui a reçu le prix Nobel d'Economie pour ses recherches sur les informations asymétriques : « *les banques sont des spécialistes des informations asymétriques. Moins elles fournissent d'informations, plus elles gagnent de l'argent.* »

3E ERREUR : NIER LE CARACTÈRE LIMITÉ DES RESSOURCES, MINIMISER LE LONG TERME

La théorie économie néoclassique a tendance à considérer la nature comme un sous-système de l'économie. Pour elle, la nature n'est rien de plus qu'un capital à la disposition des humains et de leurs besoins. Je pense le contraire : l'économie est subordonnée à ce que peut donner la nature. Adam Smith et Karl Marx, comme presque tous leurs contemporains, pensaient que la nature n'imposerait aucune limite à l'entreprise d'accroissement de la production et de la productivité. À court terme, c'était peut-être vrai... Mais à long terme, l'évolution récente des stocks des énergies fossiles ou de la biodiversité nous montre que c'est une illusion. Certains pourtant continuent de s'accrocher à l'idée « magique » que la croissance et l'innovation technologique permettront à elles seules de résoudre tous les problèmes de ressources.

4E ERREUR : PENSER L'INDIVIDU SANS LA SOCIÉTÉ

Dans leur compréhension de l'économie, les économistes néoclassiques ont tendance à minimiser les considérations d'ordre éthique. Elles sont pourtant au centre des débats sur le réchauffement climatique, la dette des pays du tiers-monde, la redistribution des revenus ou la lutte contre la pauvreté. Les préoccupations de justice ou d'équité peuvent être bien présentes lorsque les acteurs économiques prennent des décisions. Comme le soulignent les économistes écologistes John Gowdy et Jon D. Erickson, « *les humains ont un comportement plus complexe que d'autres mammifères et l'altruisme peut être imposé par des sanctions sociales. Une action de coopération comme trouver un compromis ou prendre une décision collective ne peut pas émerger d'un cadre de décision où seules comptent les préférences individuelles.* » Autrement dit, nous ne sommes pas seulement conditionnés par la poursuite de nos intérêts personnels. « *Les hommes souhaitent être dans une société, pas dans une juxtaposition d'atomes. Les politiques publiques doivent prendre en compte les coûts/bénéfices dérivés du marché mais admettre aussi que le bien-être social est bien plus qu'un ensemble de valeurs de marché.* »²⁵ En dépit du fait que le « monisme des valeurs » de la théorie néoclassique n'est qu'un modèle médiocre pour la prédiction des comportements, l'idée que le consommateur cherche en tout lieu et en tout temps à maximiser sa satisfaction individuelle continue à faire son chemin. Construire une alternative à l'orthodoxie néoclassique implique de commencer à prendre nos distances par rapport à ce modèle.

Question 3 : Qu'est-ce que le PIB et quels problèmes pose-t-il ?

À l'heure actuelle, l'indicateur utilisé pour « mesurer » la force d'une économie nationale ou régionale est son Produit Intérieur Brut (PIB). Le PIB est défini comme la mesure objective de l'ensemble des biens et services produits sur un territoire donné au cours d'une période donnée. Plus sa croissance est élevée, plus tout devrait aller pour le mieux dans la région ou le pays concerné. Par contre, si sa croissance ralentit voire diminue, rien ne va plus... Le PIB représente l'alpha et l'oméga des économistes libéraux. Pourtant, cet indicateur ne nous apprend rien au sujet d'une série de données tout aussi fondamentales pour l'économie et la vie en société.

LE PIB NE FAIT AUCUNE DISTINCTION SELON LA NATURE DE L'ACTIVITÉ QUI ENGENDRE LA CROISSANCE

Dans le calcul du PIB, la construction d'une école pour un million d'euros ou de canons pour le même montant pèsent exactement la même chose. Si un pays finance 10.000 personnes pour provoquer des accidents de voiture et 10.000 personnes pour réparer les voitures accidentées, il aurait, toute autre chose restant égale par ailleurs, le même PIB qu'un autre pays qui finance 20.000 personnes pour animer les quartiers de ses villes.

LE PIB NE TIENT PAS COMPTE DE LA RÉPARTITION DES RICHESSES CRÉÉES

Dans le calcul du PIB, si une activité engendre un million d'euros de richesse, peu importe qu'elle soit répartie entre 1.000 personnes bénéficiant donc chacune de 1.000 euros ou qu'elle soit concentrée dans les mains d'une seule personne. L'augmentation du PIB peut même entraîner la dégradation de la situation de la majorité de la population. Il ne nous dit rien du degré d'intégration, de redistribution et de cohésion de la société.

LE PIB NE MESURE PAS L'ÉMANCIPATION

Le PIB ne reflète absolument pas le niveau de démocratie d'une société. Un pays peut afficher une croissance très forte de son PIB et être dirigé par une dictature qui méprise les droits de l'homme. Ses citoyens peuvent être complètement aliénés par une consommation abrutissante ou par un désintérêt complet pour les enjeux démocratiques.

LE PIB NE TIENT PAS COMPTE DE L'IMPACT DES ACTIVITÉS SUR L'ENVIRONNEMENT

Si l'activité concernée engendre des pollutions ou si, au contraire, elle les combat, c'est exactement la même chose : les « externalités négatives » ne sont pas prises en compte dans le PIB. Si, à une activité polluante succède un processus de dépollution, ils sont tous deux comptabilisés de la même manière, alors que d'un point de vue environnemental, le résultat est globalement nul.

LE PIB NE FAIT PAS DE DIFFÉRENCE ENTRE UNE PRODUCTION À VALEUR RÉELLEMENT AJOUTÉE ET L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

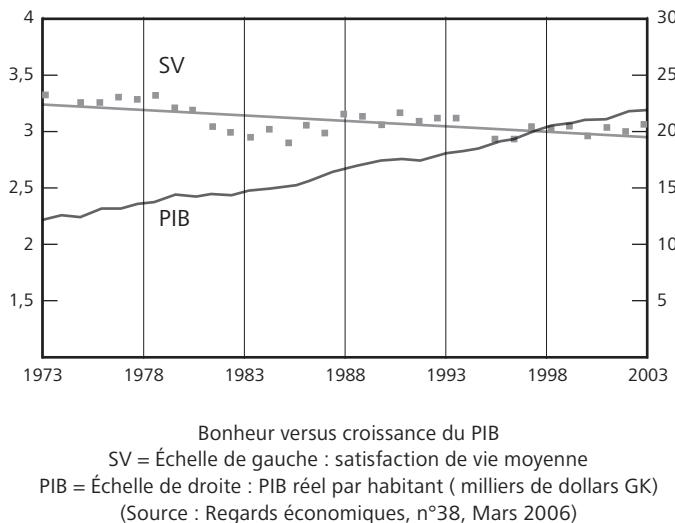
Dans le calcul du PIB, la vente de bois de forêts centenaires est comptabilisée comme une banale production : la valeur des actifs constitués par les ressources naturelles n'est pas prise en compte. La Banque Mondiale estime que les 2/3 de la croissance chinoise récente ont été réalisés grâce à un « découvert écologique ». Le PIB ne comptabilise rien de la disparition du capital naturel non renouvelé, pas plus qu'il ne comptabilise en « provisions pour risques » la production des déchets qui, à terme, provoqueront pourtant de graves inconvénients.

LE PIB NE TIENT PAS COMPTE DES ACTIVITÉS DOMESTIQUES ET SOUS-VALORISE TOUT CE QUI RELÈVE DE LA SPHÈRE « NON-MARCHANDE »

Les légumes de nos potagers, les fruits d'un petit verger partagé entre voisins, les activités de bénévolat, mais aussi et surtout toute la production domestique (encore le plus souvent assumée par les femmes) n'existent tout simplement pas aux yeux du PIB. Autre illustration de l'aveuglement qualitatif de l'indice : un professeur de

langue qui donne cours le matin à l'institut Berlitz, l'après-midi en sixième primaire et le soir dans un groupe « d'alphanétisation » verra son travail du matin influencer beaucoup plus fortement le PIB que celui de l'après-midi. Et ne parlons pas de celui du soir qui n'aura aucune influence sur le PIB.

Fondamentalement, le problème du PIB est d'être un indicateur purement quantitatif qui ne dit rien de la qualité de vie, bien au contraire. Comme le montre le graphique ci-dessous, l'indice de satisfaction de vie a même tendance à diminuer malgré la croissance du PIB.



Bref, le recours systématique et quasiment exclusif à cet indicateur nous aveugle et cantonne la politique économique dans la question du « comment faire plus ? », en refoulant la question du sens et du projet collectif - c'est-à-dire politique - à l'extérieur de la sphère économique.

Question 4 : Quelle est l’alternative économique des écologistes ?

À cette conception néoclassique d’organisation économique basée sur la maximisation des profits d’individus atomisés, les écologistes proposent de substituer une économie de projet(s) au service d’une solidarité au cube : entre personnes, entre territoires et entre générations.

Ce que nous voulons, ce que nous recherchons, le « *pour quoi* » nous nous battons, c’est l’égalité des chances de réalisation de vie : que chacun puisse choisir sa vie et être heureux dans ce choix, tout en respectant le choix des autres, présents et à venir, ici au cœur de l’Europe et là-bas au Sud.

D’un point de vue économique, il s’agit dès lors, pour nous, de créer de la valeur en pensant conjointement justice (y compris dans sa dimension intergénérationnelle), liberté et durabilité.

Cela implique de changer notre compréhension du monde et de proposer une grille de lecture alternative qui nous permette de faire des liens entre des phénomènes en apparence étrangers l’un à l’autre comme la crise des subprimes, le réchauffement climatique, la montée des inégalités, les politiques de dérégulation financière, la perte de biodiversité, la flambée des prix du pétrole, les tensions communautaires, les menaces sur notre santé, la fraude fiscale, les politiques éducatives, les crises alimentaires, etc.

Cette nouvelle grille de lecture a un nom, celui d’un nouveau courant de pensée économique : l’économie écologique²⁶, apparue ces dernières décennies. Sa spécificité est de reconnaître explicitement l’existence d’interconnexions et d’interdépendances entre les sphères économiques, biophysiques et sociales.

L’économie écologique assume la réflexion normative comme une de ses composantes à part entière. Telle que je la vois, cette théorie est davantage utile pour étudier une économie mise au service de l’homme et des générations futures.

Comme écologiste, je considère que l'économie, qu'elle soit scientifique ou politique est un moyen, pas une fin. Un moyen pour avancer vers l'idéal d'un développement durable par lequel notre activité répond aux besoins du présent tout en garantissant la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les écologistes se placent aux côtés de ceux qui estiment que la « main invisible » du marché ne conduit pas automatiquement au bien-être. Ils souhaitent remonter à la source des problèmes en refusant de réduire les travailleurs et l'environnement naturel à de simples variables d'ajustement. Construire pas à pas cet « *à venir* » implique de faire appel aux outils économiques et politiques de régulation. Selon moi, ce mot employé actuellement à toutes les sauces, souvent par ceux qui ont été des champions du « *laisser-faire* », confie aux politiques économiques trois missions de base : stimuler, orienter et redistribuer.

STIMULER : rien de durable ne pourra être construit sans la mobilisation des acteurs. Qu'ils soient entrepreneurs, fonctionnaires, chercheurs, salariés, coopérateurs, indépendants, bénévoles, administrateurs, etc. Qu'ils appartiennent au secteur marchand ou non, qu'ils soient « petits » ou « gros », ce sont eux qui sont à la manœuvre. Le rôle premier du politique consiste à soutenir et, plus encore, à stimuler le développement des initiatives de ces forces vives qui sont aussi des « forces de vie » pour reprendre les mots de Patrick Viveret.

ORIENTER : les ressources naturelles sont « finies » ou fragiles. Or si tous les Terriens devaient consommer comme nous, les Belges, il faudrait trois planètes ! Réduire notre empreinte écologique et mettre notre économie au vert permettront de créer beaucoup d'emplois, difficilement délocalisables. Il y a urgence : le rapport de la *Task force développement durable* du Bureau fédéral du plan est on ne peut plus clair : les 10 à 15 années à venir doivent marquer une accélération de la transition vers un développement durable²⁷. Orienter, c'est aussi veiller scrupuleusement à empêcher les dérives de la financiarisation de l'économie par la mise en place d'un cadre clair et effectif de contrôle du secteur financier.

REDISTRIBUER : nous ne pouvons plus accepter comme une fatalité une situation où 600.000 travailleurs sont au chômage et où près de 1.600.000 Belges vivent sous le seuil de pauvreté. L'équité se joue tant entre générations qu'à l'intérieur de celles-ci. Notre écologie n'oppose pas la justice à l'égard des générations futures à celle à l'égard de nos contemporains. La redistribution est notre objectif. Mais elle doit être repensée dans le cadre d'un monde où la croissance de la production n'est pas illimitée. Comme le dit Malte Faber, autre économiste écologiste, « *les questions liées à une juste distribution des revenus ne peuvent être évitées en atteignant l'opulence, comme le suggérait le philosophe David Hume ; elles ne peuvent pas non plus être éludées par le biais d'une croissance économique illimitée comme le propose l'orthodoxie économique, car la croissance est irrémédiablement limitée par les contraintes de la nature.* »²⁸

Question 5 : Quel(s) indicateur(s) alternatif(s) pour le projet d'économie écologique ?

Il existe trois grandes catégories d'indicateurs alternatifs au PIB : les indicateurs qui apportent des corrections au PIB quant à différents biais humains et sociaux, les indicateurs environnementaux et enfin les indicateurs de « bien-être subjectif » ou de « satisfaction de vie », souvent obtenus sur base d'enquêtes.

Contrairement à l'évaluation libérale de l'économie qui se base intégralement sur un indicateur central (le PIB), l'économie écologique n'a pas (encore ?) déterminé « son » indicateur. Le fera-t-elle un jour ? Ce n'est pas certain et ce n'est peut-être même pas souhaitable. Se borner à employer un seul indicateur n'est peut-être pas très pertinent quand on sait que les dimensions à prendre simultanément en considération sont multiples. Il faudrait dès lors faire appel à un « set d'indicateurs » formant une sorte de « tableau de bord ».

D'autres estiment au contraire que pour casser le monopole du PIB les nouveaux indicateurs doivent posséder le même type de visibilité et de simplicité (apparente) que le PIB. À leurs yeux, un indicateur synthétique dispose d'un pouvoir d'attraction pédagogique et médiatique plus grand qu'un set composé de multiples indicateurs.

Gardons-nous cependant de tirer toute conclusion hâtive. La poursuite de la réflexion sur la « nouvelle boussole » n'empêche pas l'émergence de certains indicateurs alternatifs²⁹. Dans un premier temps, nous insisterons plus particulièrement sur deux d'entre eux : l'empreinte écologique et l'indice de développement humain. Plus encore que leur définition (qui fait d'ailleurs elle aussi l'objet de multiples et nécessaires discussions entre spécialistes), ce qui nous semble important c'est de bien cerner les dimensions nouvelles que ces indicateurs mettent en lumière. Nous croiserons ensuite ces deux indicateurs alternatifs, ce qui sera extrêmement instructif.

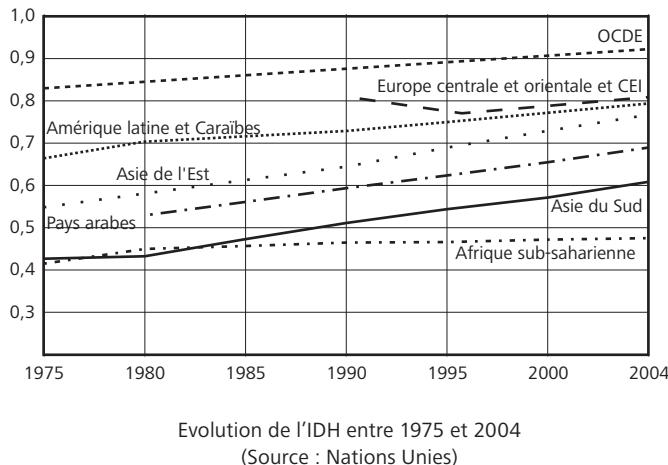
LA PISTE DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990. Il constitue probablement le plus connu des indicateurs alternatifs au PIB.

L'IDH est en fait la moyenne de trois indices quantifiant respectivement la santé (mesurée par l'espérance de vie à la naissance), l'éducation (mesurée par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation des enfants) et le niveau de vie (mesuré via le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat).

Ces indices sont calculés à partir d'une donnée chiffrée par interpolation linéaire entre deux valeurs extrêmes possibles et/ou admissibles de cette donnée ; la valeur maximale correspond à un indice 1 et la valeur minimale à un indice 0. Dans cet indice composite, le PIB continue à jouer un rôle mais son influence est ramenée à de plus justes proportions.

Quel que soit le groupe de pays concernés, l'IDH n'a cessé de progresser depuis 1975 ; sauf pendant quelques années pour les pays d'Europe centrale.

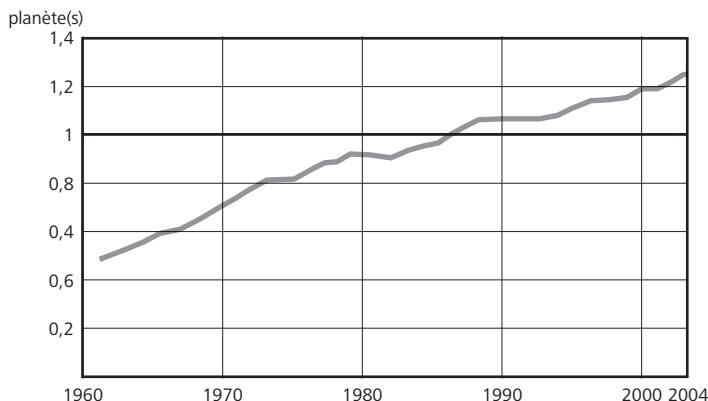


L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE, LA MESURE DES GÉNÉRATIONS FUTURES

L'empreinte écologique, indicateur mis sur le devant de la scène par le WWF, se calcule pour un individu, pour une collectivité, pour un pays, pour une entreprise ou pour la planète entière. Elle mesure la surface productive nécessaire pour fournir durablement les ressources nécessaires à notre consommation et pour absorber nos déchets.

Au-delà de sa valeur pédagogique, l'empreinte écologique a également le mérite de montrer que le caractère non-soutenable de nos économies tient autant à l'utilisation de ressources non renouvelables qu'à l'abus de ressources renouvelables. En effet, l'humanité consomme celles-ci plus rapidement que les écosystèmes ne les régénèrent.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'humanité a commencé à dépasser la bio-capacité globale dans le milieu des années 80, créant ainsi progressivement une véritable « dette écologique ».



Empreinte écologique de l'humanité, 1961 – 2003
(source : WWF)

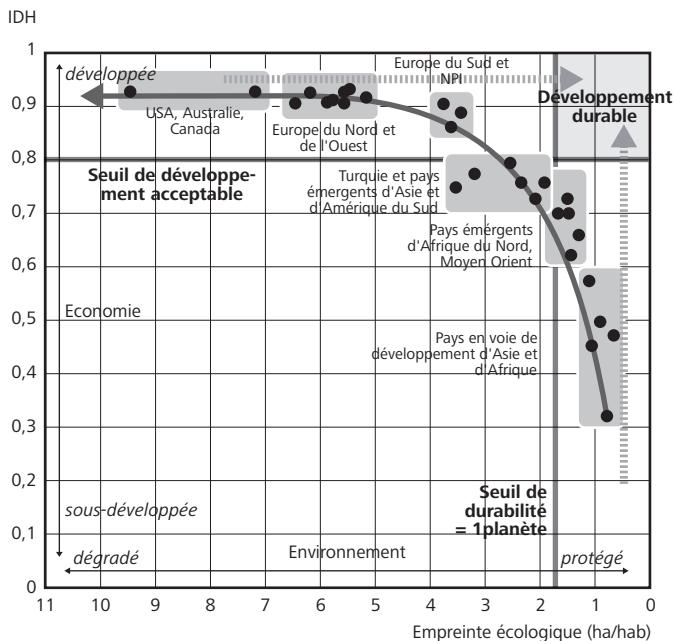
Moins connue que le gouffre de la dette publique, cette mesure du risque généré par l'appauvrissement des ressources et services rendus par la nature, connaît une évolution qui n'est pas moins inquiétante. En 2008, la dette mondiale se chiffrait à quatre années-planète, soit

la productivité biologique de la planète pendant cette même période. Cette dette ne cesse de croître. Au rythme actuel de la croissance démographique dans le monde et de la consommation des ressources, ce déficit se chiffrera à 34 années-planète en 2050. L'humanité est donc en train de consommer son capital naturel sans se soucier des générations futures. Le message de cet indicateur (qui porte en lui aussi certaines limites³⁰ mais les assume bien davantage que le PIB) est clair : nous avons excédé la capacité de la Terre à soutenir nos styles de vie. Si nous voulons éviter des dommages irréversibles, nous devons équilibrer notre consommation et la capacité de la nature à se régénérer et à absorber nos déchets.

CROISER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET L'IDH

Pris isolément, ces deux indicateurs alternatifs ont leur intérêt propre. Pris conjointement, ils sont également très riches d'enseignements. Ils nous montrent par exemple qu'aucun pays n'atteint simultanément le seuil de durabilité écologique et le seuil de développement acceptable.

Le graphique ci-dessous (un peu complexe – comme la réalité d'ailleurs - mais très complet et surtout très pédagogique) le montre bien : ni les pays des groupes « USA, Australie, Canada », « Europe du Nord et de l'Ouest » et « Europe du Sud », ni ceux des groupes « « pays émergents d'Asie et d'Amérique du Sud + Turquie », « pays émergents d'Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie » et « pays en voie de développement » ne satisfont simultanément aux besoins des générations actuelles (indicateur de développement humain supérieur à 0,8) et aux besoins des générations futures (empreinte écologique inférieure ou égale à une Terre, soit un peu plus de 2 hectares par habitant et par année).



Le chemin vers le développement durable
(source ISIGE)

Ce graphique montre bien que quel que soit le pays et le groupe auquel il appartient, il doit encore « faire du chemin » pour se retrouver dans la case « développement durable » plutôt que dans la case « environnement dégradé / économie développée » ou « environnement protégé / économie sous-développée ». La flèche « chemin du développement classique » montre aussi très bien que la tendance naturelle du développement des pays n'est pas d'aller vers le développement durable. On le contourne, un peu comme si on voulait implicitement l'éviter.

Notre objectif consiste à mettre l'ensemble des pays sur le chemin du développement durable. D'une part, il s'agit d'amener progressivement les pays à passer au-dessus du seuil de développement acceptable, sans néanmoins consommer plus que ce que la planète est en mesure de leur

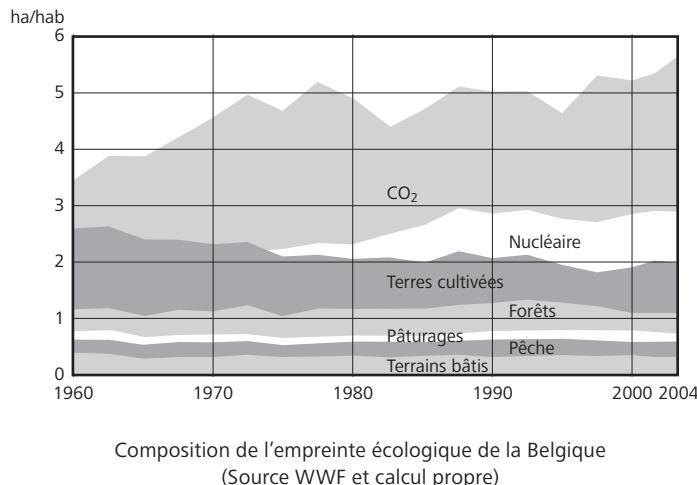
offrir. D'autre part, il s'agit de parvenir à ce que les pays qui se situent au-dessus du seuil de développement acceptable se placent progressivement sous le seuil de la durabilité écologique. Un enjeu complémentaire peut aussi être identifié autour du relèvement du seuil de durabilité écologique, réalisable par une hausse de la bio-capacité de la planète. En clair, il s'agirait d'aider nos écosystèmes à mieux digérer l'activité humaine, par exemple via un accroissement de la biodiversité. Mais à court terme, évidemment, l'urgence c'est d'arrêter l'érosion de celle-ci.

COMMENT LA BELGIQUE CONTINUE DE GRANDIR

Comme nombre de pays européens, la Belgique n'est pas mal classée sur l'échelle de l'IDH. En 2005 (dernier chiffre connu), elle se situait à un indice de 0,946. Mais elle ne cesse de reculer dans ce classement. Elle n'est plus que 17^{ème}, alors qu'en 2000 elle trônait à la 4^{ème} place.

Les performances relativement bonnes de la Belgique à l'IDH contrastent avec son piètre classement sur le plan environnemental.

Calculée en hectares par habitant, la composition de l'empreinte écologique de la Belgique est la suivante :



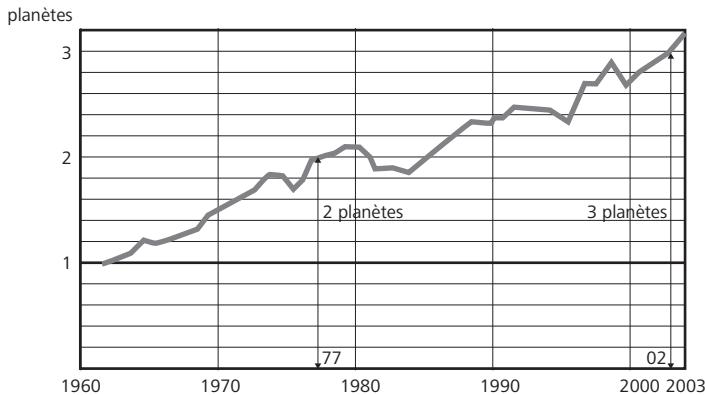
Notons que 50 % de notre empreinte écologique est composée des gaz à effet de serre (CO₂, etc.). Voici 40 ans à peine, elle était de 3,4 ha par habitant. Aujourd’hui elle est de 5,8 ha, soit l’équivalent de quatre terrains de football en plus par habitant.

Dans le même laps de temps, notre « contribution » à la bio-capacité mondiale a diminué. En 1968, elle était de 1,59 ha par habitant. Aujourd’hui elle n’est plus que de 1,21 ha par habitant. Le déficit entre nos « recettes » et nos « dépenses » environnementales n’a donc cessé de se creuser. En termes de biodiversité, le bilan belge est également très mauvais : un tiers des espèces animales présentes en Belgique sont menacées de disparition. Seule l’Allemagne fait pire.

Il est donc grand temps de faire entrer ce défi dans notre Constitution, qui, rappelons-le, est le cadre juridique fondamental que nous nous donnons à nous-mêmes pour nous protéger et nous garantir collectivement un avenir.

C'est le sens de la proposition de révision de la Constitution³¹ que j'ai déposée le 14 février 2008 avec mon collègue de Groen! Stefaan Van Hecke au Parlement fédéral. L'idée maîtresse de cette proposition consiste à faire entrer la Belgique dans un processus irréversible de réduction de son empreinte écologique. Nous voulons que le texte constitutionnel stipule que « *les pouvoirs publics tendent, par l'exercice de leurs compétences, vers l'équilibre entre la consommation de ressources sur une période donnée et le remplacement de ces ressources sur la même période* ».

Le calcul de l'empreinte de la Belgique, réalisé par le WWF, indique que nous consommons en un an ce que la terre a besoin de trois années pour produire.



Empreinte écologique de la Belgique

(Source WWF et calcul propre)

Cela signifie que, si tous les habitants du monde vivaient selon les mêmes standards que les Belges, trois planètes seraient nécessaires pour répondre à leurs besoins. Or, jusqu'à preuve du contraire, nous ne disposons que d'une seule terre.

C'est vers 1960 que le dépassement s'est effectué. Auparavant, une Terre suffisait pour subvenir à nos besoins. En 1977 il en fallait déjà deux. Depuis 2002, nous sommes au-delà de trois Terres. Et demain ?

Ne tournons pas autour du pot : nous vivons clairement au-dessus de nos moyens et en l'occurrence au-dessus de ce qu'une Terre peut nous offrir en ressources. Nous les consommons bien plus vite qu'elles ne peuvent se renouveler. En fait, mondialement parlant, nous sommes débiteurs par rapport aux pays qui ont une empreinte écologique inférieure à une planète : le Pérou, l'Inde, le Vietnam, le Soudan, le Pakistan et bien d'autres.

Question 6 : Et si on échangeait la dette financière et la dette écologique ?

En matière d'empreinte écologique, le rapport habituel entre créateurs et débiteurs s'inverse. Même si les dettes financière et écologique ne sont pas directement interchangeables, il y a là matière à réflexion en termes de rééquilibrage des négociations autour de l'annulation des différentes dettes.

Dans la revue *Science*, Wallace Broecker a proposé un calcul très intéressant³², permettant aux partisans de l'annulation de la dette du tiers-monde de mettre en relation la dette financière de ces pays et notre dette écologique (cachée). Le point de départ du raisonnement est le chiffre retenu par le GIEC comme « maximum soutenable » d'accroissement de la température : 2° Celsius. Il correspond à la limitation de la concentration en carbone dans l'atmosphère au double de la teneur existant avant la révolution industrielle. Broecker a alors converti ce maximum « concentration » en un maximum « émissions de carbone » et a chiffré ce dernier à 720 gigatonnes (Gt C, milliards de tonnes de carbone), définissant ainsi le capital à ne pas dépasser. Rétrospectivement, on peut ajouter les 305 gigatonnes déjà utilisées depuis la révolution industrielle à ces 720 Gt C encore « utilisables ».

La question cruciale est évidemment celle du partage de cette « tarte » de 1.025Gt C (720 + 305) de potentiel maximal de pollution « acceptable ». Une part égale pour chacun ? Une part plus grosse pour les plus gourmands d'entre nous, ou, au contraire, une part plus grosse pour les plus affamés ?

Si, comme le fait le CADTM-France³³, on prend pour critère de partage le nombre d'habitants³⁴, les pays développés devraient avoir droit à environ 20 % du gâteau, c'est-à-dire 205Gt C. Or, ils ont déjà « mordu » pour presque 245Gt C, de sorte qu'ils ont déjà excédé leur quota d'environ 40Gt C.

Sur le marché européen des quotas de carbone, selon le cours moyen en 2006, ces 40Gt C équivalent à environ 2.860 milliards de dollars, calcule le CADTM. Selon la Banque Mondiale, il s'agirait précisément du montant de la dette extérieure de l'ensemble des pays en développement. Son annulation totale et inconditionnelle pourrait dès lors apparaître comme le paiement par les pays les plus industrialisés d'une dette écologique dont ils sont cette fois-ci les débiteurs... Mais ce n'est pas tout, car dans un tel scénario, les pays développés ont épuisé leur quota. Ils seraient donc amenés à acheter aux pays du Sud les gigatonnes dont ils auront certainement besoin - le temps d'avoir opéré leur transition écologique. Le prix de cet achat représenterait alors probablement plusieurs milliers de milliards de dollars. De quoi mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires à la formidable réduction de nos émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et financer les programmes de développement dont le Sud a besoin.

La prise de conscience mondiale de l'enjeu climatique apparaît donc comme une chance unique d'intégrer les réflexions sur les différentes dettes à prendre en considération dans les échanges mondiaux. C'est aussi et surtout un espoir pour mettre en place un nouveau schéma Nord-Sud. Et c'est une formidable opportunité pour enclencher une dynamique permettant de résoudre parallèlement différents problèmes (dette du tiers-monde, transition écologique, répartition des richesses, accès aux besoins de base) qui, pensés séparément, peuvent paraître définitivement insurmontables.

APPLICATION ÉQUATORIENNE

C'est devant l'Assemblée générale des Nations unies, réunie à New York le 24 septembre 2007, que Rafael Correa, le nouveau Président équatorien est passé de la réflexion théorique à la proposition concrète en matière d'échange de dettes. Je tenais à y faire écho, parce que les éléments mis en avant par le Président Correa recoupent la réflexion des écologistes, mais aussi parce que j'ai eu la chance de croiser son chemin et que nous avons pu enrichir mutuellement nos réflexions pendant les quelques années qu'il vécut en Belgique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'Équateur est un pays marginal en termes d'émissions (moins de 1% du total mondial), mais dans lequel les conséquences du changement climatique pourraient occasionner la transformation graduelle des forêts tropicales par des savanes ; le remplacement de la végétation semi-aride par la végétation aride ; une perte significative de la biodiversité ; le recul des glaciers et des changements dans le régime de précipitations avec des impacts potentiels sur la disponibilité de l'eau pour la consommation humaine.

Les mesures d'adaptation au changement climatique supposent une forte charge pour le budget des pays en développement, qui pourrait atteindre 40 milliards de dollars, selon les études de la Banque Mondiale. Nous n'avons pas besoin de crédits pour l'adaptation, qui augmenteraient le poids de la dette externe. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une compensation pour les dommages causés par la quantité d'émissions disproportionnée, tant historique qu'actuelle, des pays industrialisés. En d'autres termes, l'iniquité dans l'origine et la répartition des effets du changement global ne peuvent passer inaperçus dans ce débat sur le changement climatique.

Cependant, l'Équateur est disposé à de grands sacrifices, avec justice et créativité, pour contrer le réchauffement global. L'initiative du gouvernement équatorien de maintenir le pétrole du champ pétrolier ITT dans le sous-sol - réserve qui se trouve dans une zone écologique hautement sensible appelée Yasuní - signifie l'engagement de ne pas exploiter les près de 920 millions de barils de pétrole et, de cette façon, de sauvegarder une des régions renfermant la plus grande biodiversité du monde. Cependant, cela impliquera de cesser de recevoir d'énormes investissements et près de 720 millions de dollars par an, quantité significative pour un petit pays de 13 millions d'habitants et près de 6 millions de pauvres. Nous sommes disposés à faire cet immense sacrifice, mais nous exigeons la co-responsabilité de la communauté internationale et une compensation minime pour le bien-être environnemental que nous générerons, auquel bénéficier de toute la planète.

Le modèle Yasuní-ITT, impulsé par le gouvernement équatorien, évitera l'émission de 111 millions de tonnes de carbone provenant de la combustion du pétrole. Le coût d'opportunité pour l'Équateur de ne pas exploiter le pétrole est d'au moins 10 à 15 dollars par baril. Cependant, l'Équateur demande au reste de l'humanité une contribution de seulement 5 dollars par baril, pour conserver la biodiversité, protéger les peuples indigènes en isolement volontaire qui habitent là-bas et éviter les émissions de dioxyde de carbone. Le total de la compensation sollicitée auprès du reste de l'humanité est d'environ 4,6 milliards de dollars. Cela serait un extraordinaire exemple d'action collective mondiale pour réduire le réchauffement global, pour le bénéfice de toute la planète.

Monsieur le Président, notre proposition prévoit de plus la création d'un Fond Fiduciaire Yasuní-ITT, dans le cadre du Plan National de Développement, qui inclut, entre autres, la diversification des sources d'énergie, le développement de capacités et d'investissements en éco-tourisme, et l'application d'un agenda intégral qui comprend la santé, l'éducation, et la réhabilitation environnementale. En plus du soutien technique et économique, la proposition équatorienne cherche à transformer les vieilles conceptions de l'économie et le concept de valeur. Dans le système de marché l'unique valeur possible est la valeur de change, le prix. Le projet Yasuní-ITT se base surtout sur la reconnaissance des valeurs d'usage et de service, des valeurs non financières de la sécurité environnementale et du maintien de la diversité planétaire. Il s'agit d'inaugurer une nouvelle logique économique pour le XXIe siècle, dans lequel on compenserait la génération de valeur, et pas seulement la génération de marchandises.

Pour la première fois un pays pétrolier, l'Équateur, où un tiers des ressources de l'État dépend de l'exploitation de cette ressource, renonce à ces revenus pour le bien-être de toute l'humanité et invite le monde à se joindre à cet effort à travers une juste compensation, pour qu'ensemble nous asseyions les bases d'une civilisation plus humaine et plus juste.

Merci beaucoup.

Question 7 : L'environnement est-il toujours un atout économique ?

L'activité économique humaine relève surtout de la transformation : nous adaptons à notre usage des richesses naturelles préexistantes. Comme le développe le livre blanc publié par *BeCitizen*³⁵, de tous temps (et pas qu'en Equateur) l'économie a tiré de multiples ressources matérielles de l'écosystème :

- des matériaux issus de processus physiques (métaux, roches) ou de processus biologiques. Ceux-ci peuvent être anciens (roches calcaires provenant de la sédimentation des squelettes d'organismes marins) ou contemporains (biomatériaux : bois, latex, coton...) ;
- des carburants fossiles, issus de processus biologiques anciens (charbon, pétrole, gaz) ;
- des biocarburants, issus de processus biologiques contemporains (bois, biogaz, biodiesel, bioéthanol...) ;
- des flux d'énergie sous forme de rayonnement calorifique et lumineux (géothermie, énergie solaire). Ces flux créent des différentiels de température qui à leur tour créent de l'énergie sous la forme de fluides en mouvement (énergie hydraulique, éolienne, houlomotrice...) ;
- des sols fertiles, issus de la dégradation de roches et de matières organiques par les éléments et les organismes vivants, et ainsi rendus aptes à l'agriculture et la foresterie ;
- des eaux terrestres ou marines aptes à la pêche et à la pisciculture, et de l'eau douce (0,3% du total) apte à la consommation humaine ou aux besoins de l'industrie.

L'écosystème fournit aussi de nombreux services :

- la régulation du climat au niveau global (stockage du carbone dans l'océan, l'atmosphère, les sols, et les végétaux) et local (les arbres dissipent les vents, et augmentent la pluviométrie et l'humidité) ;

- la régulation des flux hydriques dans les sols par le couvert végétal : à l'inverse, la déforestation et le bétonnage de larges surfaces augmentent l'incidence des sécheresses et des inondations ;
 - l'information issue de la diversité du vivant, utilisée pour la création de nouveaux produits et procédés industriels, mais dans une optique de durabilité (c'est le bio-mimétisme) : création de nouveaux médicaments à partir de molécules issues de plantes sauvages, amélioration des variétés de blé cultivées à partir des variétés sauvages ou traditionnelles, bâtiments à air conditionné inspirés par les termites ou encore matériaux de construction réalisés à partir de CO₂ capté de la même façon que les mollusques ;
 - la valeur récréative, esthétique et spirituelle des formes du vivant, valorisées par le tourisme et par la création artistique et culturelle.
-

LE BIOMIMÉTISME : L'INNOVATION INSPIRÉE DE LA NATURE

Une locomotive de TGV profilée comme le martin-pêcheur, un pacemaker bon marché inspiré du rythme cardiaque de la baleine à bosse, des vaccins pouvant se conserver sans réfrigération sur le modèle d'une plante d'Afrique reviviscente ou le Velcro inventé par un promeneur en mal d'enlever les fleurs de bardane accrochées à son pantalon : copier la nature peut-être plus efficace que la piller ! Tel est le leitmotiv des chercheurs et promoteurs du biomimétisme.

« Le biomimétisme est une méthode innovante cherchant des solutions soutenables en s'inspirant de concepts et de stratégies ayant fait leurs preuves dans la nature, comme par exemple le capteur solaire imitant la feuille végétale. Le but est de créer des produits, processus et protocoles – de nouvelles lignes de conduite – mieux adaptés à une durée de vie prolongée sur terre. De par le monde, ses adeptes apprennent par exemple à cultiver les aliments comme une prairie, filer les fibres comme une araignée, maîtriser l'énergie comme une feuille, se soigner comme un chimpanzé, compter comme une cellule et gérer les affaires (ou les villes) comme une forêt millénaire. Leurs modèles sont des organismes qui fonctionnent sans faire appel au principe de fabrication « chaleur-pression-traitement », des écosystèmes qui marchent à l'énergie solaire et aux interactions, qui créent des opportunités plutôt que des déchets. Ils se posent sans cesse

les questions : que ferait la nature dans ce cas ? Que ne ferait-elle pas ? Pourquoi ? Ou pourquoi pas ? Non seulement le biomimétisme peut aider l'espèce humaine à prolonger son passage sur la planète, mais il peut changer notre manière d'évaluer la nature qui nous entoure. Il nous encourage à la considérer comme une source de sagesse et un guide plutôt que comme seule source de bien.

Le biomimétisme peut nous aider à dégager un mode de vie plus attrayant, plus favorable à la vie. L'imitation consciente de l'esprit de la nature par l'homme est une stratégie de survie, une voie vers un avenir soutenable. Plus notre monde fonctionne comme le monde naturel, plus nous nous assurons de pouvoir continuer à partager notre habitat. Plus les gens apprennent de leur modèle, plus ils désirent le protéger. Le biomimétisme peut modifier notre façon de voir et d'appréhender le monde. Dans le rôle de l'étudiant qui plutôt qu'étudier un organisme préfère apprendre de lui, nous approfondissons notre respect de la nature. Le respect mène à la gratitude, et de la gratitude naît le désir ardent de protéger la nature qui nous entoure. »

Extrait de Introduction au biomimétisme, interview de Janine Benyus, traduite sur www.etopia.be³⁶.

Ainsi, le capital écologique représente la capacité des écosystèmes à fournir à l'économie les biens et services dont elle a besoin. Un « bon environnement » est un atout économique. C'est vrai aujourd'hui, mais ce le sera plus encore demain. Nombre de personnes qui s'interrogent sur la « durabilité » de notre système économique oublient souvent que la réponse à cette question dépend d'abord de données physiques avant de dépendre de données économiques. C'est dire si toute dégradation de la biodiversité, cette seconde « vérité qui dérange » est néfaste pour notre économie, et plus largement aussi d'ailleurs pour notre civilisation.

Comme le dit très simplement Hubert Reeves, « sauver la biodiversité, c'est nous sauver nous-mêmes ». La biodiversité est notre seule vraie assurance-vie collective. N'oublions jamais que si l'homme a besoin

de la nature, l'inverse n'est pas vrai. Et le sage de nous rappeler que « toutes les espèces sont reliées et chaque fois qu'on élimine une espèce, on affaiblit tout le système »³⁷. C'est le fameux exemple du krill, cette crevette qui constitue la nourriture des petits poissons qui sont eux-mêmes la nourriture de plus grands poissons, qui eux-mêmes, etc. L'importance des plus petits est souvent mal perçue. Ils forment pourtant une partie essentielle de la biodiversité : les insectes constituent les trois quarts des espèces animales. On se préoccupe beaucoup trop peu de ces joyaux ailés que sont les papillons qui, il n'y a pas si longtemps, enchantait nos campagnes et nos jardins dès le retour du printemps et qui aujourd'hui se font de plus en plus rares. Les papillons sont d'excellents bio-indicateurs de la santé de nos écosystèmes et leur raréfaction doit nous inquiéter.

On prête à Albert Einstein une phrase qui reste d'une actualité brûlante : « Si les abeilles disparaissaient du globe, l'homme n'aurait plus que 4 années à vivre. » Depuis près de quatre-vingts millions d'années les abeilles qui sont en quelque sorte les premières agricultrices de la Terre, nous rendent de précieux services, y compris économiques.

LES PREMIÈRES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DU DÉCLIN DES ABEILLES

Les populations d'abeilles domestiques déclinent partout dans le monde. Une surmortalité annuelle supérieure à 30 % a été constatée dans tous les pays où il existe une documentation correcte. Pourquoi ? Les causes possibles de cette érosion sont au centre de vifs débats ; elles sont multiples mais les pesticides et autres polluants chimiques sont souvent accusés : même à faible concentration, certains insecticides utilisés notamment dans l'enrobage des semences de cultures mellifères peuvent être dangereux pour les abeilles. Pendant que scientifiques et apiculteurs discutent, les premiers effets sur la production de fruits et légumes se font d'ores et déjà sentir aux Etats-Unis³⁸.

La problématique y est particulière en raison de l'existence de très gros apiculteurs qui gèrent parfois jusqu'à 40.000 colonies. Un apiculteur sur deux n'y vit pas du commerce du miel, mais de la transhumance de ses ruches. À la différence de ce qui se passe en Europe, il s'agit d'une véritable industrie. Les apiculteurs transportent

parfois plusieurs centaines de colonies par camion et parcourront le pays pour vendre aux grandes exploitations de fruits et légumes un service de pollinisation. Un apiculteur de Pennsylvanie commencera, par exemple, sa saison sur les plantations d'oranges de Floride, puis il reviendra en Pennsylvanie poser ses ruches dans les plantations de pommes, puis chez les producteurs de myrtilles du Maine, puis en Californie dans les grandes plantations d'amandiers... À chaque fois, il louera aux producteurs les services de pollinisation de ses abeilles. La question économique ne se limite donc pas à la production de miel, mais se répercute largement sur les coûts de production des fruits et légumes.

Si le niveau de mortalité des abeilles se maintient au-dessus de 30 % pendant encore trois ou quatre hivers, certains de ces apiculteurs américains vont devoir mettre la clé sous le paillasson. Le risque est réel. La Californie produit 80 % des amandes consommées dans le monde. Aujourd'hui, la moitié des 2,4 millions colonies d'abeilles américaines est mobilisée pour assurer la pollinisation de ces plantations. Dès 2012, il n'y aura plus suffisamment d'abeilles aux Etats-Unis pour assurer ce service indispensable et la culture des amandes californiennes sera gravement menacée...

En 2008, la baisse des populations se faisait déjà sentir. Alors que traditionnellement, les apiculteurs louaient une colonie d'abeilles entre 45 et 65 dollars (32 à 46 euros), le prix payé par les producteurs d'amandes se situe désormais autour de 170 dollars (120 euros) par colonie. Globalement, le coût de la pollinisation a augmenté pour tous les types de productions. Et, pour la première fois, des producteurs de concombres de Caroline du Nord ont réduit leur production jusqu'à 50 % simplement parce qu'ils n'ont pas trouvé suffisamment de colonies disponibles pour assurer la pollinisation.

La même préoccupation vaut pour les pollinisateurs sauvages. Aux Etats-Unis, parmi les trois principales espèces de bourdons (qui comptent également parmi les insectes pollinisateurs) : l'une est éteinte et les deux autres sont menacées. En Europe, une étude récente a montré que les populations d'insectes pollinisateurs sauvages sont aussi en déclin, ce qui provoque la disparition progressive de plusieurs espèces de plantes sauvages qui en dépendent.

Une étude très sérieuse financée par l'Union Européenne dans le cadre du programme ALARM (Assessing Large scale Risks for biodiversity with tested Methods)³⁹ a chiffré l'apport financier des services de pollinisation dispensés par les insectes, principalement les abeilles, à 153 milliards d'euros chaque année (et encore, les calculs ne couvrent que les cultures produites explicitement pour la consommation humaine ; ils ne tiennent donc pas compte des cultures destinées à la consommation animale). Ces chiffres équivalent à presque un dixième de la valeur totale de la production alimentaire agricole mondiale. Sans de tels services, l'approvisionnement en fruits et légumes mais aussi en café et cacao risque de ne plus satisfaire à la demande actuelle. Quelque 84% des espèces cultivées en Europe dépendent de la pollinisation par des insectes, de même que 70% des cultures principales utilisées pour la consommation humaine dans le monde entier. C'est dire l'importance de ce service officiellement « gratuit ».

Lester Brown tient un raisonnement similaire pour l'eau : les glaciers qui alimentent le Gange pourraient avoir fondu d'ici 20 à 30 ans. Or, le Gange, c'est le garant de la vie (économique, mais de vie tout court aussi) en Inde.

Manifestement, nous avons beaucoup de mal à établir la valeur de la nature. C'est l'une des causes de sa dégradation. Ce qui est utile (l'eau par exemple) n'a pas toujours grande valeur ; et ce qui a une grande valeur (les diamants par exemple) n'est pas toujours utile.

D'autres prolongent le raisonnement économique. Ils refusent de se contenter d'une simple « protection de l'environnement » et affirment que sa régénération est un facteur de relance économique.

En Suisse, l'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage a ainsi montré que tout effort consenti dans le sens de la protection de l'environnement améliore la qualité de la vie, évite de nombreux coûts dérivés ultérieurs et peut soutenir le développement économique.⁴⁰

Dans le même ordre d'idées, un rapport commandité par la Commission Européenne chiffre à 545 milliards d'euros (1% du PIB mondial) le coût de la perte de biodiversité d'ici 2010. Toute autre chose restant égale par ailleurs, ce coût s'élèvera à 7% du PIB mondial si rien n'est fait pour enrayer la mécanique d'ici 2050⁴¹.

Face au caractère dramatique du défi, il est urgent de renforcer l'idée de « l'environnement en tant qu'atout économique ». La clé politique de cette accélération réside dans l'internalisation progressive des coûts environnementaux actuellement externalisés (c'est-à-dire non pris en compte dans le prix). Il faut revoir la notion de capital en y intégrant le capital humain, social et naturel. Il s'agit également que chacun prenne en charge le coût réel de ses atteintes à l'environnement, actuellement supportées par la société, en hypothéquant le futur. Loin de freiner la croissance, une intégration correcte de la dimension environnementale préserve au contraire les bases d'une économie prospère et productive d'emplois : de nouveaux modèles d'affaires, basés sur les ressources de la biosphère, peuvent se développer et permettre la transition vers une économie « positive ».

Question 8 : Qu'est-ce qu'une « économie positive » ?

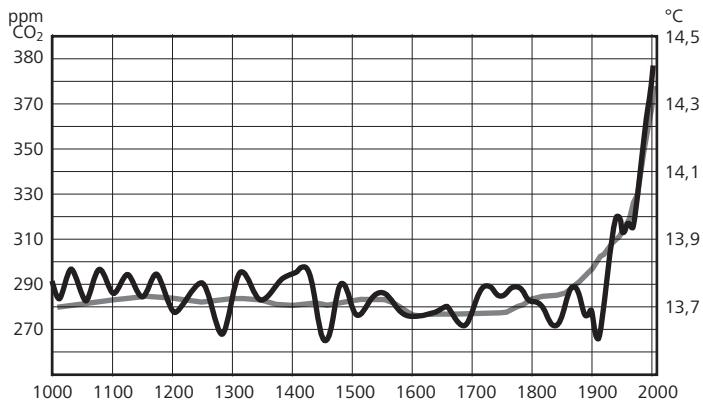
Le collectif BeCitizen, qui réunit un panel diversifié d'experts de différentes disciplines, a inventé le concept d'économie positive pour désigner une économie dont l'objectif est de créer plus de ressources qu'elle n'en détruit. Dans l'économie positive, la croissance ne puise pas dans l'environnement en se comportant de manière « minière », mais elle provient des chantiers de restauration (et ultérieurement du développement) du capital écologique de l'humanité.

Son postulat de départ est qu'une simple réduction des dégâts ne suffira pas. Au contraire, une intervention humaine est nécessaire pour recréer, au sein des écosystèmes, une dynamique favorable à l'être humain.

C'est ici que vient se greffer le projet politique des écologistes. Eviter l'emballage climatique, renouveler les ressources, recréer de la diversité et redonner du sens, voilà quatre objectifs de l'économie de projets à laquelle je veux contribuer.

ÉVITER L'EMBALLEMENT CLIMATIQUE

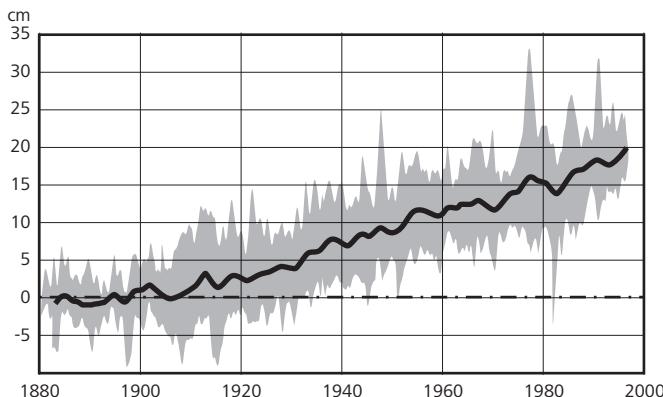
Plus personne ne peut aujourd'hui raisonnablement nier l'augmentation de la température moyenne à l'échelle mondiale. Le graphique reproduit ci-dessous est on ne peut plus clair sur son origine humaine. Il montre la corrélation entre le réchauffement et la concentration de dioxyde de carbone (CO_2 , le plus important des gaz à effet de serre anthropiques) dans l'air.



Réchauffement de la Planète

(Source : GIEC)

Les conséquences de cette instabilité climatique prolongée sont nombreuses. Mais le relèvement du niveau des mers et des océans est sans doute la plus spectaculaire.

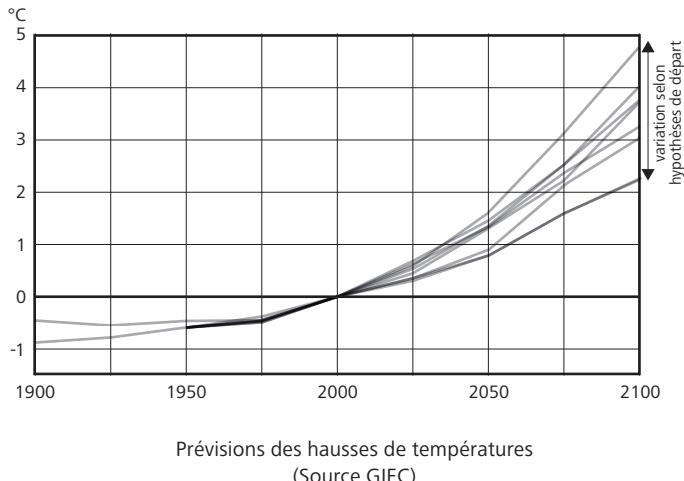


Evolution de la montée des océans en cm

(Source : Global Warming Art)

Tous les travaux scientifiques réalisés dans le cadre du GIEC nous montrent que sans action énergique et rapide, l'augmentation des

températures va se poursuivre : entre +1,8° Celsius et +4° Celsius d'ici 2100, selon les hypothèses retenues dans les projections considérées comme « les plus réalistes ».



Or, les climatologues prévoient qu'au-delà d'un réchauffement moyen de 2° Celsius, le système risque bien de s'embalier, un peu comme la crise financière s'est emballée sous nos yeux en l'espace de quelques semaines voire quelques jours. Il ne faut donc plus attendre.

RENOUVELER LES RESSOURCES

Nous devons cesser de nous comporter de manière « minière », c'est-à-dire d'exploiter les stocks de ressources sans prendre en considération leur limitation intrinsèque. Une grande partie du bois exploité dans le monde provient encore de ressources utilisées sur un mode minier, c'est-à-dire de forêts naturelles coupées à blanc, ou exploitées au-delà de leur taux de renouvellement. Ceci est également vrai pour bien d'autres ressources que le bois. De grands plans de renouvellement des ressources et de gestion de leur utilisation doivent être lancés partout dans le monde.

RECRÉER DE LA DIVERSITÉ

Avec le climat, le défi le plus urgent est celui de la biodiversité. En l'absence de mesures correctrices, le WWF prévoit d'ici 2050 la disparition de 25% des végétaux supérieurs et l'extinction de 600.000 à 1.000.000 d'espèces par rupture des chaînes alimentaires et disparition des habitats.

Les experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (l'IUCN est un peu à la biodiversité ce que le GIEC est au réchauffement climatique), réunis à Barcelone du 5 au 14 octobre 2008, ont lancé un véritable cri d'alarme : il ne reste que peu de temps pour remédier à la grave crise actuelle de disparition des espèces animales et végétales. Un oiseau sur huit, un mammifère sur quatre (soit 1.141 espèces sur les 5.487 recensées), un amphibiens sur trois et 70% des plantes sont menacés. Le changement climatique, la pollution, la destruction des habitats naturels, la désertification, la surpêche, les espèces invasives sont les principales causes de cette grave érosion de la biodiversité. Selon les experts, le rythme actuel d'extinction est de 100 à 1.000 fois supérieur à ce qu'il a été en moyenne sur des centaines de millions d'années. La crise actuelle est considérée comme celle de la sixième grande période d'extinction des espèces, la précédente ayant été celle de la disparition des dinosaures, il y a 65 millions d'années. Au total, 785 espèces sont déjà éteintes, 65 survivent en captivité ou à l'état domestique et la liste rouge (mise à jour chaque année) répertorie 16.828 espèces d'animaux ou de plantes menacées d'extinction sur un total de 44.838 espèces mises sous surveillance.

Or, la biodiversité possède des informations directement exploitables, comme on l'a vu avec le biomimétisme, ou recèle une valeur esthétique (celle des paysages par exemple) ; mais surtout, la biodiversité assure aux systèmes une capacité de résilience en cas de crise. La biodiversité est comme un mur composé de briques que constituerait les espèces. La perte de biodiversité, c'est un peu comme si l'on retirait des briques au fur et à mesure. Jusqu'où le mur va-t-il tenir ? Nul ne le sait⁴². Il faut donc se donner pour objectif de restaurer et d'enrichir la

diversité des formes du vivant, y compris celles issues de la culture et de la technologie.

REDONNER DU SENS

Le sens, c'est la relation qui peut émerger entre des éléments éloignés, séparés en apparence, de sorte qu'apparaisse une information nouvelle. Produire du sens, c'est aussi relier les êtres humains et les mettre en connexion avec leur environnement. Le sens, c'est aussi la capacité de chacun de trouver sa place à la fois dans l'écosystème et dans l'économie et d'y contribuer utilement. Redonner du sens passe notamment par la remise en question de certaines incohérences.

- Quel est le sens d'un système financier qui fait perdre 20% de sa valeur à une entreprise en moins de 24 heures parce qu'un fou, un trader ou un malintentionné lance une (fausse) rumeur à l'autre bout du monde (le cas vécu récemment par Dexia étant loin d'être le seul) ?
- Quel est encore le sens d'un système économique qui voit immédiatement grimper la valeur de l'action d'une entreprise qui vient d'annoncer le licenciement collectif de plusieurs centaines d'employés (le cas vécu récemment par les travailleurs d'UCB étant loin d'être le seul) ?
- Quel est le sens d'une politique agricole qui a pour résultat que l'Union Européenne consomme chaque année l'équivalent de sa production de légumes mais en exportant autant qu'elle n'importe (respectivement 16,9 millions de tonnes et 16,3 millions) ; même chose dans le secteurs de la viande (exportation de 9,9 millions de tonnes et importation de 8 millions) et du lait (exportation de 42,6 millions de tonnes et importation de 32,8 millions) ?

Du point de vue de l'économie positive, l'intervention humaine doit se décliner différemment selon qu'il s'agisse de ressources d'origine ancienne (minerais métallifères, carburants fossiles, biodiversité des forêts primaires, etc.) ou de ressources renouvelables :

- Pour les ressources anciennes, l'objectif est de « faire plus avec moins » : prolonger leur usage, améliorer leur productivité et les utiliser de manière circulaire. Cette seule stratégie⁴³, à terme, se heurte toutefois aux principes de la thermodynamique. Le premier principe postule que l'énergie d'un système fermé reste constante : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Le second énonce que l'entropie est croissante : dans un système fermé, le désordre et les déchets inutilisables augmentent à chaque transformation.
- Pour les ressources renouvelables, l'objectif est de « faire plus avec la biosphère ». Partant du principe que l'écosystème est alimenté en permanence par deux sources d'énergie : le soleil (rayonnement calorifique et lumineux) et la terre (géothermie), on peut ici fonctionner en négentropie, c'est-à-dire en entropie décroissante et chercher à utiliser de plus en plus ce type de ressources⁴⁴.

Utilisons l'image de l'arbre: sa croissance est continue, mais, loin d'affaiblir son environnement, il le nourrit en allant chercher l'énergie de la lumière et en puisant dans la Terre les minéraux et l'eau dont il a besoin. Ce faisant, il fournit à des milliers d'autres êtres vivants un substrat de croissance, un abri, des aliments, un microclimat favorable. L'économie positive dessine les contours d'un monde positif, où la restauration du capital écologique alimente la croissance économique. Pour y parvenir, elle fera appel aux connaissances relatives au fonctionnement des organismes vivants et des écosystèmes : compréhension accrue des mécanismes de la biosphère au niveau de l'infiniment petit et intelligence systémique, c'est-à-dire meilleure compréhension du fonctionnement des systèmes au niveau global, macroscopique.

On peut identifier six principes d'action d'une politique économique inspirée des principes de fonctionnement des écosystèmes naturels en les groupant selon les deux grandes stratégies :

1. FAIRE PLUS AVEC MOINS

- **FONCTIONNALITÉ** : passer de la propriété à l'usage ; vendre des services plutôt que des biens, ce qui forcera à ouvrir une réflexion sur l'utilité finale des choses⁴⁵ ;
- **CIRCULARITÉ** : réduire⁴⁶, réutiliser, recycler (par opposition au triptyque de l'économie négative : extraire, transformer-utiliser, jeter⁴⁷) : passer du berceau... au berceau ;
- **COMPLÉMENTARITÉ** : remplacer la notion de déchets par celle de co-produits et développer des éco-parcs ou éco-zonings dans lesquels les entreprises utilisent en matière première ce que d'autres rejettent en déchets.

2. FAIRE PLUS AVEC LA BIOSPHÈRE

- **SUBSTITUTION** : substituer systématiquement les énergies renouvelables aux énergies fossiles ; les matériaux sains aux matériaux toxiques et les bioprocédés (procédés basés sur le vivant) aux procédés physico-chimiques ;
- **DIVERSITÉ** : la diversité est notre meilleure assurance-risques, ceci est vrai au niveau biologique mais l'est tout autant au niveau énergétique ou économique : il n'y a pire erreur que de mettre tous ses œufs dans un même panier ;
- **VALORISATION** : nous avons de l'or autour de nous, dans des ressources non employées, dans des actifs non valorisés ; ayons la mentalité d'un chercheur d'or !

Dans le monde de l'économie positive, la réussite ne reposera plus principalement sur la mobilisation de capital financier. Elle ne dépendra pas plus de la capacité à accéder à des ressources rares, mais de la capacité à les valoriser au mieux, et à en produire de nouvelles, de manière renouvelable. La réussite reposera sur la capacité des acteurs – nations, territoires, entreprises – à mobiliser les savoirs nécessaires pour développer leur capital écologique.

L'ÉNERGIE À RÉCUPÉRER

Chaque surface qui reçoit du soleil ou du vent est un actif à valoriser, c'est potentiellement une bonne nouvelle pour la plupart des pays pauvres.

L'énergie marémotrice, issue du mouvement des marées créées par les forces gravitationnelles du soleil et de la lune et l'énergie cinétique de rotation de la terre, sont encore très peu exploitées. L'ordre de grandeur de l'énergie naturellement dissipée chaque année par les marées est évalué à 22.000 TWh soit 20% des besoins actuels de l'humanité. L'avantage de cette énergie, par rapport à l'énergie solaire et éolienne est son caractère constant et régulier. Au Royaume-Uni, pays leader de cette technologie, on estime que les sites exploitables en énergie marémotrice pourraient couvrir plus de 25% des besoins en électricité du pays.

QUEL POTENTIEL D'EMPLOIS ?

Conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Worldwatch Institute, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) vient d'évaluer à 20 millions le potentiel d'emplois qui pourraient se créer dans le seul secteur des énergies renouvelables d'ici 2030⁴⁸. Si, selon ce rapport, et comme dans toute transition, on peut s'attendre à des gagnants et des perdants entre les différents secteurs, au bout du compte, le bilan sera largement positif. En Allemagne, le secteur des technologies de l'environnement devrait quadrupler pour atteindre 16% de la production industrielle d'ici 2030. Il fournirait alors plus d'emplois que les secteurs de l'automobile et de la machine-outil réunis, les deux vitrines de l'industrie outre-Rhin.

Dans son plaidoyer, l'OIT montre qu'abandonner les énergies fossiles et mettre en œuvre une politique d'économies d'énergie dans l'habitat se traduira par une croissance plus riche en emplois qu'en cas de maintien ou de développement de ces énergies. Les secteurs verts sont des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Des chercheurs de l'Université du Massachusetts ont démontré que pour 100 milliards de dollars investis dans les technologies propres, 2 millions d'emplois pourraient être créés, soit quatre fois plus que si cet argent était investi dans l'industrie pétrolière.

On le voit, les gagnants du monde de demain sont ceux qui investissent dans l'éco-intelligence : en développant des programmes de recherche-développement, de formation de spécialistes opérationnels (ingénieurs, agents de maîtrise) et en favorisant l'emploi de personnels qualifiés par les entreprises et les collectivités. L'économie positive crée les emplois de demain. Mais elle peut aussi amener bien d'autres externalités favorables. Une étude publiée par l'Alliance pour la Santé et l'Environnement (HEAL), Climate Action Network Europe (CAN-E) et le WWF démontre que les frais de santé en Europe pourraient diminuer de 25 milliards d'euros par an si l'Union Européenne s'engageait immédiatement dans une politique climatique plus forte en faisant passer son objectif de réduction des gaz à effet de serre de 20 à 30% à l'horizon 2020.

Un tel saut qualitatif est-il impossible, voire même inimaginable ? Le livre blanc sur lequel s'appuie le présent passage nous rappelle que l'histoire de l'humanité est déjà « *ponctuée de crises, surmontées par des innovations qui ont abouti à des changements systémiques. Il y a 10.000 ans, des chasseurs-cueilleurs affamés ont semé des céréales sauvages. En devenant agriculteurs, ils se sont sédentarisés, ont pu créer un surplus, puis développer l'artisanat et le commerce. Il y a 400 ans, c'est grâce à la crise du bois en Angleterre que des compagnies minières se sont lancées dans l'extraction du charbon, qui a mis en mouvement la première Révolution industrielle.* »⁴⁹

Il faut donc profiter des opportunités de la crise actuelle pour faire émerger le nouveau modèle. Mais les freins à une telle émergence sont puissants. Les deux principaux sont la financiarisation (que nous avons traité en début d'ouvrage) et l'effet rebond.

Question 9 : Qu'est-ce que l'effet rebond ?

L'effet rebond est la hantise des écologistes. Il désigne l'annulation d'un bénéfice écologique dû à un gain d'éco-efficience ou de sobriété⁵⁰, soit par une surconsommation du même bien (éventuellement par d'autres consommateurs), soit par la consommation d'un autre bien tout aussi polluant, voire plus (on parle alors du « paradoxe de Jevons », du nom de l'économiste britannique qui l'a identifié dès le XIX^e siècle à propos de la machine à vapeur). Cette nouvelle (sur)consommation est rendue possible par la diminution du prix du produit sur lequel un gain d'éco-efficience a pu être réalisé.

L'effet rebond, c'est en quelque sorte le serpent (vert) qui se mord la queue. Malheureusement, il s'est souvent mordu la queue au cours de ces dernières années. L'évolution de l'automobile donne ainsi un exemple frappant d'effet rebond. Les progrès de la recherche technologique ont permis de produire des moteurs de voiture (un peu) plus efficaces, propres et sobres. Cependant, ces progrès n'ont eu d'impact réducteur ni sur la quantité de carburant consommée ni sur la pollution automobile globales. L'effet rebond nous rappelle que la recherche d'une plus grande efficacité écologique ne suffit pas : une voiture qui consomme moins n'incite a priori pas à rouler moins, au contraire même. Et ce sans évoquer les pertes engendrées par la généralisation de la climatisation et l'augmentation du poids des véhicules.

Autre illustration : en lien avec le développement des technologies de l'information et de la communication certains ont pu croire à une réduction drastique de la consommation de papier. Or, c'est l'inverse qui a été constaté. La démocratisation de l'accès à ces technologies (dont les imprimantes et les photocopieuses) a eu pour résultat que jamais autant de choses n'ont été imprimées ou reproduites.

Toute politique économique qui se bornerait à ne s'appuyer que sur l'éco-efficacité est donc à proscrire. C'est pourtant ce que font nombre de partis traditionnels ou d'autres acteurs trop superficiellement convertis

au développement durable. L'écologie économique, tout en s'appuyant sur les apports de la recherche en terme d'éco-efficience complète son panel par une série de mesures (notamment fiscales) permettant de réorienter les choix de consommation et, plus globalement, les choix de vie. Une politique de développement réellement durable a donc simultanément recours à l'éco-efficience (consommer mieux), à la réduction de la consommation de biens non durables (consommer moins) et au renforcement de tout ce qui est produit et échangé en dehors de la sphère purement marchande (consommer autrement)⁵¹.

Ne nous voilons pas la face : éviter l'effet rebond est un tout grand, si pas « le » grand défi pour les écologistes engagés en politique. Pour s'y attaquer en profondeur, il s'agira de bien cerner les dimensions culturelles qui le sous-tendent.

Question 10 : Le *Green Deal*, ou comment combiner relance économique, réduction de l'empreinte écologique et progrès social partagé ?

Voilà l'équation du *Green Deal* désormais clairement identifiée en trois dimensions. Reste à la résoudre. Comment les combiner ? En orientant écologiquement et socialement la relance. Ceci requiert une vision keynésienne en termes d'investissements, de régulation et de redistribution des richesses. Mais, à la différence du *New Deal* des années 30, ne doivent bénéficier des investissements publics que les secteurs durables ou qui s'orientent dans cette direction (dans la recherche, l'industrie et les infrastructures).

Une telle politique ne se laisse pas résumer en une ou deux mesures. Elle s'articule autour de l'action combinée de plusieurs politiques :

- une relance sélective impulsée par les pouvoirs publics ;
- un soutien massif à la recherche fondamentale en lien avec la définition d'une politique éco-industrielle, au niveau européen mais aussi au niveau belge : il est temps de sortir du modèle qui veut faire de la Belgique une simple économie de transit ;
- un encouragement réel à l'initiative, qu'elle soit individuelle ou collective, économique ou associative, marchande ou non exclusivement marchande ;
- un investissement public dans les services aux personnes (des crèches aux structures d'accueil pour les personnes âgées en passant par l'animation dans les quartiers et l'accueil durant le temps libre) ;
- l'introduction de clauses sociales et environnementales élevées et intégrées à une vision qualitative offensive des échanges commerciaux entre l'Europe et le reste du monde ;
- une orientation vers la durabilité des placements effectués par les fonds de pension ;
- un soutien de la demande par une régulation des relations de travail et des revenus (stop à la précarité des conditions d'emploi

- qui gonfle les profits des entreprises prospères et... finance les investissements de délocalisation) ;
- un transfert fiscal des charges pesant sur le travail vers des charges liées aux pollutions émises tout en veillant à garantir un financement alternatif pour la sécurité sociale ;
 - un renforcement de la progressivité de la fiscalité ;
 - une lutte européenne contre les paradis fiscaux qui profitent aux grandes multinationales, mais font souffrir les PME. Pour mémoire, la moitié des flux de capitaux mondiaux transite par des places off-shore dont l'activité première est l'évasion fiscale ;
 - une autonomisation du cycle économique par rapport au cycle de la finance via un contrôle accru des marchés financiers (politique de changes concertée, limitation des mouvements des capitaux, taxe Tobin, lutte contre le court-termisme, etc.), ce qui implique une réforme profonde du fonctionnement de la BCE ;
 - une conception anticyclique de toute politique monétaire et économique ;
 - une lutte contre toute forme d'effet rebond, notamment via la fiscalité et l'introduction de « cliquets » (comme sur les produits pétroliers) où, chaque fois que le prix baisse, une partie de cette baisse n'est pas répercutée dans le prix ; à condition toutefois qu'une telle mesure soit intégrée dans une vision globale et non considérée, c'est trop souvent le cas, comme une simple mesure « bouche-trou » pour un budget en mal d'équilibre.

Pour mettre en place ces politiques sur lesquelles je reviendrai plus en détail dans la seconde partie de cet ouvrage, l'enjeu est bien de restaurer la primauté des choix politiques. Comme l'écrit Jean Peyrelavade, « la seule, l'unique solution pour fabriquer de la régulation est de réinventer le politique »⁵².

Cependant, pour ECOLO, cette restauration de la primauté des choix politiques ne veut pas dire l'émergence de pouvoirs politiques forts, autocratiques voire dictatoriaux. Que du contraire !

Cette primauté implique, de la part de celui qui exerce le « pouvoir » politique, des efforts d’humilité tout particuliers. Il doit définitivement comprendre qu’il ne trône plus au sommet de la pyramide démocratique, mais qu’il est le metteur en réseau de l’action publique. Il n’a pas vocation à tout maîtriser, mais il se doit d’avoir une ambition écologique et sociale forte et une réelle volonté de « réguler » l’économie.

Pour y arriver, les anathèmes et autres imprécations ne nous seront d’aucun secours. Plutôt que de verser dans ce travers facile, nous devons utiliser toute notre énergie à desserrer, rouage par rouage, la force des enchaînements et proposer les mesures concrètes et utiles pour construire cette alternative, cette « économie de projets » que nous appelons de nos vœux et qui découplera croissance et exploitation des ressources fossiles.

-
 1 British Petroleum cité dans Terra Economica, juillet-août 2008.

 2 Michael Klare : « Something Had to Give. How Oil Burst the American Bubble ? » (Comment le pétrole a fait éclater la bulle ?), Tom Dispatch, 31 janvier 2008.

 3 En moins de 7 années, construction entre autres de 285 aéroports, un million de kilomètres de routes, 77.000 ponts, 122.000 bâtiments publics, 8.000 piscines, 2 millions de toilettes publiques, de nombreux barrages mais aussi travaux de reboisement et de lutte contre l'érosion et les inondations.

 4 Cité par Christian CHAVAGNEUX dans Alternatives économiques, N°267, mars 2008.

 5 Nasdaq, Euronext, Deutsche bourse, NYSE et LES.

 6 En 1995, la durée moyenne était encore de 13 mois.

 7 Gorz André, Le travail dans la sortie du capitalisme, EcoRev n°28, décembre 2007.

 8 Business Roundtable Institute for Corporate Ethics. Breaking the Short-Term Cycle. Discussion and Recommendations on How Corporate Leaders, Asset Managers, Investors and Analysts can refocus on Long-Term Value, Juillet 2006.

 9 Le cas Enron (environ 25.000 salariés qui se retrouvent avec une retraite dérisoire car le fonds de pension de l'entreprise avait été décapitalisé par les dirigeants) a déjà fait apparaître que les mécanismes de contrôle des entreprises par les marchés financiers ne fonctionnent pas et encouragent les dérives environnementales, sociales et financières ; le cas Maxwell faisant apparaître lui les dérives possibles par utilisation du fonds de pension du groupe à des fins de renflouement ; citons encore les cas Arthur Andersen, Tyco, WorldCom, Vivendi Universal, etc.

 10 Thomas Pierre-Henri, Les marchés financiers pris dans une spirale infernale, Le Soir 18 mars 2008.

 11 Rien qu'avec la faillite de Lehman, Dexia a déterminé qu'elle va perdre 350 millions d'euros, KBC 145 millions et Fortis 137 millions.

 12 Ivan de Cloot, économiste en chef d'Itinera , dans Le Soir, 23 septembre 2008.

 13 Entre 1994 et 1999, le Dow Jones triple quand la richesse nationale n'augmente que de 30% et les profits des entreprises de 60%.

 14 Les hedge funds sont les véritables « trous noirs » de la finance internationale. Ils détiennent plus de 2.250 milliards de dollars et résident bien souvent dans les paradis fiscaux : 39% des hedge funds sont domiciliés aux îles Caïman et 11% aux îles Vierges.

 15 Un fonds souverain (sovereign wealth fund), ou fonds d'Etat, est un fonds de placement (actions, obligations, etc.) détenu par un Etat. En d'autres termes, les fonds souverains gèrent et placent dans des actifs financiers une partie de l'épargne nationale. Les fonds souverains tirent leurs ressources des réserves des banques centrales (Chine), des réserves pour les retraites (Norvège) ou des fonds tirés de l'exploitation de matières premières (Norvège, Russie, Qatar) par exemple. Les fonds alimentés par le pétrole représentent deux tiers des montants gérés par ces fonds. Source : « The world's most expensive club », The Economist, 24 mai 2007.

 16 La Libre Belgique, 18 mars 2008, page 13.

 17 Le Soir, 21 mars 2008, page 20.

 18 Et par ailleurs ancien dirigeant de la banque d'investissement Goldman Sachs. C'est lorsqu'il dirigeait cette entreprise que les banques d'investissement ont commencé à dégager d'énormes profits en découvrant qu'elles pouvaient jouer avec leurs propres fonds, s'endetter largement pour investir dans des actifs rémunérateurs mais risqués. Sa fortune personnelle est évaluée à 700 millions de dollars.

 19 Passet René, Des dérèglements humains et écologiques, In Alternatives économiques n°65, 3ème trimestre 2005.

 20 Selon les statistiques de la Banque Nationale Belge, l'épargne totale des Belges représentait fin 2004 l'équivalent de 206% du PIB de la Belgique. Fin 2006, elle représentait 823 milliards, soit 264% du PIB belge.

-
- 21 Le Soir, 21 mars 2008, page 20.
-
- 22 Le Soir, 20 septembre 2008, page 23.
-
- 23 Le Soir, 1er octobre 2008.
-
- 24 Boulanger P-M, Comprendre les comportements de consommation, La psychologie sociale au service du développement durable, Revue ETOPIA n°2, décembre 2006.
-
- 25 Gowdy John M & Erickson Jon D, The Approach of Ecological Economics, Working papers in Economics n°0402, Rensselaer Polytechnic Institute, New York, Février 2004, paru en français : "L'approche de l'économie écologique", dans la revue Etopia n°4, 2008.
-
- 26 Pour une présentation détaillée de ce courant, voir Gowdy John M & Erickson Jon D, "L'approche de l'économie écologique", dans la revue Etopia n°4, 2008, op cit.
-
- 27 Bureau fédéral du plan, Accélérer la transition vers un développement durable, décembre 2007.
-
- 28 Faber Malte, How to be an Ecological Economist, Discussion Paper Series n°454, University of Heidelberg, Octobre 2007.
-
- 29 Pour partie d'ailleurs en dehors de la sphère des économistes écologistes, et c'est heureux : Nicolas Sarkozy ne vient-il pas lui-même de nommer Joseph Stiglitz à la tête d'une commission chargée d'une « réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop comptable de la mesure de nos performances collectives » et d'élaborer de nouveaux indicateurs de richesses ? Reste à voir bien sûr quel usage le gouvernement français en fera...
-
- 30 Lire à ce propos par exemple Jean-Paul Ledant, « L'empreinte écologique : un indicateur de... quoi ? », publication IDD, décembre 2005.
-
- 31 Doc 52/ 0821/001.
-
- 32 Wallace S. Broecker, Climate change : CO₂ Arithmetic, Science (2007) 315 n°5817, p.1371.
-
- 33 Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde, Olivier Raguenau et Damien Millet, Changement climatique et dette : arithmétique et éthique, Le Soir, 29 février 2008.
-
- 34 Idéalement, il faudrait pondérer ce critère (par exemple par un facteur prenant en compte les ressources naturelles disponibles par pays) mais l'objectif étant ici d'éveiller l'intérêt sur le changement de perspective en matière de dette, et non pas d'établir un calcul scientifique strict, nous n'allons pas le faire dans le cadre de la présente contribution.
-
- 35 Le livre blanc de l'économie positive, BeCitizen, mars 2007.
-
- 36 www.biomimicry.net ; www.n100best.org ; <http://biomimicryeuropa.wordpress.com>
-
- 37 Hubert Reeves, L'être humain est quelques chose d'enorme, Le Soir, 17 mars 2008.
-
- 38 Le Monde du 19 septembre 2008.
-
- 39 Gallai N., Salles J-M, Settele J, Vaissière B (2008), Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline.
-
- 40 www.umweltschweiz.ch/buwal/shop/shop.php?action=show_publ&lang=D&id_thema=001&series=UM&nr_publ=197: Auswirkungen des Umweltschutzes auf BIP, Beschäftigung und Unternehmen. 2005
-
- 41 EC report (2008) The Cost of Policy Inaction: The case of not meeting the 2010 biodiversity target".
-
- 42 « Le mur. La biodiversité en danger, que faire ? », vidéo étopia, Marie-Céline Godin , Francis Staffe , Paul Wattecamps, 2006.
-

-
- 43 Il faut y ajouter la réduction du CO₂ présent dans l'atmosphère via un stockage dans les sols, la végétation en croissance et les biomatériaux. La plus urgente des stratégies sur ce point étant bien entendu de stopper la destruction massive des forêts et ensuite d'inverser la dégradation des sols agricoles.
-
- 44 La Terre et le Soleil sont deux centrales énergétiques superpuissantes. La Terre reçoit du soleil 1000 kWh d'énergie par m²/an en moyenne. Cette énergie représente près de 3000 fois les besoins de l'économie mondiale actuelle. Selon le « Report for the German Aerospace Agency 2007 », ensemble et sans même tenir compte des innovations à venir, ces énergies représentent déjà, avec les technologies existantes, 6 fois la consommation actuelle de l'humanité. Tout l'enjeu consiste à valoriser ce potentiel. Les principaux obstacles actuels étant le coût et la rentabilité comparée de ces technologies face au prix très faible des énergies fossiles et nucléaire... au regard des dégâts qu'elles causent et des risques qu'elles entraînent.
-
- 45 Illustration : dans l'économie actuelle, la fourniture de soins a de plus en plus pris le pas sur l'utilité finale, la santé des utilisateurs.
-
- 46 Et réduire les impacts négatifs lors de la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie par une analyse en cycle de vie (ACV) débouchant sur 5 bilans : bilan climat, bilan énergie, bilan matière, bilan toxicité et bilan diversité. Pour ceux qui veulent en savoir plus, voir le tableau en page 34 du Livre blanc de l'économie positive, BeCitizen, mars 2007.
-
- 47 Sortir définitivement de l'ère du « jetable » (lancée dans les années 1950 par Marcel Bich) dont le sommet (et le début du déclin) aura été la mise sur le marché d'appareils photos jetables.
-
- 48 Pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone, OIT, 24 septembre 2008.
-
- 49 Le livre blanc de l'économie positive, BeCitizen, mars 2007.
-
- 50 Contrairement à ce qui est souvent pensé, la « stratégie de la suffisance » a aussi ses effets rebonds. Un exemple en est l'impact probable d'une baisse significative de la consommation de viande par les ménages des pays occidentaux (et par les nouvelles classes moyennes dans les pays émergents). Il en résulterait vraisemblablement une baisse du prix des céréales et/ou de la viande qui profiterait aux populations les plus pauvres de la planète, mais sans bénéfice environnemental notable, si les modes de production restent inchangés (exemple cité par P-M Boulanger dans « Consommer moins, autrement, mieux, La Libre Belgique, 16 avril 2008, p. 43 et republié dans la revue Etopia n°4).
-
- 51 Boulanger P-M, op cit.
-
- 52 Peyrelèvade Jean, Le Capitalisme total, page 85, SEUIL.

Les dix propositions du « Green Deal »

1. Lancer un plan de travaux dans les secteurs verts

Si nous voulons simultanément réduire l'empreinte écologique de la Belgique et relever le bien-être de l'ensemble de sa population, nous devons rapidement reconvertis notre structure de production et nos modes de consommation. Pour y parvenir, nous devons lancer un grand plan de travaux utiles dans les secteurs verts.

Les Nouvelles Technologies Vertes (NTV) sont là pour nous y aider. Elles disposent d'un important potentiel de croissance, particulièrement en termes d'emplois. En ces temps de crises, elles sont de véritables ressorts d'une stratégie de relance. La responsabilité des autorités est d'aider le secteur privé à s'y engager en proposant un cadre régulateur clair et incitatif et en lançant ce plan d'investissements publics verts.

Les Nouvelles Technologies Vertes sont en plein boom. La liste des secteurs concernés ne cesse de s'allonger. On peut citer pêle-mêle le logement durable, les moteurs propres, les énergies renouvelables, l'alimentation durable, les transports en commun et leurs infrastructures, la bioextraction¹, la chimie verte (bioplastiques et biocarburants de nouvelle génération au bilan environnemental positif), l'épuration des eaux, des sols et de l'air. En outre, tous les secteurs traditionnels seront eux aussi touchés par la révolution verte, comme la sidérurgie et les constructions métalliques, mais aussi les infrastructures de soins de santé et d'accueil des personnes âgées.

Plus largement, le développement de l'économie de la connaissance et la recherche verte doivent s'épauler et devenir de puissants moteurs de la relance et du changement. Un rapport publié en Grande-Bretagne par Vivid Economics² a quantifié le potentiel des entreprises développant des produits et services dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique. Pour le seul marché britannique, la valeur « en jeu » a été estimée à 44 milliards € pour les dix prochaines années.

Les autorités publiques, tous niveaux de pouvoir confondus, doivent montrer l'exemple et se lancer dans le financement d'investissements

publics « verts ». Elles doivent également soutenir les investissements privés du même type. Bien sûr, nous savons qu'à terme, de tels investissements sont rentables écologiquement, socialement et économiquement. Mais à l'heure actuelle, il n'est pas encore acquis que d'autres acteurs que l'Etat se lanceront dans une entreprise d'une telle dimension. La crise financière n'est pas un obstacle, c'est au contraire une opportunité. Ayons le courage, comme lors du *New Deal* de 1933 de nous engager dans un plan de relance. Mais à la différence de 1933, soyons sélectifs, orientons nos choix d'investissements.

Nous n'avons plus de temps à perdre. L'enjeu est d'aller à la rencontre des emplois de demain. D'autres pays l'ont bien compris. Ainsi en Allemagne, le gouvernement rouge-vert a-t-il lancé, dès 2001, un plan « emploi – environnement » ; l'Ecosse l'a fait en 2004 en investissant dans les secteurs de l'agriculture, de l'éco-habitat et du tourisme vert ; l'Espagne a suivi en 2004 en faisant un choix radical pour le solaire et l'éolien. Je citerai encore la Suède en 2006, via son plan de sortie du charbon sans relance du nucléaire. Et, très récemment, la Grande-Bretagne a annoncé un plan de 7,4 milliards € pour isoler tous les logements d'ici 2020, financé par les producteurs et distributeurs d'énergie.

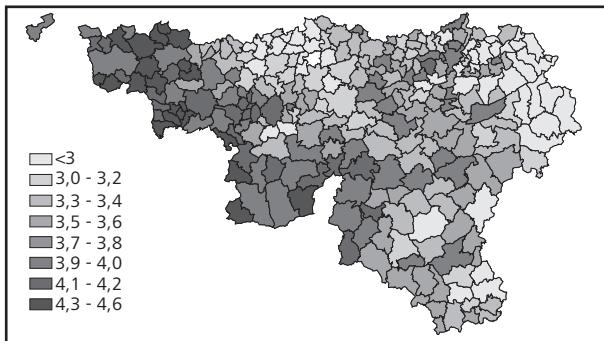
La Belgique doit rejoindre rapidement ce mouvement en mettant le paquet dans les trois secteurs prioritaires suivants.

L'ISOLATION DES MAISONS

En Belgique, moins d'une toiture sur deux est isolée. Pire, à peine 20 % des maisons sont complètement équipées en double vitrage ! Notre pays fait partie des pays les moins bien classés de l'Union Européenne pour l'isolation des murs. Elle affiche la même moyenne d'épaisseur d'isolation dans les murs que l'ensemble des pays du sud de l'Europe. Avec un climat et un ensoleillement fort différent !

En termes de pertes d'énergie, c'est encore plus clair : la Belgique est le pays le moins bien classé. Moins de 30% de nos maisons ont des murs extérieurs isolés. Nous disposons donc d'un énorme potentiel en

économies d'énergie mais aussi en moindre pollution. Un investissement massif en isolation serait rapidement très rentable, singulièrement en Province de Hainaut.



Potentiel de réduction des émissions (en%) par isolation de 10% des habitations
(Source : CREAT)

Le premier secteur qui doit bénéficier du plan d'investissement est donc celui du logement. Nous pouvons décider de suivre l'exemple récent de la Grande-Bretagne qui s'est donné pour objectif d'isoler toutes ses maisons d'ici 2020. C'est le bon moment. Le secteur de la construction est un des premiers secteurs de l'économie réelle à être touché par les retombées de la crise financière. Mais il peut aussi être le moteur de la relance. Notre plan de travaux massifs d'isolation est aussi une manière concrète de contrer proactivement les risques de licenciements et de fermetures d'entreprises dans ce secteur central de notre économie.

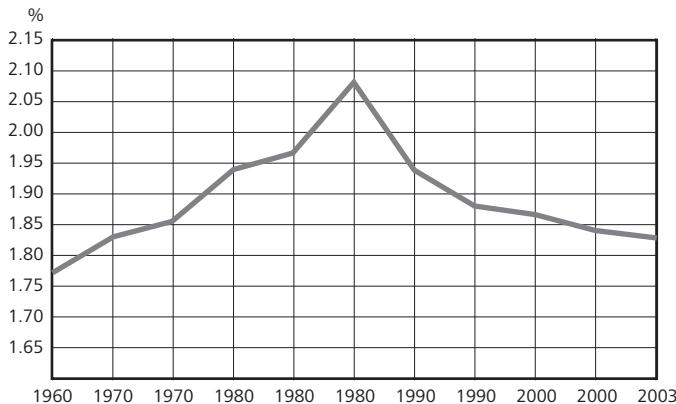
LA RECHERCHE DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES VERTES

Le deuxième secteur prioritaire est celui de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.

En mars 2000, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne (UE), réunis à Lisbonne, ont décidé que l'Union devait s'engager à relever le taux de croissance et d'emploi pour soutenir la cohésion sociale et l'environnement durable. Se retrouvant deux ans plus tard à Barcelone

pour concrétiser cet objectif ambitieux, les Quinze ont notamment décidé que les investissements de R&D dans l'UE devraient augmenter pour atteindre les 3% du PIB à l'horizon 2010, dont deux tiers au moins seraient financés par le secteur privé. La Belgique, pays où le nombre de demande de brevets par million d'habitants n'était que de 140 (alors que l'Autriche est à 170, le Danemark à 213, les Pays-Bas à 244, etc.), avait bien besoin de se voir proposer cet objectif.

Entre 1994 et 2001, la part du PIB belge consacrée à la R&D est passée de 1,7 % à 2,1 %. Mais notre effort s'essouffle. Les derniers chiffres disponibles nous situent aujourd'hui autour des 1,8 %, bien en dessous de la moyenne des 27 pays de l'UE !



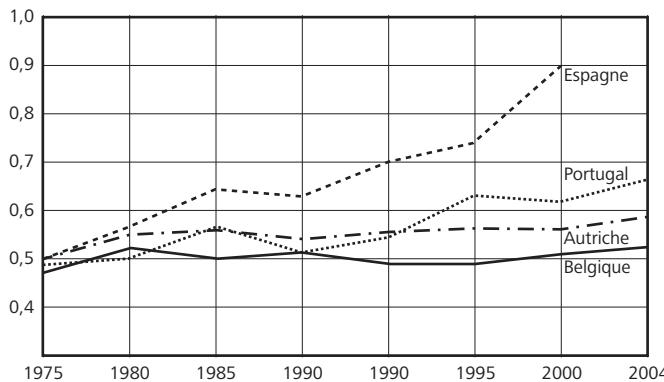
Part du PIB consacrée à la R&D.
(Source : Eurostat)

La trajectoire belge s'éloigne donc de l'objectif au moment même où d'autres pays mettent le paquet : la France est juste au-dessus des 2%, l'Allemagne à 2,5 %, la Finlande à 3,4 % et la Suède à 3,7 %. Ces deux derniers pays ont donc déjà atteint l'objectif de Lisbonne.

En matière de R&D, le secteur privé couvre 60 % du financement, situant la Belgique dans le haut du peloton européen (moyenne UE : 54 %). Par contre, en termes d'investissements publics, nous sommes

bons derniers avec nos 24,7 % de l'ensemble des investissements couverts par les pouvoirs publics (moyenne UE : 35%) !

En Belgique, les crédits budgétaires publics alloués à la recherche ne représentent que 0,6 % du PIB. Ils n'ont pour ainsi dire pas augmenté depuis l'engagement pris au début de la décennie, au contraire d'autres pays qui se situaient à l'époque au même niveau que nous, tels l'Autriche, le Portugal ou plus encore l'Espagne qui a atteint dès 2006 l'objectif européen défini à 1 %.



Evolution du PIB consacré dans les budgets publics à la R&D.
(Source : Eurostat)

Suivant l'engagement pris à Barcelone, d'ici 2010, les moyens publics consacrés en Belgique à la recherche devraient atteindre 1 % du PIB, soit une enveloppe budgétaire annuelle supplémentaire d'environ 1,35 milliard € !

Une bonne partie de ce nécessaire investissement supplémentaire doit aller au secteur de la recherche en efficacité énergétique et en énergies renouvelables susceptibles d'être produites sur notre territoire, de telle sorte que les bénéfices de cet investissement soient non seulement économiques et sociaux mais aussi environnementaux.

CRÉER UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ERENE)³

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Européens mirent en place la « Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier » pour coordonner leurs politiques dans ces secteurs. La CECA fut une première étape décisive dans le processus d'unification de l'Europe. Les mêmes états conclurent ensuite le traité EURATOM - la Communauté européenne de l'énergie atomique - pour promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire. Mais ce qui devait être une industrie « du futur » s'est surtout révélée être un gaspillage colossal de fonds publics.

Aujourd'hui, les Verts européens et singulièrement l'ancienne commissaire européenne au Budget, Michaele Schreyer et Lutz Metz, un spécialiste allemand des énergies renouvelables, proposent la conclusion d'un Traité européen des énergies renouvelables dont l'objectif est de valoriser l'immense potentiel dont elles disposent en Europe.

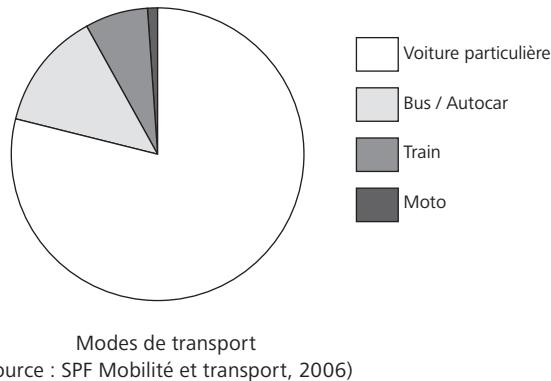
Ce traité porterait sur la création d'une Communauté Européenne des Energies Renouvelables (ERENE) et ferait de l'Europe la pionnière énergétique du XXI^e siècle en permettant de couvrir sa demande énergétique par les énergies renouvelables. Pour les Verts européens, le traité ERENE doit s'intégrer dans une stratégie européenne globale intégrant les économies d'énergie et le développement de l'efficience énergétique.

Bien que distribué inégalement, le potentiel des énergies renouvelables est en effet immense. Les missions d'ERENE iraient du soutien à la recherche transnationale dans le domaine des énergies renouvelables à la promotion de l'innovation (via la construction d'installations pilotes), en passant par la mise en place d'un réseau d'électricité commun européen capable d'intégrer un grand nombre de sources différentes et décentralisées, l'encouragement des investissements dans la production d'électricité verte, le développement d'un marché européen de l'électricité verte et la promotion de la coopération avec des pays tiers, singulièrement de la Méditerranée dont le potentiel en énergie thermique solaire est énorme.

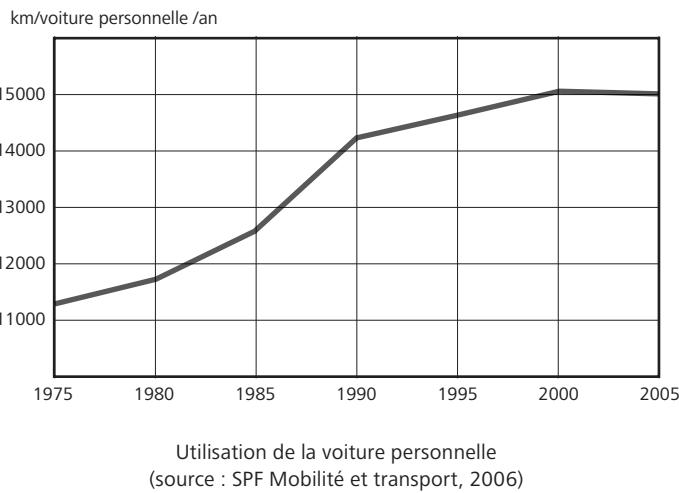
En plus du financement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, les autorités publiques doivent veiller à faciliter le financement du lancement industriel ou de la commercialisation sur le marché des innovations durables. Beaucoup de porteurs de brevets ont des difficultés à lever les fonds nécessaires pour démarrer commercialement. Souvent jugées comme des investissements à haut risque et haut potentiel, les innovations durables devraient faire l'objet de mécanismes renforcés de soutien et de garantie.

LES TRANSPORT EN COMMUN

À l'heure actuelle, seuls quelques 20% des 140 milliards de kilomètres parcourus chaque année en Belgique le sont en transport en commun.



Les voitures belges roulent de plus en plus. Ces vingt dernières années, le nombre moyen de kilomètres parcourus annuellement par nos voitures personnelles a progressé de 1% en moyenne. De 12.500 km en 1985, il est passé à 15.000 en 2005.



Ces chiffres sont le résultat des choix d'investissements effectués depuis plusieurs décennies. La Belgique possède, après les Pays-Bas, le réseau autoroutier le plus dense de l'Union Européenne (UE) avec 55 km de réseau routier pour 1.000 km² alors que la moyenne pour l'UE n'est que de 15,8 km⁴.

Le plan d'investissements verts doit se donner pour objectif d'augmenter considérablement la part de marché des transports en commun et singulièrement du train. C'est le troisième secteur prioritaire. Pour y parvenir, nous devons améliorer non seulement la qualité (ponctualité, sécurité, accueil, etc.) mais aussi la quantité de l'offre (réouverture de petites gares, création de nouvelles lignes, accroissement du nombre de places dans les trains, augmentation de la fréquence, etc.).

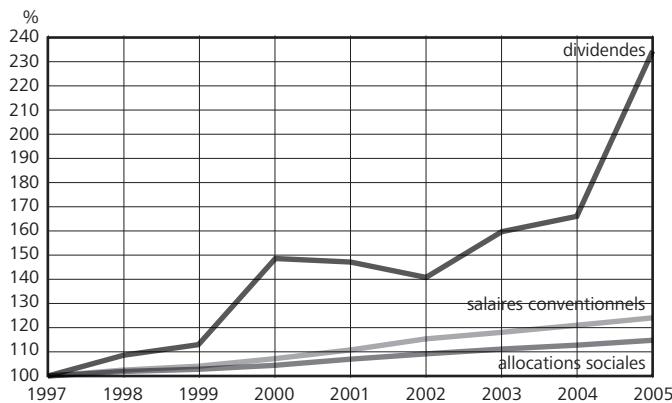
2. Etablir le coût-vérité des pollutions

Comme nous l'avons vu, la nature fournit de nombreux biens et services vitaux : la purification de l'eau, la prévention des inondations, la pollinisation des plantes et des fruits, le maintien de la fertilité des sols, etc. Préserver la capacité des écosystèmes naturels à fournir ces biens et services est un des piliers centraux du développement durable. Malheureusement, ces services « naturels » (que les économistes appellent « externalités positives ») n'ont pas de valeur économique formellement reconnue.

Trop peu de mécanismes économiques ou politiques s'opposent à leur surexploitation. La philanthropie, la bonne volonté individuelle ou le seul recours aux pouvoirs publics ne suffiront pas. Que cela plaise ou non, in fine, le coût est un outil important pour faire bouger les choses. Il faut donc corriger les défaillances d'un marché qui ne reflète pas le prix-vérité, notamment dans les domaines où les droits de propriété ne sont pas clairement attribués et où des coûts externes apparaissent.

Si nous considérons les ressources naturelles comme des facteurs de production essentiels qui ne peuvent être gaspillés, il faut que leur prix reflète davantage leur rareté et intègre le coût des dommages créés. À l'heure actuelle, sans responsable identifié, sans application du principe du « pollueur – payeur », c'est l'état et, derrière lui, les contribuables anonymes qui passeront à la caisse et payeront un jour ou l'autre les coûts aujourd'hui cachés, donc reportés. Bref, le signal prix actuellement envoyé par le marché n'est pas le bon. C'est l'application du principe du « pollueur – profiteur » qui prévaut : des firmes peuvent s'enrichir impunément sur le dos de l'environnement et de la collectivité. La Suisse a évalué à environ 13 milliards € par an les coûts non couverts dus aux atteintes à l'environnement sur son territoire⁵. Et chez nous ? Il n'y a pas de données connues. Mais fondamentalement, la dynamique est identique : ce sont les citoyens qui paient les dégâts environnementaux causés principalement par certains secteurs économiques ou groupes privés.

La symbiose entre écologie et économie sera d'autant plus forte que l'internalisation des coûts environnementaux aura été réalisée et que le coût des biens et produits traduira mieux le coût-vérité. Sans « internalisation », la théorie économique classique met en compétition deux facteurs principaux : d'un côté, le travail, et, de l'autre, le capital. L'analyse de ces dernières années nous montre combien l'arbitrage s'est toujours effectué en faveur du capital. Il a su profiter à fond de la globalisation et de la financiarisation. Le travail, lui, a été constamment mis sous pression au nom de la compétitivité. Le schéma ci-dessous, montre bien que de 1997 à 2005, les dividendes ont augmenté de 135%, les salaires n'ont progressé que de 25% et les allocations sociales de moins de 15%. Pour rappel, l'année 1997 est celle qui a suivi l'adoption de la loi et des mécanismes visant à protéger notre « compétitivité ». Quant à 2005, c'est l'année qui a précédé l'entrée en vigueur des intérêts notionnels.



Rémunération des actionnaires, salariés et allocataires sociaux
(Source : calcul Olivier Hubert)

Ma conviction, mon fil vert, inspirés par les économistes écologistes, c'est que la théorie économique doit effectuer un saut qualitatif en introduisant, dans ce rapport, l'environnement comme un facteur à part entière. Une série d'arbitrages devront alors être impérativement

reconsidérés : le surcoût de nos salaires belges et européens sera désormais à mettre en balance avec le surcoût plus grand encore de l'internalisation des dégâts environnementaux, liés par exemple au déplacement de matières et de biens.

Ce faisant, l'environnement apparaîtra dans les années qui viennent comme un facteur fort de la nécessaire relocation de l'emploi, au même titre d'ailleurs que l'explosion des prix du pétrole. Il va par exemple devenir prohibitif de produire de la marchandise en Chine puis de la transporter jusqu'en Europe. Pour donner un ordre de grandeur, pour un prix de pétrole de 20\$ le baril, transporter un container de Shanghai aux Etats-Unis revient à 3.000\$; à un prix de 200\$ le baril, le même déplacement du même container revient à 15.000\$. L'impact du coût de transport est, on le voit, énorme. Il le sera encore plus dès lors que nous aurons réellement entamé l'internalisation des coûts des dégâts environnementaux.

Tout l'enjeu consiste donc à faire apparaître le « vrai » coût des biens et services. Or à l'heure actuelle, la plupart des coûts environnementaux sont externalisés, et donc, *in fine*, pris en charge par l'État et non par l'entreprise « polluante ». L'internalisation des coûts environnementaux est en fait une application généralisée du principe du « pollueur – payeur », élargie, quand c'est possible, au coût du déstockage des ressources naturelles. L'internalisation complète, c'est donc l'intégration dans le prix du coût des externalités environnementales de ce produit (tout au long de son cycle de vie) et du coût d'épuisement des ressources qui ont été nécessaires à sa fabrication. L'application de ce principe semble relever de l'évidence. Mais il ne faut pas ignorer que sa généralisation est difficile. De nombreuses études, notamment en matière d'évaluation de la valeur des biens naturels, sont encore nécessaires. Notre objectif doit donc être d'augmenter progressivement le taux d'internalisation et non d'attendre d'être entièrement en mesure de la généraliser. Car à défaut d'avancées en la matière, on restera en permanence exposés, à la pression de la recherche des prix les plus faibles, quelles qu'en soient les conséquences pour l'environnement, le développement durable ou la protection sociale.

UNE APPLICATION : LA TAXE CARBONE SUR LES PRODUITS HORS KYOTO

Joseph Stiglitz, ancien économiste en chef de la Banque Mondiale et prix Nobel d'économie en 2001 a proposé d'instaurer une taxe carbone sur les pays qui, comme les États-Unis, refusent d'adhérer au processus de Kyoto. Son idée est de créer un mécanisme contraignant qui empêcherait un pays comme les USA qui refuse de réduire ses émissions, d'infliger des dégâts au reste du monde. Concrètement, Stiglitz propose d'utiliser le cadre de référence de l'OMC, à savoir l'interdiction des subventions aux entreprises⁶. Aux yeux de l'OMC, une entreprise bénéficie d'une subvention lorsqu'elle ne paie pas tous les coûts liés à sa production. Ne pas (devoir) payer les coûts d'un dommage causé à l'environnement constitue donc une subvention, tout comme le serait le fait de ne pas payer entièrement les salaires des travailleurs. De ce point de vue, les entreprises américaines sont ainsi subventionnées – et ô combien massivement ! Pour Stiglitz, le remède est donc simple : les autres pays devraient interdire les importations de biens américains produits grâce à des technologies utilisant beaucoup d'énergie ou à tout le moins introduire une forte taxe pour compenser la subvention. Et le Prix Nobel de noter que les États-Unis eux-mêmes ont déjà admis ce principe : ils ont interdit l'importation de crevettes thaïlandaises capturées à l'aide de filets qui causent la mort inutile d'un grand nombre d'espèces de tortues en voie de disparition. Bien que la façon dont les États-Unis ont imposé cette restriction ait été critiquée, l'OMC a approuvé le principe important selon lequel l'environnement et les intérêts commerciaux sont étroitement liés. Selon Stiglitz, le Japon, l'Europe et les autres signataires de Kyoto devraient au plus vite porter le dossier devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC, en dénonçant des subventions injustes. D'une certaine façon, les États-Unis devraient accueillir positivement une telle initiative... eux qui se sont si souvent plaints, au sujet du protocole de Kyoto, de l'absence d'un mécanisme d'exécution contraignant. Dans un premier temps, nous devons commencer par renforcer l'information sur les coûts environnementaux des biens et des services. D'autres pays comme la France et la Grande-Bretagne sont en train de prendre des mesures très concrètes en matière d'étiquetage CO₂.

3. Libérer l'économie de la dictature de la finance

Depuis ses origines, le capitalisme a été secoué par des crises récurrentes. Dans les années '90, celles-ci se sont multipliées et ont acquis une dimension de plus en plus globale. Mais leur impact a été généralement limité. Cette fois, la crise déclenchée par les *subprimes* est incontestablement la plus grave depuis la grande dépression de 1929.

Ses conséquences seront d'une ampleur inédite. Nous les découvrirons progressivement dans les mois et les années à venir. Selon les premières indications dont nous disposons en ce mois d'octobre 2008, les pertes des banques pourraient s'élever à quelques 2.000 milliards de dollars⁷. En Belgique, l'impact de l'intervention de l'état au secours de Fortis et de Dexia est estimé à plus d'un demi milliard € par an, rien qu'en charges d'intérêts des dettes contractées par l'état pour assurer ce sauvetage. Ce sont donc les autorités publiques et au bout du compte l'économie réelle, qui devront assumer la plus grande partie des conséquences des délires du secteur financier.

Nous subissons collectivement la faillite du modèle de l'économie casino et du profit à court terme. Alors qu'il est largement déconnecté de la réalité vécue par les citoyens et par les entreprises, ce modèle a, aujourd'hui, paradoxalement, un effet très concret sur nos vies quotidiennes, qu'il s'agisse du resserrement du crédit ou du ralentissement de l'activité.

Nous réalisons de mieux en mieux que le paradigme de la financiarisation qui domine le capitalisme est insoutenable. Depuis une vingtaine d'années, les exigences de rentabilité des marchés financiers ont été supérieures aux taux de croissance de l'économie. La norme de rémunération des actionnaires a été portée à des niveaux n'ayant plus aucun rapport avec la réalité économique.

Fondamentalement, c'est le compromis capital-travail de l'après-guerre qui a ainsi été remis en question lorsque la répartition du PIB entre le travail et le capital a été structurellement modifiée en faveur du capital

et au détriment du travail, avec l'accord au moins tacite des grandes familles politiques comme les libéraux et les sociaux-démocrates qui ont occupé le pouvoir durant ces décennies.

En passant de la banque à la Bourse pour profiter à plein de la défiscalisation du capital, les marchés ont mis progressivement en place un régime oligopolistique où la norme de rémunération de l'actionnaire est souvent fixée à 15 %, soit un niveau de rentabilité largement supérieur aux rendements d'équilibre sur les marchés des capitaux ; or il est impossible que toutes les entreprises fassent mieux que la moyenne en même temps.

Ce cercle vicieux a causé de plus en plus de dégâts, partout sur la planète. Il a conduit à faire de la masse salariale l'unique paramètre d'ajustement. La politique de l'emploi se réduit alors à l'activation des chômeurs ; la persistance du chômage étant interprétée comme un problème essentiellement lié aux rigidités du marché du travail et aux carences de l'offre. Cette évolution réduit inéluctablement la part des salaires dans les entreprises. Celle-ci est passée de 72 % en 1970 à 62 % en 2004 pour parvenir en 2007 à 60,5 %⁸.

Cette crise systémique requiert une solution tout aussi systémique. Pas question pour les écologistes de se contenter d'un quelconque ravalement de façade. Sauver un système qui privatisé les bénéfices, collectivise les pertes et fait porter par la société et par l'environnement ses dégâts et ses pollutions, n'est pas notre objectif. Au contraire, il faut en sortir au plus vite et se donner pour objectif de reconnecter l'économie avec notre projet de développement durable. Comme je l'ai expliqué ailleurs, ce que nous voulons réformer en profondeur, ce n'est pas seulement la régulation de la finance. Mais il faut cependant s'y attaquer et la revoir de fond en comble.

REFORCER LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le premier niveau où il convient d'agir est l'Europe. Au Parlement européen, les Verts forment l'avant-garde d'une nouvelle gauche, moderne et réformiste, capable de résister aux sirènes des lobbies et

du néolibéralisme. La crise financière devrait y apporter de l'eau au moulin de ceux qui prônent depuis belle lurette une révision du cadre légal dans lequel évolue la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les statuts de la BCE lui assignent comme mission centrale la stabilité monétaire via la lutte contre l'inflation⁹. Ce n'est que moyennant la réalisation de cet objectif que la stabilisation de l'économie peut être poursuivie. Le problème se situe donc au cœur même de la conception d'ensemble qui préside à la définition de la gouvernance économique globale de l'Union Européenne¹⁰.

Le Pacte de stabilité (et de croissance) européen a prolongé ce dispositif en durcissant les contraintes budgétaires issues du traité de Maastricht et en privant les États de presque toute marge d'action stabilisatrice d'envergure. Avec le maintien de la règle de l'unanimité en matière fiscale et l'élargissement à un certain nombre de pays à bas salaires et à couverture sociale limitée, la pression en faveur des baisses d'impôts, du dumping social et environnemental est progressivement devenue infernale.

La crise financière doit nous inciter à installer une gouvernance économique européenne et à ajuster le rôle et la mission de la BCE. La maîtrise de l'inflation ne doit plus constituer son objectif quasiment exclusif. Elle doit intégrer la croissance écologiquement soutenable et la stabilité des marchés financiers dans ses objectifs prioritaires.

Par ailleurs, il est devenu indispensable de créer un régulateur européen compétent pour les marchés de l'Union ou de la zone euro.

La stabilité des marchés pourrait être sensiblement renforcée par l'introduction d'une taxe sur les opérations boursières (pas uniquement la spéculation monétaire) ; taxe qui ne serait rien d'autre qu'une légitime modération actionnariale et l'application du principe « pollueur – payeur », quand on sait combien de tels comportements spéculateurs « polluent » tout le système. Son objectif serait de décourager les opérations spéculatives sur les titres, les taux et les devises et d'encourager la détention longue des titres financiers ainsi qu'une bonne gestion du

risque par les entreprises. Il s'agirait d'introduire une taxe de faible taux (entre 0,1 % et 0,5 %) sur toutes les opérations financières¹¹, ce qui ne serait pas dissuasif pour l'investisseur ou l'épargnant souhaitant investir à long terme dans une entreprise. Ce taux de maximum 0,5 % ne représente rien comparé aux droits d'entrée et/ou de sortie de certains fonds d'investissements qui peuvent s'élever jusqu'à 5% ou aux frais prélevés par les banques et courtiers pour l'achat d'actions qui peuvent représenter 2 % du prix de ces actions. Par contre, elle serait de facto très dissuasive pour les spéculateurs qui vendent et achètent des titres plusieurs fois dans la même journée.

Par ailleurs, le taux de la taxe sur les opérations boursière pourrait varier en fonction de la volatilité du marché. En période de forte volatilité le taux serait porté à 2,5 % et en période de très forte volatilité, il pourrait être amené à 5 %. Enfin, il conviendrait que les banques belges possédant une filiale dans un paradis fiscal (généralement hors bilan), soient taxées en Belgique sur les bénéfices qui y sont générés. La taxation devrait être suffisamment dissuasive que pour décourager totalement la constitution de telles sociétés off-shore.

FAIRE ATTERRIR LES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE

La crise financière déclenchée en 2008 a montré que la Bourse devait être beaucoup plus strictement encadrée, que ce soit au niveau des mécanismes boursiers proprement dits, ou au niveau des liens que la Bourse et les entreprises entretiennent. Nous devons en l'occurrence combattre l'effet destructeur de la spéculation sur l'activité des entreprises.

La priorité absolue est de combattre les tendances qui, partant du sommet des entreprises, encouragent cette spéculation destructrice de l'économie et des emplois.

Les indemnités de départ versées aux dirigeants d'entreprise, joliment nommés « parachutes dorés », suscitent une légitime indignation. En pratique, elles constituent très souvent une récompense pour leurs mauvaises prestations. L'argument selon lequel ces primes compensent

le risque de licenciement est totalement infondé. En effet, cet argument est déjà avancé pour justifier les rémunérations exorbitantes. Il faut donc mettre fin à cette pratique aberrante.

Concrètement, j'ai déposé une proposition de loi qui entend imposer aux personnes bénéficiant d'une rémunération annuelle supérieure à 250.000 € après retenue des cotisations sociales un taux de 100 % sur les indemnités de départ dépassant 250.000 € ou dépassant un mois de rémunération par année d'ancienneté dans l'entreprise.

Mais auparavant, il importe d'encadrer plus strictement la rémunération des dirigeants. Le Code belge de gouvernance d'entreprise, plus connu sous le nom de « Code Lippens », stipule uniquement que : « le niveau de rémunération est suffisant pour attirer, garder et motiver des administrateurs et managers exécutifs ayant le profil défini par le conseil d'administration ». Ce Code ne soulève pas la question des salaires excessifs. Pour toute mesure régulatrice, il est stipulé que les rémunérations des dirigeants devront être publiées dans le rapport annuel de l'entreprise. Cependant, ce Code n'est pas contraignant et plusieurs entreprises du BEL20 ne respectent pas la recommandation de publication des rémunérations.

Interrogé sur le bien-fondé de la hauteur de sa rémunération en 2007, qui a atteint la somme de 3,91 millions €, l'ancien CEO de Fortis Jean-Paul Votron déclarait à la presse¹² : « Il n'y a pas beaucoup de gens qui savent faire le boulot que je fais, tout comme peu de gens savent jouer au tennis comme Justine Henin. » Cette déclaration illustre bien l'arrogance et la vanité qui caractérisent une certaine élite managériale d'aujourd'hui.

En somme, les rémunérations disproportionnées et injustifiées des dirigeants d'entreprise représentent à la fois une atteinte grave à la morale et un non-sens économique. C'est la raison pour laquelle, j'ai déposé une proposition de loi qui entend plafonner les rémunérations excessives de certains dirigeants d'entreprise en appliquant un impôt supplémentaire de 30% sur la partie de la rémunération annuelle qui dépasse 1.000.000 € après retenue des cotisations sociales.

Enfin et surtout, les rémunérations qui dépendent directement de la prise de risque (stock-options et actions) doivent être interdites. La liaison de leur rémunération au cours de Bourse conduit les dirigeants à privilégier le court terme au détriment des intérêts à long terme de l'entreprise et de ses travailleurs. La rémunération variable des dirigeants doit désormais être liée aux performances à long terme de l'entreprise (de 5 à 10 ans).

PRENDRE DES MESURES POUR CASSER L'ÉCONOMIE-CASINO

La première chose à faire pour combattre la spéculation est de limiter l'immunisation fiscale des plus-values réalisées aux sociétés qui ont détenu les actions concernées pendant au moins trois ans sans interruption au moment de la cession, qui possèdent une participation structurelle dans la société émettrice (au moins 10%) et qui sont à même de prouver que la société émettrice a subi une imposition effective analogue à l'impôt des sociétés qui prévaut en Belgique.

Par ailleurs, il s'agit d'encadrer très strictement ce qu'on appelle, dans le jargon boursier, l'effet-levier. Celui-ci désigne la pratique qui consiste à prendre des « positions » sans avoir les fonds nécessaires, c'est-à-dire en s'endettant. Empêcher ce type d'excès est du ressort des chambres de compensation qui doivent, théoriquement, exiger des dépôts de marge significatifs pour tout qui se lance dans des opérations financières. Aujourd'hui, cette marge est parfois réduite à quelques pourcents. C'est évidemment trop faible, car si les positions prises entraînent une perte, rien ne garantit que le spéculateur dispose des fonds pour l'assumer, ce qui peut provoquer des pertes en cascade. Il convient donc d'exiger, pour toutes les institutions financières, un dépôt de marge suffisamment élevé et d'au moins 50%. Actuellement, il est possible de spéculer avec une mise de 1%, ce qui correspond à un effet de levier de 100.

Un des cas de figure de l'utilisation du levier d'endettement est la vente à découvert. Cette pratique consiste à vendre un titre que l'on rachète ultérieurement. Par cette opération, le spéculateur espère racheter le titre moins cher que ce qu'il l'a vendu précédemment et donc empocher la

différence. Cette pratique a conduit, à l'automne 2008, pour certaines sociétés cotées en Bourse, à la vente d'une quantité d'actions supérieure au total des actions émises par la société. Cette situation absurde a conduit à un effondrement de certains cours et à l'interdiction temporaire de la vente à découvert de certains titres financiers. Conclusion : la vente à découvert doit être purement et simplement interdite. Aux Etats-Unis, elle vient pourtant d'être réadmise.

BALISER PLUS STRICTEMENT LE SYSTÈME BANCAIRE

Une des réponses apportées à la crise de 1929 a été de séparer les métiers bancaires. D'un côté, la banque commerciale qui récoltait l'épargne et octroyait les crédits et de l'autre, la banque d'affaires qui plaçait ces fonds dans des produits financiers plus complexes. Depuis le début des années 1990 cette frontière s'est estompée. Les banques commerciales se sont lancées dans des activités de plus en plus spéculatives. Il est donc indispensable de réinstaurer des frontières étanches entre ces deux types d'activités. Les banques commerciales doivent se concentrer sur leur métier de base : récolter l'épargne et accorder des crédits aux particuliers et aux entreprises. Les banques d'affaires ne pourraient donc en aucun cas obtenir de dépôts ni de particuliers, ni de banques. Seules les banques commerciales seraient protégées par des garanties d'état en cas de faillite. La faillite éventuelle de banques d'affaires n'aurait plus de conséquences sur les banques commerciales.

Nous devons également limiter la titrisation qui permet aux banques de revendre leurs crédits sous la forme de titres, ce qui a pour conséquence que les banques ayant octroyé ces crédits n'assument plus le risque de défaut de l'emprunteur entraînant une forme d'irresponsabilité quasi totale. Or, elles seules peuvent évaluer correctement ce risque. Il faudrait donc d'une part limiter la détention de titres de crédits « titrisés » à quelques 5% maximum des actifs des banques et, d'autre part, limiter la vente d'une titrisation par une banque à 50% des crédits couverts par la titrisation et obliger ce faisant le 1^{er} créancier à conserver pour lui-même les autres 50 % des risques du prêt initial.

Ceci provoquerait une limitation de la demande et de l'offre de ce type d'instruments financiers. Une option plus radicale serait de les interdire purement et simplement.

Enfin, il est impératif de renforcer les exigences de solvabilité des banques commerciales. Les normes actuelles en matière de fonds propres sont en effet trop peu exigeantes. Pour les banques commerciales, le minimum de fonds propres requis devrait correspondre à 15% au moins du total du passif. Ces fonds propres seraient composés de capitaux propres et de réserves constituées progressivement par prélèvement sur les bénéfices (avant distribution des dividendes). Le niveau d'exigence de fonds propres serait relevé en fonction des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels des banques commerciales.

Par ailleurs, les agences de notation ont joué un rôle déterminant dans la propagation de la crise financière et bancaire. En donnant des notes trop favorables aux titres émis par leurs clients, elles ont occulté une partie des risques. Leur mode de rémunération génère également des conflits d'intérêts qui ont contribué à la crise. Une agence de notation des produits financiers publique et indépendante du secteur financier est donc nécessaire. Idéalement, elle devrait être créée au niveau international, mais rien n'empêche la Belgique, associée ou non à d'autres, de prendre l'initiative. Elle serait financée par le secteur financier lui-même.

Enfin, pour éviter que, en cas de crise de confiance, les banques commerciales refusent de se prêter les unes aux autres et que les taux interbancaires n'explosent, il conviendrait de créer un Fonds de liquidités interbancaire (national ou européen). Les banques commerciales seraient contraintes de prêter progressivement des fonds à hauteur de 10% de leur pied de bilan à ce fonds qui, de son côté, octroierait des crédits aux banques en difficulté. Un tel Fonds empêcherait que certaines banques ne coupent volontairement les liquidités à une autre en difficulté afin de l'affaiblir encore pour l'avaler ensuite. Bien entendu, les Banques Centrales assumerait toujours leur rôle de prêteur de dernier ressort.

4. Orienter les placements vers le développement durable

Afin de lutter contre la spéculation et de favoriser une économie plus durable, il est nécessaire de renforcer le poids des actionnaires de long terme (par exemple en doublant ou triplant leur droit de vote) et de réguler les investissements des fonds de pension. L'objectif est ici de lutter contre leur politique de placement à court terme qui nourrit l'économie casino et d'orienter peu à peu leurs placements vers des secteurs durables et équitables. Actuellement, la durée de détention moyenne des participations des fonds de pension dans les entreprises s'élève à sept mois, c'est une durée bien trop courte pour entreprendre quoi que ce soit. J'ai donc rédigé et déposé, il y a deux ans déjà, une proposition de loi visant à amener ce terme moyen à cinq ans en s'appuyant sur le levier fiscal : l'avantage fiscal actuel ne serait plus octroyé si cette durée moyenne n'est pas constatée.

L'adoption d'une telle mesure, d'autant plus justifiée qu'il s'agit là d'épargne subventionnée par l'état, permettrait simultanément de lutter contre le «court-termisme» des marchés financiers et d'orienter l'épargne disponible vers des activités porteuses d'améliorations sociales et environnementales, elles-mêmes créatrices d'emploi et de richesse. Cette libération du cycle économique doit aussi aller de pair avec une responsabilisation plus grande du monde de la finance.

Le Réseau Financement Alternatif pose la bonne question : peut-on continuer à accepter que nos placements favorisent le développement d'activités aussi inacceptables que le travail des enfants, la fabrication des armes les plus atroces ou la destruction de la planète ? Son constat est sans appel : l'autorégulation ne suffit pas, d'autant que la faible transparence du secteur empêche de vérifier si la banque s'en tient à son propre code de conduite. Dès lors, le Réseau propose d'étendre à d'autres domaines l'interdiction votée le 20 mars 2007 de financer la production de mines antipersonnelles et de bombes à sous-munitons. Voilà un exemple concret de responsabilisation.

La finance doit être mise au service de l'économie durable ! Pour la seule Belgique, c'est un stock de plus de 60 milliards € de placements qui est en jeu, soit un montant similaire au budget de la sécurité sociale.

En orientant progressivement de tels placements vers les secteurs à triple dividende (social, économique, environnemental) nous ferons coup double : moins de dégâts à réparer ultérieurement (donc moins de dépenses publiques à venir) et plus d'emplois durables localisés chez nous (donc plus de recettes sociales et fiscales).

LE BON EXEMPLE VIENT DU QUÉBEC

Différents fonds de pension (ABP aux Pays-Bas ; CALPERs aux USA ; USS en Grande-Bretagne, etc.) ont d'initiative commencé à réorienter leurs placements. Mais c'est du Québec que nous vient la mise en œuvre la plus aboutie.

Dans cette belle Province, sous l'impulsion de la plus importante centrale syndicale (la FTQ), les fonds de pension complémentaire des travailleurs ont été canalisés vers des projets de développements locaux concrets. Les gouvernements provincial et fédéral ont accompagné cette démarche en adoptant des mesures fiscales avantageuses en échange de l'inscription dans les statuts du Fonds de la création et du maintien des emplois au Québec. Le Fonds doit en l'occurrence investir en moyenne 60 % de ses actifs dans les entreprises québécoises. Alors que ses actifs dépassaient à peine 100 millions de dollars canadiens pendant les premières années qui suivirent sa création, ils ont atteint le milliard au milieu des années 1990, et dépassent désormais les 4 milliards de dollars canadiens (soit plus de 2,8 milliards €). Instrument financier marginal pendant les années 1980, le Fonds de solidarité de la FTQ est devenu la principale institution de capital de développement du Québec.

À ce titre, il ne se contente plus de soutenir les secteurs économiques traditionnels en perte de vitesse, mais s'attache également à développer les entreprises à forte composante technologique, dans une perspective de création d'emplois à moyen et à long terme. Il investit actuellement dans 1.600 entreprises et soutient quelques 91.000 emplois directs et indirects.

En partenariat avec d'autres institutions financières, il investit aussi dans dix-sept fonds régionaux tournés vers des projets de développement local. En outre, il a mis sur pied, au début des années 1990, un réseau inédit de micro-finance.

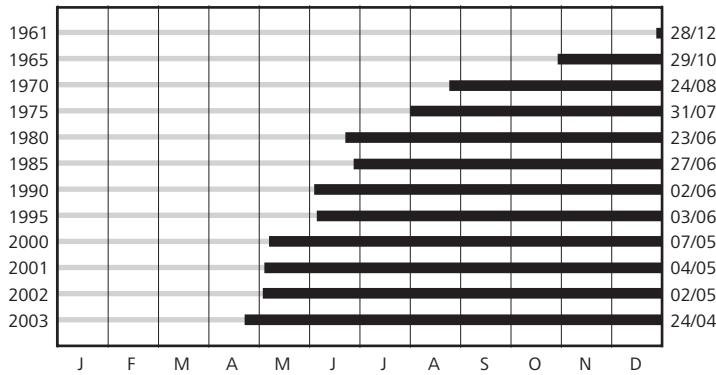
De telles initiatives s'imposent comme des innovations notables par rapport aux institutions financières traditionnelles, et ils vont à contre-courant des tendances des marchés financiers, exacerbées par la montée en puissance des investisseurs institutionnels. Conçus pour investir dans les petites et moyennes entreprises du Québec, ils ancrent la finance dans le territoire, redonnant vie au cercle vertueux d'une épargne consacrée à l'investissement réel.

Le rapport avec les entreprises diffère aussi grandement des méthodes traditionnelles. Avant d'investir, les fonds des travailleurs québécois procèdent à une évaluation sociale de l'entreprise, en plus de l'évaluation financière traditionnelle. Le bilan social, où sont notamment analysées les relations de travail, leur permet d'introduire ou de suggérer des modalités de gestion plus participatives. Une de leurs missions est de favoriser la formation des travailleurs dans le domaine économique. Ils la mettent en œuvre à partir des bilans et comptes d'exploitation de leur propre entreprise. Cette démarche permet aux salariés de mieux comprendre les enjeux auxquels la direction doit faire face, et leur fournit une base de connaissances pour participer aux décisions de gestion.

5. Créer une inspection du développement durable

La dette publique - ou dette budgétaire - a beau avoisiner les 285 milliards € en 2008, elle ne constitue pas la seule dette de la Belgique. Comme expliqué précédemment, notre pays consomme chaque année trois fois plus que ce que la Terre peut lui fournir. Au fil des années, nous avons créé une « dette environnementale » phénoménale, plus importante encore que notre « dette budgétaire ». Du point de vue environnemental, nous vivons « à crédit ».

Chaque année, « l'overshoot day » se rapproche du 1^{er} janvier. C'est le jour à partir duquel un pays utilise plus que sa part de biocapacité mondiale et vit dès lors à crédit sur le dos des autres pays et des générations futures. En 1990, « l'overshoot day » belge se situait encore en juin. En 2008, il survient déjà au mois d'avril. Ce qui veut dire que nous vivons à crédit plus de 8 mois sur 12 !



Overshoot day de la Belgique
(Source : WWF et calculs propres)

La facture ne nous parviendra qu'après un certain délai, mais il faut être bien conscient que nous n'y échapperons pas !

En matière de « gestion des dettes », la passivité est la pire des choses. L'effet boule de neige s'installe et il faut ramer pour le surmonter

ultérieurement, comme nous l'avons vécu dans les années '90. Différents mécanismes ont été progressivement instaurés pour contrôler la situation budgétaire : comptabilité plus précise, norme de Maastricht, programme pluriannuel de désendettement, contrôle par la Cour des Comptes en aval et par l'Inspection des Finances en amont.

Malheureusement, à ce stade, aucun dispositif, aucun mécanisme structurel n'a été mis en place pour réduire notre dette écologique et enrayer la disparition des écosystèmes. Ecolo propose dès lors de créer une « Inspection du Développement Durable » qui, à l'instar de « l'Inspection des Finances » en matière budgétaire, aurait pour mission de remettre systématiquement un avis sur les projets ayant un impact sur notre « dette environnementale ».

Comme pour toute dépense financière, chaque ministre présentant tel ou tel projet devra attester qu'il possède le « budget » environnemental nécessaire. Si cela devait ne pas être le cas, sur base de l'avis de l'Inspection, le ministre du Développement durable pourrait exiger de son collègue de revoir son projet.

L'introduction d'un véritable corps indépendant d'inspecteurs forcera à la réflexion dans chaque ministère et multipliera les recours aux analyses environnementales de cycle de vie des projets (éco-bilans).

Progressivement, une comptabilité verte devra alors compléter la comptabilité publique traditionnelle. Le Monténégro se présente comme le premier pays à tenter d'intégrer la notion de patrimoine naturel et de services fournis par les écosystèmes dans sa comptabilité publique. L'économiste Pavan Sukdhev, mandaté par les Nations unies pour rédiger un rapport sur l'économie des écosystèmes, à l'instar de celui du Britannique Nicholas Stern sur le réchauffement climatique, a estimé que l'érosion de la diversité de la vie animale et végétale représente un coût évalué entre 1.350 et 3.100 milliards € par an, soit 6% du PIB mondial. Selon Sukdhev, ces systèmes naturels comptent même pour 40 à 50 % du PIB des pays pauvres¹³. C'est dire

l'importance de les prendre en compte au moment où l'on dresse le bilan comptable réel d'un pays.

La mise en place d'une telle Inspection du Développement Durable est la suite logique de l'action que j'ai menée avec mes collègues de Groen! et d'Ecolo pour inscrire dans la Constitution un processus irréversible de réduction de notre empreinte écologique, en forçant les pouvoirs publics à tendre, « *par l'exercice de leurs compétences, vers l'équilibre entre la consommation de ressources sur une période donnée et le remplacement de ces ressources sur la même période* ».

6. Construire une alliance avec le secteur de l'assurance

Le secteur des assurances - et plus encore celui de la réassurance - peut constituer un formidable allié dans la construction du développement durable. De par sa mission de stabilisateur anti-risques, il se situe au cœur des activités humaines. En outre, son orientation quasiment naturelle vers le moyen et le long terme et son système de différenciation des primes et des couvertures, lui permettent de jouer un rôle capital dans la diffusion des bonnes pratiques.

Grand collecteur de ressources à long terme via les produits de capitalisation et de retraite complémentaire, le secteur des assurances est aussi un investisseur institutionnel puissant dont les choix en termes d'investissements peuvent être déterminants... ou problématiques comme nous pouvons aussi le voir ces derniers temps.

Travaillant par définition sur le long terme, ce secteur n'est toutefois pas insensible aux dégâts environnementaux puisqu'il supporte inévitablement une partie des coûts qui y sont liés. Le réchauffement climatique touche potentiellement toutes ses branches d'activités : l'assurance dommages bien entendu, mais aussi les secteurs des assurances maladie et des assurances vies, de même que certains types d'assurance plus spécifiques (agricoles par exemple).

La Munich Re, une des principales compagnies de réassurance au monde, a établi que les catastrophes naturelles devenaient chaque décennie de plus en plus nombreuses et de plus en plus coûteuses.

	Nombre de catastrophes	Coût des catastrophes (en \$ 2002)
1950 – 1959	20	42,1 milliards
1960 – 1969	27	75,5 milliards
1970 – 1979	47	138,4 milliards
1980 – 1989	63	213,9 milliards
1990 - 1999	91	659,9 milliards

Evolution des catastrophes naturelles

(Source : Munich Ré)

La recrudescence des catastrophes naturelles est, en grande partie, due au changement climatique, à la hausse du niveau des mers suite à la fonte des glaciers, à l'intensification du cycle hydrologique global liée à la perturbation des pluies, et au renforcement de la désertification dans les zones arides.

Au niveau planétaire, 2005 a été, après 1988, la deuxième année la plus chaude depuis 1861. Mais ce fut aussi la plus violente et la plus coûteuse sur le plan des intempéries. Avec 26 cyclones (dont 7 ouragans majeurs), l'année a battu tous les records, sans parler des sécheresses, inondations et autres vagues de chaleur. Au total, au cours de cette seule année, ces manifestations liées au réchauffement climatique ont coûté la somme record de 200 milliards de dollars (dont un tiers était assuré), contre 145 l'année précédente. En comparaison, la destruction du World Trade Center, le 11 septembre 2001, n'a coûté aux assurances que 20 milliards de dollars.

En septembre 2008, l'ouragan Ike a détruit à lui seul des biens assurés pour un montant estimé entre 7 et 14 milliards de dollars. Chez nous, les inondations de mai-juin 2008 dans le Limbourg et en région liégeoise ont coûté 33 millions € aux assureurs, soit le tiers des primes pour la couverture des « catastrophes naturelles » encaissées durant l'année.

La hauteur de plus en plus impressionnante des montants en jeu s'explique par le fait que les pays industrialisés sont eux aussi désormais touchés de plein fouet par les changements climatiques. Selon l'association des assureurs britanniques, le coût des tempêtes liées au changement climatique augmentera chaque année de 22 milliards € dans les 70 prochaines années. La multiplication des catastrophes liées aux perturbations climatiques pourrait donc mettre tout le secteur en faillite. Rappelons en effet qu'il n'y a pas de relation de linéarité entre l'intensité d'un phénomène climatique et les dommages occasionnés : si la vitesse d'un vent de tempête soufflant à 200km/h augmente de 10 %, il en résulte une augmentation des préjudices causés qui peut atteindre 150 %.

Des simulations informatiques font apparaître que dans plusieurs régions côtières des Etats-Unis, une simple tempête pourrait générer un coût économique de plus de 100 milliards de dollars en quelques heures, dont plus de 50 % seraient à indemniser. Eric Loiselet, spécialiste de ces questions prévoit même que si une catastrophe de l'amplitude du cyclone Andrew (1992) se répétait aux USA trois fois sur une année, le secteur américain de l'assurance serait en faillite. Non seulement, il serait incapable de faire face aux indemnisations demandées, mais en outre il perdrat beaucoup de capitaux investis dans les zones touchées.

L'assureur est donc un partenaire « naturel » des politiques visant à préserver l'environnement, limiter les atteintes à la nature et développer la prévention en matière de catastrophes climatiques. Ces dernières années, les réassureurs ont commencé à favoriser un mouvement de prise de conscience, en instaurant un peu à la fois un système de primes différencierées poussant leurs clients (qui sont en grande partie des assurances) vers la prise en compte du développement durable.

Peu à peu ces assurances devront à leur tour intégrer progressivement cette dimension dans leurs propositions de contrat, que ce soit avec les entreprises ou avec les particuliers. Ce faisant, les comportements vertueux seront soutenus et les comportements dangereux financièrement sanctionnés sans que l'outil fiscal ne doive être actionné. Des sociétés japonaises telles que Tokyo Marine et Yesuda Fire And Marine ont été des pionnières en matière d'offre de réductions sur les polices d'assurance pour les véhicules faiblement polluants. Des compagnies allemandes accordent quant à elles des réductions de primes sur présentation d'une carte d'abonnement aux transports en commun.

7. Tirer parti de l'écologie industrielle

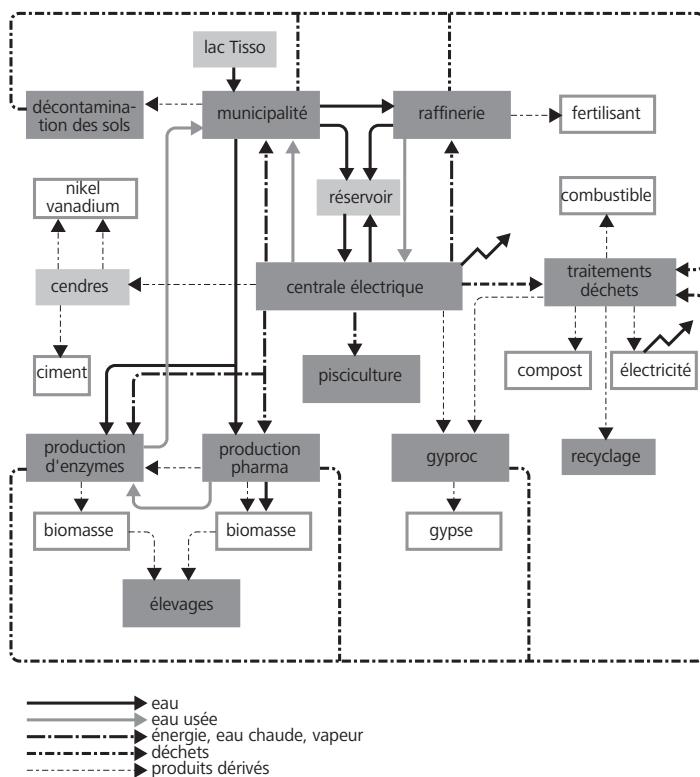
Les activités industrielles consomment beaucoup de ressources naturelles et génèrent un certain nombre de déchets. De plus en plus d'entreprises se dotent de systèmes permettant de limiter ces déchets et de les traiter. Malheureusement, ces approches reposent essentiellement sur un traitement « end of pipe », qui ne favorise que rarement la réutilisation et génère bien souvent une concentration des pollutions en fin de parcours, comme les boues d'épuration ou les cendres d'incinération. D'autres pertes sont plus rarement étudiées comme la chaleur, l'eau ou la vapeur, alors qu'elles pourraient être valorisées auprès d'autres entreprises.

Les technologies ou les modes de production propres ne visent souvent que des optimisations sectorielles au travers de la mise en place d'un équipement, au mieux d'une installation, dont il est parfois difficile d'évaluer l'impact global. L'écologie industrielle recherche, quant à elle, une optimisation globale.

L'adjonction des mots 'écologie' et 'industrie' peut surprendre. De prime abord on pourrait penser qu'il s'agit, sous une appellation racoleuse, d'apporter une caution scientifique à certaines industries prétendument 'vertes'. Or, les principes de l'écologie industrielle mis en avant par Suren Erkman¹⁴ sont d'une toute autre portée. L'écologie industrielle est une approche novatrice qui cherche à minimiser les pertes de matières dans les processus de consommation et de production. Pour ce faire, l'écologie industrielle s'inspire du fonctionnement de la biosphère et des écosystèmes naturels. À l'image des chaînes alimentaires, le déchet d'une entreprise devient une ressource pour l'entreprise voisine.

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE : LE CAS DE KALUNDBORG AU DANEMARK

Le projet Danois de Kalundborg est né de la rencontre de quatre entreprises avec une collectivité locale. Il s'agit d'Asnaevaerket, une usine de production d'électricité au charbon, la plus grande du Danemark, de la raffinerie Statoil, également la plus grande du Danemark, de Gyproc qui fabrique des panneaux de plâtre et d'autres matériaux de construction, de Novo Nordisk qui est une société pharmaceutique et de la ville de Kalundborg. Récemment, deux autres entreprises ont rejoint le réseau de symbiose.



Même si, comme en témoigne le schéma ci-dessus, les relations et échanges entre entreprises sont aujourd’hui complexes, cette organisation n'a pas été planifiée comme telle au point de départ. Elle s'est formée étape par étape. Le nom « symbiose industrielle » a été créé bien plus tard, lorsque les promoteurs ont réalisé que l'organisation qu'ils avaient créée n'était pas banale et qu'elle pouvait être transposée utilement en d'autres lieux. Tout a commencé quand la raffinerie Statoil s'est installée au début des années soixante. Le refroidissement d'une telle usine nécessite de grandes quantités d'eau. Or celle-ci ne pouvait pas être captée dans le système classique. Un accord fut donc conclu entre Statoil et la commune pour mettre en place un système d'acheminement de l'eau d'un lac. Mais les besoins ayant augmenté, l'entreprise a dû chercher de nouvelles sources d'approvisionnement. Elle a alors développé des échanges avec trois autres entreprises.

Au début des années septante, un autre projet a vu le jour. L'entreprise Gyproc avait besoin de beaucoup d'énergie pour le chauffage du gypse et du plâtre. Ses ingénieurs ont donc imaginé d'utiliser les rejets de gaz de la raffinerie pour le processus de séchage. Ils ont alors contacté cette dernière qui les a autorisés à installer un pipeline pour récupérer les rejets de gaz.

Petit à petit, les coopérations entre entreprises se sont développées. En 1998, est né un des plus grands projets : l'échange de vapeur entre l'usine de production électrique et la raffinerie et l'usine Novo Nordisk. Ces deux dernières utilisaient toutes deux des chaudières pour produire leur propre vapeur. Dans un premier temps, il leur parut étrange qu'une vapeur de très bonne qualité puisse être fournie par une usine de production électrique. L'idée a donc été rejetée une première fois d'autant que la réglementation interdisait ces échanges. Mais la crise énergétique du milieu des années septante ayant provoqué un changement de paradigme, le gouvernement danois a encouragé ce genre d'initiatives et a donc délivré l'autorisation de vendre de la vapeur. Cela a donné lieu à un superbe projet qui dure depuis vingt ans. La qualité de la vapeur fournie par la centrale électrique n'a jamais été contestée, bien qu'elle soit transportée par un pipeline long de trois kilomètres. Enfin, les travaux ont été réalisés pendant que la commune agrandissait son réseau de chauffage central. La localité a donc également profité de cette fourniture de chaleur.

En Belgique, les pouvoirs publics pourraient très bien lancer des études de 'métabolisme territorial' sur les grands bassins d'emplois. Le principe reste le même qu'à Kalundborg et commence par une étude des flux de matières et d'énergie qui transitent sur un territoire pertinent économiquement. Cela permettrait de mettre en évidence les possibilités de bouclage de cycles de déchets et de nouvelles filières d'emplois dans le recyclage. On pourra alors se rendre compte que l'importance de certains flux est en fait suffisante pour se lancer dans une filière de valorisation de déchets, comme la production de panneaux isolants à partir de vieux textile. On pourrait également envisager de réactiver intelligemment la bourse aux déchets d'entreprises (elle existe mais elle est méconnue). Plus fondamentalement, les futurs zonings industriels ou « business parcs » devront être conçus en appliquant les principes des écosystèmes du vivant. Et partant, c'est bien l'ensemble des produits et processus de production industrielle, de même que l'ensemble des services, marchands ou non, qui doivent progressivement s'éco-concevoir et s'éco-gérer. L'écologisation de l'économie concerne tous les secteurs et tout ce que nous consommons.

8. Réorienter la fiscalité pour soutenir la transition écologique et sociale

La fiscalité est l'instrument privilégié pour réorienter notre économie, l'aider à se reconvertis dans un sens écologique et créer les conditions d'un développement réellement durable. C'est un levier central pour une justice et une solidarité plus fortes, au présent comme au futur.

Le Green Deal que les écologistes veulent négocier devra réorienter globalement la fiscalité en vue d'atteindre un meilleur équilibre entre la fiscalité sur les revenus du travail, la fiscalité sur les revenus du capital et sur les pollutions. Cette réorientation est fondée sur trois mouvements de transfert parallèles :

- transfert de la fiscalité du travail vers les pollutions ;
- transfert de la fiscalité sur les bas et moyens salaires vers l'ensemble des revenus ;
- transfert de la fiscalité sur les PME vers une fiscalité sur les multinationales.

Cette réorientation doit tenir compte des évolutions majeures en cours, parmi lesquelles on peut distinguer :

- la mondialisation et la dérégulation, qui ont déplacé vers le niveau européen et mondial le centre de gravité des politiques de (dé)régulation. Mais la crise de 2008 nous montre aussi que le niveau national reste utilisé en cas d'urgence. On peut dès lors se poser la question : le niveau européen et/ou mondial n'aurait-il été qu'un alibi pour ne rien faire pendant de longues années au niveau national et laisser la dérégulation s'immiscer par le haut ?
- la financiarisation des économies et la croissance des revenus des capitaux, en dépit des crises financières antérieures, celle que nous traversons actuellement ayant été précédée par une dizaine d'autres de moindre ampleur certes mais sur une période très serrée (moins de quinze ans)

- l'accroissement vertigineux des pollutions en tous genres et la nécessité d'internaliser les externalités négatives de nos économies, selon le principe du « pollueur-payeur »
- la dualisation de nos sociétés, c'est-à-dire l'accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres, que ce soit entre personnes, entre territoires ou entre générations.

Quelques chiffres permettent de prendre la mesure du résultat de ces évolutions. En août 2008, au terme de plusieurs années de croissance économique, on dénombrait toujours en Belgique plus de 650.000 travailleuses et travailleurs n'ayant pas d'emploi. Au total, la même année, environ 1.600.000 personnes vivaient sous le seuil de pauvreté dont un nombre scandaleusement élevé de personnes ayant pourtant travaillé toute leur vie. Pour rappel, on considère qu'une personne est pauvre si son revenu est égal ou inférieur à 60% du revenu médian, soit 860 € par mois pour une personne isolée. Les familles monoparentales sont parmi les plus vulnérables : plus de 35% des parents de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté. En 2008, 180.000 personnes ont dû reporter des soins médicaux pour raison financière ; plus de 600.000 personnes vivent dans un logement insuffisamment chauffé et 1.800.000 personnes déclarent avoir du mal ou beaucoup de mal à « joindre les 2 bouts » en fin de mois¹⁵. Dans le même temps, le patrimoine des Belges, pris collectivement a fortement augmenté. Il était évalué à 1.650 milliards € en 2007, soit 40% de plus qu'en 2002. La crise financière de 2008 devrait faire diminuer sensiblement ce montant, entraînant des conséquences parfois dramatiques pour des personnes qui, durant toute une vie de travail avaient épargné en vue de s'assurer un capital pour leur pension ou pour leurs proches. Mais fondamentalement, le rapport entre les revenus du travail et du capital restera déséquilibré.

L'enjeu de la redistribution prend plusieurs formes.

D'une part, celle de la redistribution des revenus primaires entre travail et capital : la prospérité de l'après-guerre était basée sur un équilibre subtil dans le partage de la valeur ajoutée entre les travailleurs et les

propriétaires. L'enrichissement collectif amené par la hausse continue de la productivité était assez équitablement distribué entre capital et travail. Une rupture s'est produite à partir des années 80, provoquant un gonflement des revenus du patrimoine et une dévalorisation de la part des revenus salariaux.

D'autre part, celle de la redistribution des salaires, pour laquelle il faut viser une réduction de la tension croissante entre eux.

Enfin, pour l'ensemble de revenus (au-delà du seul salaire), il faut également travailler sur une double redistribution :

- redistribution horizontale : la sécurité sociale est un moyen de redistribution entre malades et bien portants ; entre actifs et inactifs. Plus fondamentalement, des services publics et des fonctions collectives gratuites et efficaces constituent des moyens très efficaces pour renforcer la justice sociale et permettre l'accès à l'autonomie de chacun ;
- redistribution intergénérationnelle : l'internalisation des coûts externes, c'est-à-dire l'application du principe « pollueur-paiEUR » constitue une mesure de justice envers les générations futures dont le capital naturel doit être renforcé au lieu d'être drastiquement réduit, comme cela n'a cessé d'être le cas depuis l'avènement de la société industrielle.

Mon option de base est celle d'un rééquilibrage (et en l'occurrence d'une réorientation) à l'intérieur de la fiscalité actuelle. J'estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la pression fiscale globale, mais bien de faire contribuer chacun de manière progressive et solidaire en fonction de ses moyens à la reconstruction d'un projet collectif adapté au XXI^e siècle et à la mutation positive que nous devons organiser. Contrairement, à la croyance des néo-libéraux, cette mutation ne peut être menée à bien que si nous parvenons à arrêter la croissance des inégalités et à les réduire progressivement.

Fondamentalement, notre conception de la justice entre les générations pour construire le développement durable n'est pas différente de celle

de la justice sociale que nous défendons au présent entre les riches et les moins riches, les actifs et les inactifs.

Si elles sont progressivement menées à bien, ces réorientations produiront un effet économique, social et environnemental positif sur notre pays de telle sorte qu'une diminution de la pression fiscale globale sera alors à nouveau envisageable.

FAIRE CONVERGER LES FISCALITÉS EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

La concurrence fiscale entre pays membres de l'Union Européenne s'est particulièrement développée ces vingt dernières années. En conséquence, le taux nominal moyen de l'impôt des sociétés (ISOC) n'a cessé de chuter, menaçant non seulement l'équilibre de nos économies mais aussi le projet européen.

L'Union Européenne, à l'inverse des USA, se comporte comme une collection de petits pays plutôt que comme une grande puissance : chaque Etat membre considère comme donné le taux de rendement du capital privé sur lequel il doit s'aligner, alors que collectivement, l'UE pourrait avoir un poids sur sa fixation.

Les sociétés multinationales qui bénéficient d'infrastructures publiques développées et d'allègements fiscaux généreux sont les grandes gagnantes de ce véritable « jeu de massacre » fiscal. En l'absence de coordination, les États continueront à élaborer des stratégies prédatrices de concurrence fiscale. Pourtant, une plus grande uniformisation de l'ISOC au niveau européen leur permettrait de retrouver d'importantes marges de manœuvre budgétaires.

Une première étape pourrait consister en une harmonisation des règles qui président au calcul de la base imposable des sociétés. La deuxième serait de créer un serpent fiscal imposant un taux plancher et un taux plafond au plan européen. Ensuite, l'Union pourrait progressivement resserrer les fluctuations à l'intérieur du serpent, notamment en fonction des nécessités liées au rattrapage économique et à l'éloignement du

centre de l'Union. À terme, cette convergence jetterait les premières bases d'un impôt européen.

Malheureusement, nous sommes actuellement très loin d'une telle coordination fiscale, du moins en matière de fiscalité directe, ce qui indique bien que l'Europe ne prend pas suffisamment la voie fédérale. Mais il est cependant possible de réaliser une première phase d'harmonisation concrète au niveau de la fixation des assiettes fiscales pour l'impôt des sociétés.

Dès lors qu'il est possible de payer ses impôts en Estonie (où les bénéfices réinvestis sont exemptés) tout en produisant en Belgique pour le marché néerlandais et en se finançant en Irlande, les multinationales n'établissent plus le lien entre le taux d'imposition et les infrastructures publiques mises à leur disposition. Elles tirent parti d'importants échanges intra-groupes permettant de « remonter de la valeur » de façon assez discrétionnaire dans telle ou telle localisation via, par exemple, des jeux de « prêts » entre maisons mères et filiales à des conditions hors marché. Ce genre de montage ne peut être mis en place par les PME, ce qui constitue une forme de concurrence déloyale de la part des multinationales.

Il serait pourtant possible de consolider les bénéfices et les pertes réalisés par chaque multinationale sur l'ensemble du territoire communautaire. Le bénéfice consolidé serait alors alloué entre les différents pays concernés selon une clé de répartition qui pourrait dépendre de la localisation de la production, des emplois et du chiffre d'affaires.

Le Traité, en prévoyant la possibilité de directives pour le rapprochement des législations qui ont une incidence directe sur le marché commun, ouvre la voie juridique à une telle proposition. Et si, en vertu de la règle de l'unanimité, une décision commune n'est pas possible, il ne faudra pas hésiter à utiliser la voie des coopérations renforcées. Le chantier fiscal pourrait d'ailleurs constituer un bon terrain pour tester enfin ce mécanisme.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'élargir la directive européenne sur l'épargne (qui uniformise au sein de l'UE les modalités de la fiscalité sur certains produits de placement) aux produits d'assurances et aux dividendes.

LUTTER RÉELLEMENT CONTRE LA FRAUDE FISCALE

En Belgique, le coût des non-déclarations fiscales, contrefaçons, travail au noir, etc. s'élève au bas mot à 15% du PIB, soit environ 45 milliards € par an. Le dernier rapport Mc Kinsey va plus loin, pointant la Belgique parmi les pays où l'économie souterraine est particulièrement florissante. Elle y représenterait la bagatelle de l'équivalent de 22% du PIB. En termes de recettes fiscales perdues, l'impact colossal de ce marché sur nos finances publiques serait de l'ordre de 30 milliards € par an.

Les noms KB-Lux, Société de liquidités, QFIE, Beaulieu, sont autant de symboles d'affaires de fraude à grande échelle qui ont poussé les Verts à proposer – et à obtenir – la création d'une Commission parlementaire d'enquête sur la grande fraude fiscale dont je suis actuellement le rapporteur.

Sans attendre ses conclusions, j'ai proposé de renforcer les services de contrôle fiscal en engageant 1.000 agents supplémentaires dans l'administration fiscale. Il s'agirait d'un investissement hautement rentable ! En effet, on estime que chaque euro investi dans la lutte contre la fraude fiscale en rapporte deux au Trésor public... Il convient également de lutter contre le « shopping fiscal » qui fait de la Belgique un paradis fiscal¹⁶, notamment pour les rentiers français voulant échapper qui, à l'impôt sur les fortunes de plus de 735.000 €, qui, à l'impôt de 26 % sur les plus-values (avec dans ce cas, le choix de l'exil temporaire, le temps par exemple de toucher leurs « stock options » et puis de plier bagage), qui, aux deux.

La lutte contre la fraude fiscale ne doit pas se limiter à la Belgique, mais porter aussi sur la fraude et le crime économique au niveau international. Dans ce cadre, il faut établir un contrôle public international sur les sociétés de clearing et de notation financiers.

De plus, il convient d'interdire au plus vite à toute société faisant appel à l'épargne en Belgique de détenir une participation directe ou indirecte dans une société dont le siège social se situe dans un paradis fiscal¹⁷. Le démantèlement des paradis fiscaux dans le but d'éviter la fuite des capitaux et la concurrence fiscale entre états pourrait aussi être accéléré si les membres de l'UE pouvaient taxer fortement les transactions en provenance de ces « paradis » comme nous l'avons proposé dans ce livre. Il faudrait enfin élargir les compétences de la Cour pénale internationale aux grands crimes économiques.

Les moyens dégagés par ces différentes mesures de lutte contre la fraude fiscale seraient destinés à alimenter le financement de notre plan d'investissements.

FAIRE CONTRIBUER LES REVENUS DU CAPITAL À DUE PROPORTION

Les revenus du capital contribuent peu à la redistribution. On a beaucoup entendu parler ces dernières années de modération salariale mais beaucoup trop peu de modération actionnariale. C'est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs : les exonérations de taxes sur les plus-values et l'application du régime des revenus définitivement taxés ont eu pour conséquence qu'une part toujours plus grande des richesses produites a été accaparée par la rémunération du capital.

Cette fiscalité, déjà privilégiée au départ, offre beaucoup de possibilités d'ingénierie fiscale qui en réduisent fortement le rendement pour les finances publiques, à l'avantage des plus grandes fortunes.

Cet état de choses contraste avec le dispositif incontournable des prélèvements à la source auxquels les salariés sont assujettis. De ce côté, ne tournons pas autour du pot : en Belgique, on paye trop vite trop d'impôts sur les revenus du travail.

Il faut donc envisager d'élargir la base taxable de manière à proposer une série de mesures sociales qui renforceront la solidarité, à commencer par un relèvement des minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté.

Les Verts entendent aussi introduire en Belgique un impôt sur les patrimoines les plus importants, comparable à celui qui existe dans les pays voisins. Cet impôt ne visera que les patrimoines les plus importants, c'est-à-dire supérieurs à 1,25 millions €. Il ne s'appliquera ni à la maison d'habitation, ni à l'outil de travail, ni à la possession de biens culturels ou écologiques. Il devrait être modulé en fonction de la nature des biens imposables de sorte que les biens immobiliers soient moins imposés que les actifs purement financiers.

La fiscalité immobilière pratiquée en Belgique est non seulement obsolète, elle est également profondément inéquitable : compte tenu de l'évolution du marché, la taxation sur base du revenu cadastral est même devenue régressive. Je propose dès lors de remplacer le système actuel par une taxation des loyers réellement perçus et nets de charges réelles. Ce système pratiqué en Suède cumule plusieurs avantages et notamment l'incitation à l'entretien du patrimoine, les travaux d'entretien devant être déclarés. Ce switch fiscal se révèle dès lors également un élément contribuant à l'objectivation et à la transparence des loyers.

REVOIR LE MÉCANISME DES INTÉRÊTS NOTIONNELS

La déduction fiscale pour capital à risque, plus connue sous le nom d' « intérêts notionnels », a été introduite dans notre droit fiscal par la loi du 22 juin 2005. L'objectif affiché par le législateur était de réduire la discrimination entre le financement des sociétés par fonds de tiers et le financement par fonds propres. En effet, une entreprise qui se finance en ayant recours aux crédits bancaires pouvait déduire de sa base taxable les intérêts liés à ce type de financement. Depuis l'introduction de la déduction fiscale pour capital à risque, une société qui se finance grâce à des fonds propres peut également déduire de sa base taxable une rétribution fictive du capital.

Cette nouvelle déduction était selon ses concepteurs censée bénéficier essentiellement aux PME. À vrai dire, le véritable objectif du législateur était de proposer une compensation à la prévisible suppression du

régime des Centres de coordination en Belgique, régime condamné par la Cour de Justice des Communautés Européennes.

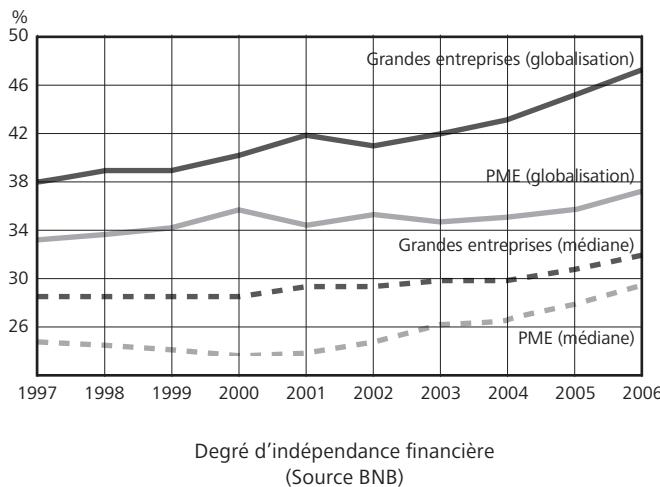
La mesure a eu une incidence structurelle sur le comportement financier des entreprises, celles-ci ayant tenté d'accroître l'impact de la déduction des intérêts notionnels par des techniques d'optimisation ciblées, comme l'augmentation des capitaux propres, la réduction des montants des postes de correction ou différentes restructurations. En 2006, les émissions d'actions nouvelles (augmentation de capital) ont atteint la bagatelle de 114 milliards € pour toutes les entreprises non-financières, ce qui représente une progression de plus de 250% par rapport à 2005. Outre ces augmentations massives de capital, les entreprises ont abondamment recours à des montages fiscaux visant à augmenter la base de calcul des intérêts notionnels, qu'il s'agisse de l'augmentation artificielle des fonds propres ou de la diminution des éléments qui viennent en réduction de ladite base de calcul.

De plus, contrairement à l'objectif initial du gouvernement, ce ne sont pas, pour l'essentiel, les PME qui ont renforcé leurs capitaux propres. La déduction des intérêts notionnels est en effet bien plus intéressante pour les entreprises les plus capitalisées. Pas étonnant dès lors que ce soient surtout les grandes entreprises qui aient affiché une rupture de tendance à partir de 2005. Leurs capitaux propres corrigés ont en effet augmenté de quelques 30% pendant deux années consécutives alors qu'ils n'avaient jamais progressé de plus de 14% auparavant.

Or, en Belgique, ce sont les PME qui sont les principales créatrices d'emploi et de valeur ajoutée. Comme le souligne une étude des professeurs Sleuwaegen et De Backer de la Vlerick Management School, ce sont les entreprises locales orientées vers le marché belge (lisez les PME) qui ont créé de l'emploi et de la valeur ajoutée au cours des dix dernières années¹⁸. Sur la même période de dix ans, les entreprises multinationales installées en Belgique et les entreprises belges tournées vers l'exportation ont respectivement réduit leurs effectifs de près de 10% et de 6,7%. On ne peut donc que s'interroger sur l'opportunité

d'octroyer des avantages fiscaux colossaux taillés sur mesure pour ces grandes entreprises multinationales qui détruisent des emplois.

Les données de la Banque Nationale de Belgique confirment les constats de la Vlerick School. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, en 2006, l'indépendance financière (calculée par le rapport entre les capitaux propres et le total du passif) était de 37,3% pour les PME et de 47,3% pour les grandes entreprises. La médiane était largement inférieure à la moyenne, puisqu'elle se situait à 32% pour les PME et 29% pour les grandes entreprises. Cela signifie qu'une minorité de grandes entreprises relèvent sensiblement la moyenne et ont donc une indépendance financière largement supérieure à 50%.



Degré d'indépendance financière
(Source BNB)

La déduction pour capital à risque pénalise les jeunes entreprises et celles qui sont en expansion. Ces dernières souffrent généralement d'un déficit chronique de fonds propres, du moins si on les compare aux entreprises plus anciennes. À cet égard, il ne nous semble pas opportun de donner un avantage fiscal pour la part du capital à risque qui correspond à un degré d'indépendance financière supérieur à 50%. Ecolo propose donc, pour le calcul de la déduction, de limiter

le capital à risque pris en compte pour le calcul de la déduction à la moitié du passif, afin de concentrer le bénéfice de cette mesure sur les entreprises en expansion.

Le recours massif des grandes entreprises à l'optimisation fiscale n'est pas sans effets sur le coût de la mesure des intérêts notionnels. Certes, les recettes de l'impôt des sociétés ont augmenté de 4,9% en 2006 et de 6% en 2007. Mais dans le même temps, les bénéfices des entreprises ont progressé de 11% en 2006, et plus encore en 2007. Cela signifie que l'impôt ne suit plus la progression des bénéfices. Mécaniquement le taux réel de l'impôt des sociétés diminue. Alors que le taux de l'ISOC est officiellement de 33,99%, le taux implicite est de 16,56%.

Par ailleurs, la mesure des intérêts notionnels constitue une charge quasi incompressible pour le budget de l'Etat. En cas de retournement de conjoncture, comme nous le vivons actuellement, les résultats des entreprises vont se dégrader, mais pas la déduction pour capital à risque. Par conséquent, la diminution des recettes de l'impôt des sociétés sera plus prononcée. Budgétairement, c'est intenable.

Force est de constater qu'au-delà des slogans, la déduction pour capital à risque est tout sauf une mesure miracle. Les faits sont là : usage impropre, ingénierie et optimisations fiscales à grande échelle, décrochage des recettes fiscales par rapport aux bénéfices, baisse spectaculaire du taux implicite de l'ISOC à 16%, coût budgétaire élevé, effets limités sur l'investissement et l'emploi. Une réforme du dispositif et une réorientation des moyens y consacrés s'impose.

REFORCER PROGRESSIVEMENT LA FISCALITÉ SUR LES POLLUTIONS

Une vraie fiscalité verte peut servir de levier à la nécessaire réorientation de notre économie. Une composante essentielle de cette fiscalité verte est le développement d'une politique d'internalisation des coûts externes, en application du principe du « pollueur-payeur ». Comme on l'a vu précédemment, toutes les formes de pollution doivent faire l'objet d'une imposition renforcée afin d'amener progressivement à leur disparition. Le produit de cette internalisation doit être consacré

à la fois à renforcer les mécanismes de redistribution et à soutenir la transition écologique.

L'utilisation de carbone d'origine fossile doit être découragée. Le premier secteur concerné est celui du transport aérien dont les émissions de gaz à effet de serre croissent le plus rapidement.

Au niveau mondial, le secteur de l'aviation civile représente 8% de la consommation d'énergie. De tous les modes de transports, c'est celui qui génère le plus d'émissions par tonne transportée. Or, le secteur de l'aviation reste particulièrement privilégié sur le plan fiscal, puisqu'aucune TVA ne s'applique au trafic aérien et que les fournitures de kérosène sont complètement exonérées de toute accise.

Pour écologiser le transport, il faut également agir à deux autres niveaux : le renforcement de l'efficience énergétique du transport routier et le transfert modal, c'est-à-dire le report vers le rail d'une partie croissante du trafic routier actuel.

Concernant l'efficience, nous proposons que la suppression de la taxe de mise en circulation soit compensée par une taxation automobile conçue en fonction des éco-scores. Ceux-ci seraient calculés sur base des émissions polluantes et non plus en fonction de la puissance (chevaux fiscaux).

Le pic pétrolier, ce moment où les quantités de pétrole exploitables commenceront à décroître, approche rapidement. Il est impératif que notre économie passe d'une croissance à fort contenu en énergie et singulièrement en énergies fossiles, à une croissance basée sur l'efficience et la sobriété énergétiques. Nous devons absolument nous y préparer tant qu'il en est encore temps. Mais, pour inciter au transfert modal et pour financer les très importants investissements qu'il va falloir réaliser dans les infrastructures de transport en commun, il convient de relancer le mécanisme de cliquet qui « retient » une partie des baisses passagères du prix du pétrole. Une telle proposition n'a toutefois de sens qu'intégrée dans une vision globale d'un changement de société et non comme bouche-trou pour un gouvernement en

recherche d'équilibre budgétaire et incapable de présenter une alternative ambitieuse au « tout à la voiture ». Il importe aussi de renforcer la perception sur les plantureux bénéfices des compagnies pétrolières (128 milliards de dollars en 2007 pour les cinq plus grosses compagnies au niveau mondial).

Par ailleurs, la moitié des 500.000 immatriculations enregistrées chaque année en Belgique concerne des voitures de société qui bénéficient d'un régime fiscal extrêmement avantageux. Chacune de ces voitures rejette dans l'atmosphère entre 3 et 4 tonnes de CO₂. Une révision de la fiscalité s'impose prioritairement en la matière. Il faut réduire la déductibilité des frais liés aux voitures de société. En outre, l'avantage doit être modulé en fonction des émissions polluantes du véhicule de société.

En contrepartie, il convient de proposer une alternative sous la forme d'une carte rechargeable spécialement conçue pour le transport multimodal. Baptisée « Hypermobil » par son concepteur, Christos Doulkeridis, Député et Président du Parlement des Bruxellois francophones, cette carte permettrait d'emprunter les transports en commun (SNCB, TEC, De Lijn, Stib mais aussi Thalys) mais également de faire usage du taxi ou de Cambio (société de location de véhicules partagés) ou encore de louer un vélo. Les pouvoirs publics soutiendraient fiscalement une telle initiative, de manière au moins aussi importante qu'ils soutiennent actuellement l'utilisation des voitures de société. La carte à puce serait alimentée par les particuliers en fonction de leurs besoins spécifiques, mais pourrait également être créditée par l'entreprise de la même manière qu'elle intervient aujourd'hui dans les frais de leasing pour une voiture.

L'écofiscalité que nous voulons déployer ne se limite pas à ces quelques mesures prises sur le secteur du transport mais celles-ci illustrent bien la manière dont les « contributions » à notre projet de société doivent se restructurer. La fiscalité écologique est un outil structurant, incitatif et dissuasif. Elle oriente la consommation et la production en même temps qu'elle stimule la créativité technologique et industrielle.

Elle doit concerner bien d'autres secteurs. Un exemple parmi d'autres est celui des activités de « réparation » dont les coûts pourraient être réduits. Prolonger la durée de vie des objets en améliorant leur qualité, en les réparant, en les réutilisant et en leur faisant suivre les évolutions techniques est une composante fondamentale d'une économie circulaire.

Pour y parvenir, il s'agit de réduire les coûts des activités telles la réutilisation des ressources, la réparation, la remise en état et le recyclage ; bref, toutes activités à haute intensité de main-d'œuvre et à moindre intensité d'énergie que la fabrication du neuf. Pour ce faire, le coût de l'activité « réparation » devrait être diminué, notamment en réduisant les charges. De la même manière que les travaux de rénovation aux immeubles de plus de vingt ans bénéficient d'une TVA réduite à 6%, une mesure semblable serait salutaire pour les activités de réparation.

9. Répondre à l'urgence sociale

Ces différents rééquilibrages de la fiscalité doivent viser à réduire les inégalités économiques et sociales tout en permettant aux catégories les plus défavorisées de participer à la transition écologique et singulièrement, de réduire leur dépendance à l'égard des énergies fossiles. Répétons-le, il n'y aura pas de transition vers une société plus écologique si nous n'aids pas chacun à y participer en fonction de ses moyens.

FACILITER LE PASSAGE À L'EMPLOI

Le « switch » fiscal des revenus du travail vers les pollutions doit prioritairement cibler les salaires les plus bas, à l'instar de ce qui a été réalisé en Allemagne où l'écofiscalité¹⁹ a permis de financer des réductions de charges sociales. Il doit se faire au bénéfice tant de l'employeur que du travailleur qui doit trouver dans l'emploi un « plus » par rapport à sa situation antérieure.

Concrètement, la première mesure à prendre consisterait à maintenir pendant trois ans les prestations sociales renforcées dont bénéficient les demandeurs d'emploi en cas de retour à l'emploi. Il s'agit en particulier de maintenir la majoration des allocations familiales dont bénéficient les enfants de demandeurs d'emploi. Souvent, le retour au travail se traduit par une baisse des allocations familiales, ce qui n'est pas de nature à l'encourager. Il faut faire en sorte que la baisse de ces prestations sociales ne dépasse pas 50% du revenu additionnel que génère le retour à l'emploi. Au-delà de cette garantie pour les « bas salaires », un système dégressif viendrait se mettre en place.

Une autre manière d'augmenter le salaire net des travailleurs à faibles revenus, serait de réinstaurer un crédit d'impôt intégré dans le précompte professionnel, avec régularisation lors de l'enrôlement. Le montant devrait idéalement se situer entre 750 et 900€ par an. Le crédit d'impôt serait maximal pour un salaire brut de 1.300 à 2000€.

Je propose également une quotité exemptée (QE) à 10.000 ou 12.000€ qui tendrait vers zéro à mesure que le revenu imposable augmente. La

meilleure option est celle où cette quotité est plafonnée à 10.000€ et diminue lentement pour atteindre son niveau actuel pour un revenu imposable de 34.000€ (salaire brut mensuel de 2.800€) et tend vers zéro à mesure que le revenu augmente (QE à zéro pour un revenu imposable supérieur à 64.000€ soit un salaire brut mensuel de 5.300€). Une telle réforme bénéficierait de manière très importante aux bas et moyens revenus. Le coût budgétaire serait minime car la QE serait inférieure au montant actuel pour des revenus imposables supérieurs à 34.000€.

La troisième mesure viserait à concentrer les réductions des cotisations patronales (près de 6 milliards aujourd’hui) sur les bas et moyens revenus tout en mettant en place un mécanisme (à élaborer par les partenaires sociaux) de vérification de création réelle d’emploi grâce à ces réductions.

Enfin, la quatrième mesure vise à augmenter le salaire minimum. À court terme, il faut le porter à 1.450 – 1.500€ brut par mois, contre 1.361€ au 1^{er} octobre 2008.

AUGMENTER LES ALLOCATIONS SOCIALES

La sécurité sociale ne doit plus être considérée comme un filet pour ceux qui ne peuvent profiter de parachutes dorés mais plutôt comme un tremplin vers un nouveau départ dans l’existence. Dans cette perspective, avec mes collègues députés fédéraux Ecolo et Groen, j’ai co-signé une proposition de loi initiée par Zoé Genot visant à augmenter le niveau du revenu d’intégration sociale (minimex) et des autres allocations sociales (chômage, pension, maladie, invalidité...) au-dessus du niveau du seuil de pauvreté (860€). Je préconise aussi d’aligner le montant de l’allocation des cohabitants sur celui des isolés. De manière générale, trop d’allocations sociales et notamment trop de pensions ne sont plus adaptées au coût de la vie. Il faut également augmenter les allocations familiales, particulièrement pour les enfants d’indépendant.

REFORCER LA CONCURRENCE ET LE CONTRÔLE DES PRIX

En Belgique, les prix des produits alimentaires et des télécommunications sont en moyenne plus élevés que dans les pays voisins. Or, ces deux postes représentent plus de 20% des dépenses d'un ménage (approximativement 16% et 4%). La concurrence y est manifestement trop faible.

Dans le secteur de l'énergie, le quasi monopole d'Electrabel entraîne des prix excessifs par rapport aux coûts de production (les centrales nucléaires et à charbon étant amorties depuis belle lurette). Il faut donc renforcer les pouvoirs des régulateurs pour qu'ils imposent une plus grande transparence et débusquent les ententes illégales. J'ai donc co-signé avec mes collègues Ecolo du parlement fédéral une proposition de loi visant à plafonner les prix et à rétablir un contrôle des prix du gaz et de l'électricité par le renforcement des outils indépendants de régulation de ces marchés.

La transparence est une partie de la solution, mais elle ne suffit pas toujours. Dans certains cas il est nécessaire d'imposer un prix ou une marge bénéficiaire maximum. C'est précisément ce que permet la loi du 22 janvier 1945 sur le contrôle des prix. Cette loi stipule qu'il est interdit de vendre des biens et des services à un prix supérieur au prix maximum fixé par le ministre ayant les Affaires économiques dans ses attributions (art. 2, § 1er). Elle précise que celui-ci peut fixer la limite du bénéfice à prélever par tout vendeur ou intermédiaire (art. 2, §2).

La création d'un observatoire des prix est une proposition insuffisante dans la mesure où la Commission de régulation des prix agit déjà actuellement dans les domaines visés par l'arrêté ministériel de 1993 (produits pétroliers, déchets, gaz et électricité, eau, médicaments non remboursables, télédistribution et assurance obligatoire accidents du travail). Une simple décision ministérielle suffirait à allonger cette liste et à y inclure d'autres biens et services. La création d'un observatoire des prix n'apporte donc rien si elle ne débouche pas sur l'application de la loi de 1945.

INSTAURER UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE PROGRESSIVE

La réduction de la TVA à 6% sur les produits énergétiques est une fausse bonne idée. Elle répond de manière inefficace et inéquitable à un objectif fondamentalement juste, celui de la lutte contre l'inégalité sociale devant la flambée des prix de l'énergie. Inefficace : le ballon d'oxygène provisoirement accordé aux consommateurs serait tôt ou tard englouti par une nouvelle augmentation inéluctable à moyen terme des prix de l'énergie fossile. Il serait préférable que l'état consacre les quelques 800 millions que coûterait chaque année une telle réduction au financement d'un plan d'isolation des logements ciblé sur les revenus inférieurs, ce qui les mettrait bien plus durablement à l'abri des futures hausses des prix. Injuste également : une telle mesure bénéficierait indifféremment à tous les consommateurs, en ce compris à ceux qui sont nettement moins touchés par la hausse des prix en raison de l'importance de leurs revenus.

L'introduction d'un tarif progressif sur l'énergie constitue une alternative bien plus sociale et écologique. Dans le système préconisé par les écologistes, le prix de l'unité d'énergie consommée varierait en fonction de la quantité consommée (de 50% à 150% du prix normal moyen). Ce tarif progressif tiendrait compte de la taille du ménage et serait combiné avec la fourniture d'électricité gratuite.

Concrètement, chaque ménage recevrait 250 kWh/an d'électricité gratuite plus 250 kWh par personne composant le ménage²⁰. Cette électricité gratuite serait déduite de la facture à concurrence de 17,60 centimes d'euro par kWh (TVAC) indépendamment du lieu d'habitation ou de l'intercommunale à laquelle le client est rattaché. Cet avantage représenterait 125€ pour un ménage composé de 2 personnes et 175€ pour un ménage de 3 personnes. Pour les ménages ayant une consommation moyenne la facture électrique diminuerait légèrement. Par contre, les ménages qui réduiraient leur consommation électrique verraient leur facture diminuer et ce, bien plus qu'actuellement.

Pour tenir compte des ménages à revenus modestes, il conviendrait en outre d'améliorer et d'étendre le tarif social aux travailleurs à bas revenus.

Cette mesure pourrait être financée par une contribution des secteurs de l'énergie. Avec mes collègues Ecolo et Groen, j'ai par d'ailleurs co-signé une proposition de loi visant à introduire une taxe sur les profits indus réalisés par Electrabel grâce à l'amortissement accéléré des centrales nucléaires et au charbon. Cette taxe, dont le rapport est estimé à 1 milliard € par an, devrait servir à réduire la consommation énergétique des ménages, à favoriser les énergies renouvelables et à réduire en partie la facture électrique des ménages en situation précaire (via le fonds social du gaz et de l'électricité).

INSTAURER UN PARTENARIAT PUBLIC-MÉNAGES ÉNERGÉTIQUE

Les investissements des particuliers dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables sont très rentables sur le plan écologique et financier. Mais trop peu de ménages passent à l'acte faute souvent de disposer d'un important budget de départ. Mon collègue Philippe Henry propose de surmonter cet obstacle par la création d'un Partenariat « Public-Ménages » (PPM). Son but est de rendre ces investissements accessibles à tous les ménages, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Ce PPM commencerait par la création de trois sociétés publiques régionales d'aide à l'efficacité énergétique dans les logements, qui agiraient comme « guichet unique » pour tous les particuliers. Ces sociétés feraient d'abord réaliser un audit énergétique obligatoire et gratuit des logements des candidats. Sur base des résultats de l'audit, une série d'investissements serait établie parmi une liste de travaux éligibles (isolation de la toiture, des murs extérieurs ou du sol ; vitrage super isolant ; installation de chauffage performante - chaudière condensation gaz, chauffe-eau instantané gaz, régulation thermique ; solaire thermique ; appareils électroménagers performants). Priorité serait obligatoirement donnée aux investissements les plus rentables. Ensuite, sur base des travaux choisis par le particulier, la société régionale préfinancerait les travaux tout en recueillant l'ensemble des primes régionales, ainsi que les réductions/crédits d'impôts. Elle capterait également tous les autres

incitants financiers (intervention éventuelle du fonds mazout, etc.) octroyés au bénéficiaire. Les sommes ainsi « captées » seraient déduites des montants à payer par ce dernier.

Le particulier pourrait alors introduire une demande de prêt à taux réduit auprès d'un (des) organisme(s) de crédit conventionné(s) par la Région. En dessous d'un niveau de revenus minimum, la société interviendrait afin de parvenir à un prêt à taux zéro. En outre, pour permettre un accès au crédit aux ménages incapables de fournir suffisamment de garanties et/ou qui génèrent un risque de crédit jugé inacceptable par les établissements de crédit, la société offrirait une garantie publique. Pour les ménages précarisés, les travaux seraient directement et entièrement payés par la Région via le relèvement du plafond d'intervention du dispositif MEBAR²¹ et son élargissement aux autres Régions du pays.

La société serait également chargée de prendre contact avec les fournisseurs de combustibles et/ou d'électricité du particulier afin d'obtenir que les factures intermédiaires soient immédiatement réduites du montant correspondant aux économies d'énergie escomptées.

Au-delà du mécanisme développé ci-dessus, dans le but d'encourager au maximum les propriétaires à effectuer des investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements mis en location, Ecolo propose de modifier la loi sur les baux de résidence principale pour permettre l'adaptation immédiate du loyer et ce, même pour des investissements qui permettent au locataire de réaliser des économies d'énergie sans forcément augmenter la valeur du bien. Dans tous les cas, le total « loyer + charges » après l'investissement devra rester inférieur au total « loyer + charges » avant l'investissement.

Ecolo propose en outre d'élargir le champ d'action des Agences Immobilières Sociales en leur permettant de réaliser des travaux d'efficacité énergétique à la place de propriétaires-bailleurs qui, par manque de moyens, ne parviennent pas à effectuer les investissements requis.

EXEMPLE N°1 : REMPLACEMENT D'UNE VIEILLE CHAUDIÈRE AU GAZ PAR UNE CHAUDIÈRE À CONDENSATION

Un particulier contacte la société wallonne d'aide à l'efficacité énergétique dans les logements. L'audit estime que le remplacement de la vieille chaudière au gaz par une chaudière à condensation moderne constitue un investissement prioritaire. Le gain de consommation est évalué à 25%, soit 25 € par mois.

L'investissement à réaliser est de 5.000 € TVAC. La société avance les fonds et capte la prime régionale, ainsi que la réduction/crédit d'impôt. Le montant net emprunté par le particulier est égal à 2.400 €. Le particulier ayant des revenus faibles, la société supprime toute charge d'intérêt. Le particulier remboursera les 2.400 € en 10 ans, soit 20 € par mois.

Pendant la durée du prêt, l'économie réalisée (25 € par mois) est supérieure au montant remboursé (20 €).

EXEMPLE N°2 : PLACEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

Un particulier contacte la société bruxelloise d'aide à l'efficacité énergétique dans les logements. L'audit estime le placement de 6m² de panneaux solaires thermiques comme investissement prioritaire. Le gain de consommation est évalué à 15%, soit 15 € par mois. Le montant des travaux est égal à 6.000 € TVAC. La société avance et capte la prime régionale, ainsi que la réduction/crédit d'impôt. Le montant net emprunté par le particulier est égal à 600 €.

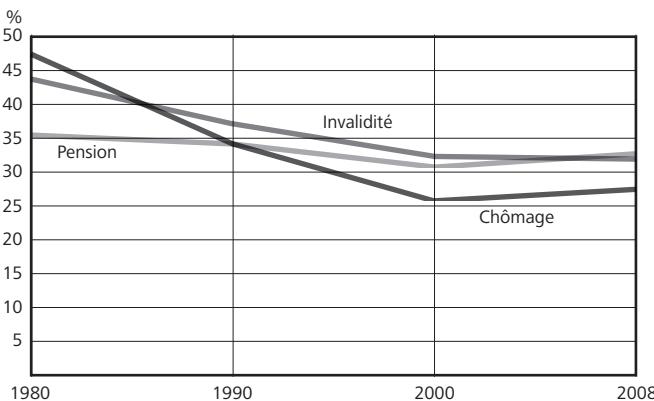
Le particulier ayant des revenus faibles, la société supprime toute charge d'intérêt auprès de l'organisme de crédit conventionné par la Région auprès duquel le particulier réalise son emprunt. Le particulier remboursera les 600 € en 5 ans, soit 10 € par mois.

Pendant la durée du prêt, l'économie réalisée (15 € par mois) est supérieure au montant remboursé (10 €).

10. Refaire de la sécurité sociale un véritable tremplin

Construit sous l'impulsion de mouvements sociaux visionnaires au sortir de la seconde guerre mondiale, notre système de sécurité sociale a longtemps été un modèle de redistribution horizontale. La sécurité sociale a non seulement joué son rôle de filet de protection, garantissant un revenu pour un nombre de bénéficiaires croissant plus vite que le nombre des cotisants ; elle a également été un facteur d'ascension sociale, d'émancipation et de liberté ; bref, un véritable tremplin pour tous ceux qui étaient victimes des aléas de la vie, qu'ils soient professionnels, familiaux ou relatifs à leur santé.

Si cela est encore largement vrai en ce qui concerne les prestations en soins de santé, c'est désormais loin d'être le cas pour ce qui concerne les allocations sociales. Depuis les années 1980 et jusqu'il y a peu, en même temps que son accès s'universalisait, le taux de couverture de la sécurité sociale s'érodait.



Taux de remplacement (allocation moyenne / salaire brut moyen)
(Source : SPF sécurité sociale)

À l'exception de la Grande-Bretagne, la Belgique possède désormais le plus mauvais taux de remplacement de toute l'Europe en matière de pensions. Cette érosion a eu pour conséquence un recours de plus en

plus massif, mais aussi sélectif, à des systèmes privés complémentaires, que ce soit en matière de pension ou de soins de santé, au point que la légitimité du système est touchée.

L'hypothèque sur la pérennité du système est encore renforcée par son système de financement qui nécessite presque chaque année la tenue de négociations difficiles. Il nous faut donc choisir. Soit, nous devons abandonner le projet d'une sécurité sociale « tremplin » pour nous concentrer (pour combien de temps ?) sur le seul objectif assurantiel ; soit, et c'est l'option des Verts, nous réinvestissons la Sécu d'une quadruple mission : assurantuelle bien entendu mais aussi solidaire, émancipatrice et de cohésion sociale.

À l'opposé d'une logique de « coup par coup » visant à colmater les brèches, il faut refonder explicitement le contrat social établi en 1944. Symboliquement, cela pourrait se traduire par une Loi organique qui redéfinirait les missions de la sécurité sociale dans le sens d'une poursuite de ses missions historiques et de la prise en compte de besoins sociaux nouveaux tout en sécurisant son mode de financement dans un cadre fédéral.

Concrètement, nous proposons d'équilibrer équitablement les sources de financement de la sécurité sociale en y faisant contribuer les revenus du patrimoine aux côtés des revenus du travail. L'heure est également venue de renforcer la solidarité entre les piliers de pension au bénéfice du pilier légal (le plus universel et le plus solidaire) de telle sorte que l'ensemble des pensions soient liées à l'évolution du bien-être et que les plus basses pensions et les plafonds puissent également être relevés au-delà des quelques petites augmentations concédées ces dernières années.

En parallèle, les moyens nouveaux amenés au budget permettront d'individualiser les droits et d'instaurer une assurance-autonomie comme septième branche de la sécurité sociale. Les besoins à couvrir dans ce cadre concernent tant l'aide à domicile (repas, compagnie, aide-ménagère, soins non-médicaux) que le maintien d'une vie sociale

ou de loisirs actifs, ainsi que l'aménagement des lieux de vie en fonction de la perte d'autonomie ou encore le soutien ponctuel aux aidants familiaux. Y répondre contribue tout autant à la qualité de vie des personnes fragilisées qu'à celle de leur entourage. Cela permet également de soulager le budget de la sécurité sociale, dès lors que cela remplace, atténue ou diffère un séjour en hôpital ou dans une institution spécialisée.

Sur l'autre versant de notre sécurité sociale, la politique de santé doit renforcer la prévention, tenir compte des nouveaux besoins et des nouvelles thérapies et faire l'objet d'une approche plus rigoureuse en matière de consommation de médicaments et d'actes techniques.

Une politique de santé publique efficace doit tenir compte de l'environnement social et humain. Les politiques d'avenir en matière de santé chercheront à agir à la fois sur les déterminants de la santé (alimentation, logement, travail, chômage, politique de mobilité, cadre de vie) et à renforcer la prévention. Nous devons non seulement prendre en compte les facteurs environnementaux dans la prévention des maladies mais aussi développer des réponses spécifiques aux pathologies liées à la dégradation de notre environnement.

-
- 1 Ces techniques font appel à la capacité des organismes vivants à fonctionner en néguentropie, c'est-à-dire de transformer des ressources diffuses (forte entropie, faible structure) en ressources concentrées (faible entropie, forte structure) plus facilement utilisables.
 - 2 Vivid Economics, Opportunities for innovation. The business opportunities for SMEs in tackling the causes of climate change, Octobre 2006.
 - 3 <http://www.boell.de/publikationen/publikationen-3605.html>
 - 4 Chiffres pour l'UE des 15.
 - 5 OFEFP, Dimensions économiques de la politique de l'environnement, Cahier de l'environnement n°385, Berne, 2005.
 - 6 Stiglitz, Joseph. A new agenda for Global Warming, *The Economists' Voice* 3.7 (2006).
 - 7 Le professeur Roubini de l'Université de Washington qui avait prédit la survenance de la crise des « sub-primes » a estimé que le total des pertes financières pourrait s'élever à un montant compris entre 1.000 et 2.000 milliards de dollars. Certaines de ses études et analyses sont disponibles gratuitement sur [www.rgemonitor.com](http://rgemonitor.com).
 - 8 Exposé général du budget 2008, Chambre des représentants, DOC 52/0992/01, page 119.
 - 9 C'est l'application pure et simple du « dogme Trichet – Camdessus » : il y a séparabilité entre croissance et politique macroéconomique, la première ne dépendrait que de la mise en œuvre de réformes structurelles, tandis que la seconde n'aurait pour but que de maintenir la stabilité des prix.
 - 10 Savage Réginald, Union Européenne. À la recherche d'une politique économique. In *démocratie*, 1er février 2005.
 - 11 Cette taxe sera payable à l'Etat belge notamment lorsque le lieu de négociation, le lieu d'enregistrement comptable, le lieu de règlement de la transaction, le domicile, un siège de direction, d'exploitation, d'administration ou l'établissement d'une partie ou d'un intermédiaire à la transaction se situe en Belgique.
 - 12 « Salaire : 'Peu de gens savent faire le boulot que je fais' », dans *La Libre Belgique*, 23 avril 2008.
 - 13 Le Soir, 22 octobre 2008.
 - 14 Suren Erkman, *Vers une écologie industrielle*, Editions Charles Leopold Mayer, Paris, 1998.
 - 15 Source : EU-SILC 2004 – SPF Economie – Direction Statistique et Information économique.
 - 16 Reconnu comme tel d'ailleurs, par exemple par Pierre Couillard, directeur général de BNP Paribas en Belgique dans l'interview qu'il a accordé au mensuel FORWARD en mai 2005.
 - 17 A ce jour, le groupe Dexia aurait 49 filiales dans les paradis fiscaux, la KBC 33, ING 16 et Fortis en avait 410 !
 - 18 De Backer, K., Slewaegen, L., *Het concurrentievermogen van Belgie. Tweede studie. De creative processen : ondernemerschap, internationaleisatie en innovatie*, Centrale Raad voor het Bedrijfsleven, juli 2006, p. 25.
 - 19 Voir www.oekosteuer.de
 - 20 Actuellement, chaque famille habitant en Région flamande a droit à une quantité d'électricité gratuite par an: 100 kWh par famille, à majorer de 100 kWh d'électricité gratuite par membre de la famille.
 - 21 Contrairement aux primes, qui sont payées après l'investissement, le dispositif MEBAR de la Région wallonne propose aux ménages précarisés une aide financière en vue de la réalisation de travaux économiseurs d'énergie. Les travaux sont directement payés par la Région et les ménages ne doivent donc pas débourser préalablement. Par ailleurs, tous types de travaux peuvent être ainsi financés, s'ils sont jugés justifiés. Enfin, la subvention a un montant maximal fixe.

Révolution, évolution ou transition ?

J'ai commencé à écrire ce livre au beau milieu de l'été 2008, sentant chaque jour grandir en moi l'envie de préciser ma vision de la crise en cours et de partager les pistes pour en sortir.

Je voulais aussi en profiter pour refermer au plus vite cette année perdue dans des palabres communautaires entre une madame « non à tout » et plusieurs messieurs dont le seul véritable objectif était de démanteler l'État fédéral et ses mécanismes de solidarité.

Je trouvais enfin et surtout nécessaire de montrer les liens trop longtemps cachés entre cette crise et d'autres, notamment la crise climatique. Alors qu'elle pourrait déboucher sur une situation aux conséquences plus graves encore que la crise financière, plus personne dans les partis traditionnels n'en parle. À croire qu'il n'y a qu'en campagne électorale ou face au mur qu'ils se rendent compte des risques. Pourtant le coût de l'impact écologique des émissions de CO₂ des pays du Nord a été évalué à 3.000 milliards \$, soit plus que les pertes actuelles liées à la crise financière. L'hypothèse d'un emballlement irréversible du climat demeure pour l'instant lointaine. Mais comme le dit Jacques Attali, « *pas plus que ne l'était l'hypothèse d'une crise des subprimes conduisant à une perte de contrôle sur la totalité des produits dérivés et à l'arrêt total des crédits interbancaires* ».¹

Je me suis donc mis à écrire à l'époque où, partie d'outre-Atlantique, la première vague des « subprimes » commençait à ébranler le système financier du Vieux Continent. Je sentais que nous entrions dans une phase de turbulences de grande ampleur. Je savais qu'immanquablement des bouleversements adviendraient. J'espérais bien que nous pourrions enfin trouver l'écoute et l'espace suffisants pour mettre publiquement en cause nombre de certitudes trop longtemps entretenues. La nécessité de changer un modèle économique, incompatible avec les idéaux écologistes, apparaissait de plus en plus clairement à de plus en plus de monde.

Ceci dit, j'étais encore loin d'imaginer que, quelques semaines plus tard, au moment de boucler ce travail, tous les grands noms de notre système bancaire qui jusque-là avaient été synonymes d'assurance, de stabilité et de richesse, seraient emportés les uns après les autres et sans aucune exception, dans une tourmente d'incertitudes et de perte phénoménale de valeur.

Au moment où j'achève ces pages, l'automne est bien avancé. Les enfants sont rentrés à l'école depuis bien longtemps, les jardins se vident, les feuilles se ramassent à la pelle, comme dans la chanson, et les chauffages sont progressivement rallumés. Même s'il ne fait pas encore très froid, le soir, il y a toujours autant de monde dans les couloirs de la Gare Centrale de Bruxelles et sans doute même un peu plus que d'habitude.

Pour tous ceux qui comme moi ont la chance d'avoir un boulot et d'être en bonne santé, la routine du monde est là, ronronnante et rassurante, comme si rien ne devait jamais changer. Pourtant, en même temps, nous savons, nous sentons, que le monde n'a pas fini de nous étonner, dans sa capacité à évoluer, peut-être très rapidement, vers le pire comme vers le meilleur.

Les perspectives de nouvelles mutations, de véritables basculements se profilent, plus ou moins confusément, ajoutant chaque jour quelques nouvelles questions à toutes celles que nous nous posions déjà hier.

Les temps sont durs pour les certitudes courtes et notamment pour celles que cultivent trop de représentants politiques continuant d'entretenir l'image d'une toute puissance aussi médiatique que factice. Les défis auxquels nous devons faire face nous semblent appartenir à un genre nouveau, appelant des solutions d'une espèce, elle aussi, résolument nouvelle. Nous n'avons bien sûr pas encore toutes les réponses mais ma conviction est que nous avons le devoir de sortir résolument des sentiers battus.

Autrement dit, nous avons la responsabilité d'inventer, tout en nous inspirant de l'Histoire et de ses expériences réussies. C'est bien le sens de la référence qu'on pourra juger sans doute un peu ambitieuse au *New Deal*. Elle n'a d'autre objectif que de donner une idée de l'ampleur de la réforme ou plutôt des réformes multiples qu'il va nous falloir construire.

Le *Green Deal*, cette proposition pour sortir des crises, j'insiste, ne passera pas par la restauration du compromis productiviste conclu au XX^e siècle entre le capital et le travail dans le cadre de l'État-Nation. La globalisation a fait s'effondrer les frontières qui le rendaient possible. Il nous revient donc d'agir autant au niveau national et régional qu'au niveau européen pour renforcer la redistribution là où elle est la plus efficace et la plus juste.

Mais surtout, il importe de rééquilibrer la relation, en y réintégrant la nature sur l'exploitation illimitée de laquelle elle s'est construite, tout autant que sur celle du travail des hommes et des femmes. L'économie du futur, la seule tenable à long terme, sera une économie qui internalise toutes ses externalités négatives, et qui applique notamment de manière approfondie le principe du « pollueur-payeur », de sorte qu'il devienne économiquement et non plus seulement écologiquement et socialement injustifiable de polluer.

PAR OÙ COMMENCER ?

Reste la légitime question : par où faut-il commencer ? La réponse ne se trouve pas dans la sélection d'une des propositions parmi toutes celles présentées dans la partie II de ce livre. Il ne suffira pas au politique de légiférer pour que cela induise les changements de comportements nécessaires.

Pour y parvenir, nous devrons non seulement poursuivre et amplifier le combat contre l'injustice sociale et économique, mais le défi nouveau, c'est que nous devrons également parvenir à un changement de nos modes de vie, et notamment de nos manières de produire et de consommer.

L'autre chantier à ouvrir, tout aussi politique qu'une réforme fiscale ou la création d'un corps d'inspection du développement durable, est celui du changement de notre perception. Seul ce changement peut entraîner une évolution des habitudes et rendre irréversible le changement de réalité envisagé par nos propositions.

Il s'agit donc de ne pas négliger l'importance de ce nécessaire travail culturel (où écoles, médias et éducation permanente jouent un rôle central) et le phasage qu'il impose en retour sur le travail législatif, sans quoi le hiatus entre le consensus naissant et le passage à l'acte restera entier.

Dans une étude intitulée « *La consommation d'énergie dans le secteur résidentiel en Belgique : facteurs sociotechniques* »², Françoise Bartiaux décrit très justement les facteurs de changement et de résistance en matière d'économies d'énergie. Ceux-ci peuvent très bien être appliqués à tous les changements que nous devons produire en matière d'écologie quotidienne, quel que soit le secteur de notre activité concerné.

L'étude met en évidence qu'une multiplicité de facteurs interviennent dans nos choix de consommation. Le prix n'est pas le seul. Il y a aussi la commodité, la facilité, l'aspect écologique (la préoccupation pour l'environnement), le soutien de l'entourage et des proches, etc. Tous ces facteurs sont toujours ambivalents et peuvent donc être vécus à la fois comme un frein ou comme un levier. Un seul frein suffit pour qu'il n'y ait pas changement. Par contre, il faut toujours une combinaison de leviers pour que celui-ci survienne. On peut ainsi retenir quatre conditions pour qu'une modification de perception se produise.

La première condition est qu'il faut que tout le monde en parle, ou à tout le moins que tout le monde en ait entendu parler. L'information sur le changement de comportement doit passer de la « conscience pratique » (nous avons l'information à l'arrière-plan de notre conscience) à la « conscience discursive » (nous sommes capables d'en parler).

La deuxième condition est que l'information soit cohérente avec ce que disent les intermédiaires professionnels (par exemple les architectes, les chauffagistes,...).

La troisième condition est que les personnes qui veulent changer bénéficient du soutien social de leurs proches, de leur famille, de leurs ami(e)s, de leurs collègues, leurs coéquipiers, etc. Enfin, l'adoption du nouveau comportement doit renforcer l'estime de soi et correspondre à la réalisation d'un projet personnel.

C'est donc tout un mouvement de société qui doit se généraliser. On ne pourra plus se contenter d'expériences-pilotes et, par exemple, de quelques panneaux solaires placés ici et là, sur les toits de l'une ou l'autre usine.

Plus fondamentalement, nous devrons nous interroger sur les ressorts profonds de nos habitudes de consommation. Au-delà de la satisfaction de besoins élémentaires (s'alimenter, se loger, se chauffer...) qui, pour une part de plus en plus grande de la population mondiale restent un réel problème quotidien, notre société industrielle contemporaine semble dominée par un désir illimité de consommer, qu'il semble impossible d'assouvir.

Le marketing et la publicité n'ambitionnent-ils pas de créer sans cesse de « nouveaux besoins » qui servent à alimenter la croissance de la consommation et de la production ? Au fond, on peut même, avec Christian Arnsperger³, se poser la question : ce système ne vise-t-il pas à répondre avant tout à notre peur de la finitude, en se nourrissant de nos angoisses tout en les renforçant ?

Briser ce cercle vicieux qui nous entraîne dans une civilisation du gaspillage est un projet de société fondamentalement libérateur, esquisonné dans le dernier quart du XX^e siècle par des penseurs comme André Gorz.

Dans sa toute dernière contribution, celui qui aura tellement aidé à façonner la pensée écologiste annonçait de manière presque prophétique que « *la 'dictature sur les besoins' perd de sa force* ». Gorz pensait en l'occurrence que l'explosion des dépenses de marketing et de publicité ne suffirait plus à contrer la volonté de plus en plus de citoyens de produire par eux-mêmes les biens et les services dont ils ont besoin.

La lutte pour les logiciels libres était pour lui la concrétisation de cette utopie. « *La lutte engagée entre les 'logiciels propriétaires' et les 'logiciels libres' a été le coup d'envoi du conflit central de l'époque. Il s'étend et se prolonge dans la lutte contre la marchandisation de richesses premières – la terre, les semences, le génome, les biens culturels, les savoirs et compétences communs, constitutifs de la culture au quotidien et qui sont les préalables de l'existence d'une société* », écrivait-il avant de prédire que « *de la tournure que prendra cette lutte dépend la forme civilisée ou barbare que prendra la sortie du capitalisme* »⁴.

La société de la connaissance et les nouvelles technologies de l'information ouvrirraient donc de nouvelles possibilités d'émancipation, à condition toutefois de renoncer à en faire un instrument d'asservissement à de nouveaux besoins, et en l'occurrence à la production-consommation de biens ou services n'ayant pas d'autre utilité que la croissance économique pour elle-même.

En particulier, il ne peut être question de soumettre notre système de formation aux seules « demandes » de la machine industrielle. En tant que ministre de l'Enseignement fondamental de 1999 à 2004, j'ai toujours refusé une conception purement « adéquationniste » des relations travail – éducation. Cela m'a d'ailleurs valu de beaux échanges dans les conseils des ministres européens, notamment sur la directive Bolkenstein ou sur la volonté de certains de faire entrer des pans entiers de l'éducation sous l'égide de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).

J'ai donc appris à quel point il peut être difficile de faire entrer des idées alternatives dans un système politique largement dominé par le conformisme, la répétition jusqu'à l'absurde des vieilles recettes qui ont pourtant tellement souvent montré leurs limites. Mais aujourd'hui, les circonstances changent. La déroute du capitalisme financier, les crises économique, sociale et écologique qui grondent, multiplient les conversions aux thèses défendues depuis plus de trente ans par les écologistes et par d'autres militants et penseurs alternatifs et ouverts.

Tant mieux si c'est pour rejoindre un mouvement de fond qui a déjà commencé. Mais gare s'il s'agit de se contenter de « refaire un peu plus de la même chose » et reporter aux calendes grecques la reconversion en profondeur de nos manières de produire et de consommer, mais également du rapport que nous entretenons avec la nature.

L'enjeu si bien décrit par Jean-Michel Javaux dans son livre « Merci pour vos enfants ! »⁵ est aujourd'hui clairement de transformer l'essai : faire de la sensibilisation mondiale croissante le tremplin pour la nécessaire transition écologique. Il s'agit de réaliser une « *méta réforme basculante* », qui est « *une réforme qui aurait dû être entreprise depuis longtemps et que personne ne peut plus contester une fois qu'elle commence à être mise en œuvre* »⁶.

Au Grand Soir du Grand Jour (déjà tant de fois annoncé et autant de fois reporté), comme écologiste, je préfère les dizaines de petits matins, faits de la combinaison des actions locales et globales, citoyennes et politiques.

Quant à l'issue du combat, je suis volontairement optimiste : c'est la seule posture génératrice des énergies dont nous aurons vitalement besoin pour avoir une chance de relever le défi immense qui est face à nous pour sauver cette Terre, dont nous ne sommes que dépositaires alors que nous nous comportons comme propriétaires sans descendance.

La crise en cours nous offre la possibilité d'accélérer et d'amplifier ces multiples réformes qui, ensemble, changeront fondamentalement notre monde. Car comme le disait André Gorz dans son ultime texte : « *Je ne dis pas que ces transformations radicales se réalisent. Je dis seulement que, pour la première fois, nous pouvons vouloir qu'elles se réalisent.* » Puisse la présente publication y avoir modestement contribué.

Leernes, le 26 octobre 2008

.....
1 Le Vif, 10 octobre 2008.

.....
2 Interview parue dans la Lettre Mensuelle Socio-économique – avril 2007 du Conseil Central de l'Économie.

.....
3 Démocratie, n°2, janvier 2006.

.....
4 Gorz André, Le travail dans la sortie du capitalisme, EcoRev n°28, décembre 2007.

.....
5 Javaux Jean-Michel, « Merci pour vos enfants ! Réussir la transition écologique », Editions Luc Pire, mars 2007.

.....
6 Caille Alain, Un quasi-manifeste institutionnaliste, In « Vers une autre science économique (et donc un autre monde) ? », La revue du MAUSS, semestrielle n°30, 2e semestre 2007. Republié dans la revue Etopia n°4, 2008.



etopia_

centre d'animation et de recherche en écologie politique



*Jean-Marc Nollet
est actuellement Député
fédéral, Chef du groupe
Ecolo-Groen! à la Chambre
des représentants.
Entre 1999 et 2004,
il fut Ministre de l'Enfance
de la Communauté
française de Belgique.
www.nollet.info*

Nous sommes arrivés au carrefour de toutes les crises : financière, bien entendu, mais aussi énergétique, sociale et environnementale. Leur source est double : la dictature du court-terme et l'exploitation effrénée de l'homme et de la nature.

Ce ne sont pas les dysfonctionnements du système qui sont intenables, mais son fonctionnement même.

Nous ne pouvons dès lors nous contenter d'un ravalement de façade.

Une régulation plus stricte de la finance ne suffira pas. Le dérèglement climatique pourrait très bien amener demain un emballlement plus fort, plus rapide et plus violent encore que celui rencontré sur les places boursières.

Et que dire alors des inégalités sociales toujours plus criantes : entre personnes, territoires et générations. Le compromis historique entre capital et travail doit désormais s'ouvrir à une troisième composante : la nature. L'environnement devient alors un puissant facteur de relocalisation de l'emploi. A crise systémique, réponse systémique. Le Green Deal est une rupture et une invitation. Une rupture avec le sacro-saint « toujours plus » : plus riche, plus grand, plus vite. Mais également une invitation à rechercher désormais un « toujours mieux ». Il s'agit de remettre la question du sens de l'activité humaine au centre du jeu et, sur cette base, de construire une alternative politique pour une autre société.

ISBN 978-2-8710-6494-7
DÉPÔT LÉGAL D/2008/3257/35
PRIX TTC : 14 EUROS

